



HAL
open science

**Vivre et incarner les idées du siècle des Lumières à
travers la plume : étude des Miscellanea de l'avocat
Letourneau (1713-1784)**

Hemza Aburawa

► **To cite this version:**

Hemza Aburawa. Vivre et incarner les idées du siècle des Lumières à travers la plume : étude des Miscellanea de l'avocat Letourneau (1713-1784). Histoire. 2013. dumas-00941539

HAL Id: dumas-00941539

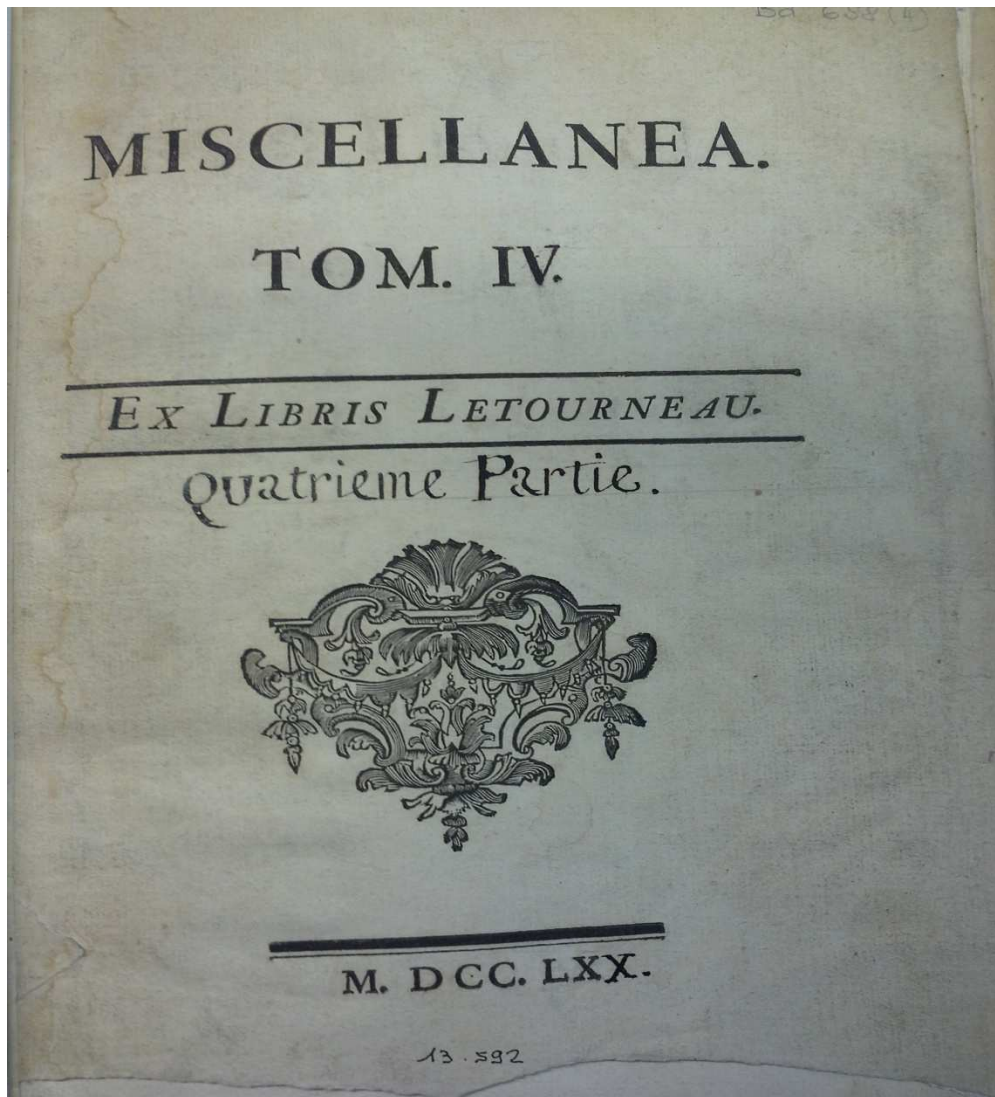
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00941539v1>

Submitted on 4 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vivre et incarner les idées du siècle des Lumières à travers la plume :
Étude des *Miscellanea* de l'avocat Letourneau (1713-1784)



Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité : Histoire des sociétés modernes et contemporaines

sous la direction de Mme Clarisse COULOMB

Année universitaire 2012-2013

ABURAWA Hemza

**Vivre et incarner les idées du siècle des Lumières à travers la plume
Étude des *Miscellanea* de l'avocat Letourneau (1713-1784)**

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité : Histoire des sociétés modernes et contemporaines

sous la direction de Mme Clarisse COULOMB

Année universitaire 2012-2013

« Tous les chercheurs soulignent les conditions de l'accès à l'intimité véritable, qui suppose une archéologie stricte de l'écriture, avec ses ratures et ses repentirs. À l'évidence les « barbouillages » et l'écriture de l'intimité sont complexes à interpréter et imposent aux chercheurs une étude fine des pratiques d'écriture du ou des scripteurs. Or nous avons là, à travers cette tension entre écriture de soi et écriture pour le groupe familial ou pour les autres, un universel qu'on trouve également dans les Amériques et le monde arabe, mais aussi en Chine ou au Japon. »

Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL & Jean-François RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010

REMERCIEMENTS

Je dédie ce travail à tous ceux qui auront contribué de près ou de loin à sa réalisation. Ma famille et plus particulièrement mon père pour sa patience et ses conseils. Mes amis pour leurs encouragements. Je souhaite remercier particulièrement l'équipe de la bibliothèque municipale de Grenoble ainsi que Madame Bois-Delatte qui me permit de consulter l'original de mes sources. Je remercie également l'équipe enseignante de l'université de sciences humaines de Grenoble pour leurs précieux séminaires méthodologiques : M. Belmont, Mme. Coulomb, M. Gal et Mme. Bérroujon. Je remercie particulièrement Mme. Coulomb ma directrice de recherche pour ses conseils et son aide aux différentes étapes de la réalisation de ce travail ainsi que Mme. Ferries et M. Mathieu pour leurs traductions d'un texte en latin de Letourneau. Encore une fois, je remercie Mme. Souchon du centre de ressources de l'UFR Sciences Humaines pour son aide inestimable quant à l'aspect technique de mise en page aux normes académiques du présent Mémoire.

LISTE DES ABREVIATIONS

ADI : Archives départementales de l'Isère

BMG : Bibliothèque municipale de Grenoble

BNF : Bibliothèque nationale de France

f. ou fs. : Folio ou folios

p. ou pp. : page ou pages

PUB : Presses universitaires de Bordeaux

PUG : Presses universitaires de Grenoble

PUPS : Presses universitaires Paris-Sorbonne

PUR : Presses universitaires de Rennes

t. : tome

Avis au lecteur : Les extraits des *Miscellanea* présents au sein de ce mémoire ont été retranscrits de la manière la plus fidèle par rapport aux manuscrits originaux. Ainsi, l'orthographe et la syntaxe ont été conservées en l'état. Les ajouts de notre part sont mentionnés entre crochets.

SOMMAIRE

PARTIE I - HOMME DE LOI, HOMME MONDAIN : LES ANECDOTES DE LETOURNEAU.....	11
CHAPITRE 1 - LETOURNEAU, UN OUBLIÉ DE L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ ?	12
Un homme connu par son œuvre, un texte singulier à la plume atypique.....	12
Un parisien en Dauphiné.....	14
Bourgeois de naissance, Noble de mœurs : le réseau mondain de Letourneau.....	16
L'Ordre du moment ou la cinquième loge de Grenoble	19
Au-delà des ordres et des salons, les véritables amis de Letourneau	24
Le Bourgeois gentilhomme	26
CHAPITRE 2 - LA MORALE DANS LES <i>MISCELLANEA</i>	30
Une vertu pré-républicaine ?	31
Penser l'autre sexe, l'idéal féminin selon Letourneau	40
La maquerelle de Grenoble.....	46
CHAPITRE 3 - UN CHRÉTIEN IMPARTIAL ? DE LA QUERELLE JÉSUITE ET AUTRES NOUVELLES DU ROYAUME. 51	
Un Ordre au cœur des débats depuis le Grand siècle.....	51
Etienne François de Choiseul et la crise.....	52
À Grenoble, le secrétaire en la Chancellerie du Parlement commente les déboires de la Compagnie... 53	
Du service au Prince à l'opposition : le Parlement de Dauphiné en exil.....	57
PARTIE II - UNE LUEUR À L'OMBRE DES LUMIÈRES : CULTURE ET SCIENCES DANS LES <i>MISCELLANEA</i>	61
CHAPITRE 4 - UN AMOUR DE VOLTAIRE, LETOURNEAU PHILOSOPHE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE	62
Letourneau, philosophe chrétien.....	63
CHAPITRE 5 - LES REMÈDES DE LETOURNEAU, ENTRE ANCIENNE ALCHIMIE ET MÉDECINE MODERNE.....	70
Médecine et écriture du for privé, un chantier en perspective ?	70
Soigner quoi, soigner comment ?	72
Les remèdes « laïques »	75
Les enterrés vifs de Grenoble, illustration d'une fascination pour les faits divers sanitaires.....	78
CHAPITRE 6 - SE RÉAPPROPRIER LES SAVOIRS, RECETTES ET AVIS SUR LES NOUVEAUTÉS DU XVIII ^E SIÈCLE ..	87
L'académie mort-née de Moulins	87
L'Académie Idéale remplaça l'académie matérielle	93
Un juriste au service des arts et des sciences : le cabinet Letourneau	97
Letourneau et la question du vivant	101

INTRODUCTION

Étudier l'histoire de Grenoble ou l'écrire s'inscrit dans une longue tradition. En effet, depuis plus de trois siècles la capitale du Dauphiné, puis de nos jours des Alpes, fit l'objet de nombreuses études d'érudits, de savants « patriotes » et d'historiens contemporains. Cependant, c'est bien au cours de la période contemporaine que les publications sur le Dauphiné en général ou Grenoble en particulier firent florès. Nous nous proposons ici d'étudier la période moderne qui bénéficie déjà de riches travaux spécifiques à certaines thématiques. En effet, L'histoire des personnalités célèbres du Dauphiné est conduite à travers les publications de Stéphane Gal¹ tandis que les travaux d'Alain Belmont nous permettent de mieux comprendre le rapport à la terre et aux montagnes qu'avaient les Dauphinois de l'ancien régime. Clarisse Coulomb étudia la troisième cour souveraine du royaume de France que fut le parlement de Grenoble². Ces recherches participent au renouvellement de l'Histoire locale, enrichie de l'apport des grandes écoles historiques du XX^e siècle. Quant à notre sujet, celui-ci ne concerne pas une célèbre bataille, un philosophe des lumières ou un grand général, pas plus qu'une institution régaliennne ou l'étude d'un important mouvement politique ou socio-économique. Nous allons plutôt, à travers les pages qui suivent, étudier un oublié de l'Histoire, l'avocat Pierre François Letourneau et son œuvre intitulée *Miscellanea*.

Bien curieux sont ces manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Grenoble³. Leur auteur l'est tout autant, natif de Paris en 1713⁴ il devient le secrétaire de l'intendant Pierre Jean François De la Porte lorsque celui-ci s'installe à Grenoble en 1745. La cité du XVIII^e est alors une ville de taille moyenne, où la population oscille entre 22000 et

¹ Stéphane GAL (dir.), *Bayard, histoires croisées du chevalier*, Grenoble, PUG, 2007. ; Stéphane GAL, *Lesdiguières : prince des alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, 2007.

² Clarisse COULOMB, *Les Pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006. Cet ouvrage de thèse remaniée, renouvelle et enrichit les travaux de Jean EGRET, *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Grenoble, 1942. Les parlementaires sont étudiés avec de nouvelles entrées telles que la culture, les pratiques holistes des hommes de lois, leurs places au sein de la communauté urbaine ainsi que leur rôle de médiateurs entre les différentes institutions.

³ Désormais BMG en notes de bas de page.

⁴ Edmond ESMONIN, *Études sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1964. Cinquième partie, chapitre VI, *La société grenobloise au temps de louis XV d'après les Miscellanea de Letourneau*, p. 472.

25000 habitants⁵, qui ne devait sa renommée à travers le royaume qu'en raison de ses fonctions administratives, militaires et commerciales à travers la proto-industrie du gant. C'est au sein de la capitale dauphinoise que sont composées les *Miscellanea*, de la fin des années 1750 à 1775 pour les six tomes connus⁶. Vingt-cinq années relatées à la fois sous la forme d'anecdotes, de mémoire individuelle, d'articles savants, de faits divers et d'avis personnels⁷. Le lecteur aura compris qu'il s'agit ici d'une histoire singulière, celle d'un écrit privé témoignant de la vision de son auteur sur son époque qui diffère parfois de l'image que nous pouvons nous faire sur le regard que portaient les individus du XVIII^e siècle sur les événements contemporains du temps des Lumières.

D'autres manuscrits de notables Grenoblois ainsi que leurs auteurs ont déjà fait l'objet d'études détaillées. Nous pouvons citer les recherches de Catherine Cœuré et Jean Sgard sur le *Journal de l'avocat Bovier* lors de la visite de Rousseau à Grenoble⁸ ou encore celles de René Favier sur le notaire libertin Pierre-Philippe Candy⁹. Ces travaux de même que le présent Mémoire s'inscrivent dans l'Histoire des écrits du for privé. L'historiographie du genre peut se diviser en trois courants successifs. Avant tout, l'expression « écrit du for privé » consacrée par Madeleine Foisil¹⁰ provient du néologisme « égo-document » forgé par l'historien néerlandais Jacob Presser au milieu des années soixante¹¹. Le terme englobe une large variété de textes (livres de raisons, mémoires, journaux intimes, lettres...) conservés en archives, en bibliothèques ou auprès de particuliers. Ensuite, l'auteur agit en son nom, le texte n'a pas de vocation littéraire ou fictive. Ces écrits ne sont pas, à l'origine, dédiés à la publication et traitent le plus souvent de sujets rattachés à la sphère privée. Ces dernières années voient se développer l'étude, sans cesse enrichie, d'écrits privés à travers le Groupe

⁵ René FONVIEILLE, Robert AVEZOU et alii., *Le Vieux Grenoble : ses pierres et son âme*, tome 1, *le développement de l'activité de la cité*, Grenoble, Roissard, 1968, p. 226.

⁶ Cinq tomes originaux sont conservés à la BMG dans le fonds ancien dauphinois sous la côte B.d 658, il existe une copie très morcelée du XIX^e siècle d'un sixième tome sous la cote R.7849. cf. annexe 8.

⁷ Pour d'avantages de précisions sur la personnalité de Letourneau, la nature de ses manuscrits et le contexte de leur rédaction, se référer au premier chapitre de la première partie : *Un serviteur de l'État*.

⁸ Catherine COEURE et Jean SGARD., *Rousseau à Grenoble, Journal de l'avocat Bovier*, Grenoble, PUG, 2012.

⁹ René FAVIER, *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIIIe siècle*, Grenoble, PUG, 2006, 662 p.

¹⁰ George DUBY, Philippe ARIES (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 3, *De la Renaissance aux lumières*, Paris, Seuil, 1986, p.361-369.

¹¹ Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005.

de Recherche n°2649 fondé par le Centre National de la Recherche Scientifique¹² en 2003 sous la direction de Jean-Pierre Bardet et Jean-François Ruggiu.

Si les années 2000 correspondent à la multiplication des colloques dédiés au genre¹³, des études furent menées dès le XIX^e siècle¹⁴ par des sociologues tandis qu'au XX^e siècle, l'Ecole des Annales devait renouveler l'approche historique à travers une dimension pluridisciplinaire. En 1975, Philippe Lejeune faisait publier son *Pacte autobiographique*¹⁵, une étude des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau démontrant l'utilité et l'importance des écrits privés longtemps négligés par les scientifiques. Par la suite devait paraître quelques grands ouvrages d'historiens des Annales¹⁶ avant la création du Groupe de recherche n°2649 au début du XXI^e siècle. Quant à nous, nous ne proposons pas ici de mise en série de textes privés à l'instar du groupe de Recherche. En raison d'obstacles matériels et de la densité originelle de nos sources manuscrites nous nous contenterons d'étudier les six volumes des *Miscellanea* de Letourneau ainsi que la personnalité singulière de ce notaire grenoblois.

Ainsi, nous tenterons de comprendre quelle est la véritable nature des *Miscellanea* ? Ce témoignage sur les événements et la société de la deuxième moitié du XVIII^e siècle constituait-il uniquement une occupation bourgeoise privée ou était-il, dans un désir intime et caché de son auteur, destiné à être légué à la postérité ? La richesse de ces écrits ne manifeste-t-elle pas la volonté d'incarner l'idéal d'honnête-homme encensé par la philosophie des Lumières ? Dans une première partie nous étudierons la personnalité de Pierre-François Letourneau, sa fonction de secrétaire de l'intendance et la place des anecdotes et nouvelles du Royaume de France dans ses manuscrits. Puis, nous nous

¹² Désormais CNRS en notes de bas de pages.

¹³ Parmi les plus importants : en 2002 le colloque fondateur, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI au XVIII^e siècle* ; 2006 *Les écrits du for privé en Europe, Moyen-âge, époque moderne, époque contemporaine* ; 2011 *Les usages de l'écrit du for privé, Afriques, Amériques, Asies, Orient, Occidents*.

¹⁴ Notamment Frédéric LE PLAY, *Paysans et communauté du Lavedan*, Paris, Société Internationale, 1857 ; Charles DE RIBE, *Les Familles et la société en France avant la Révolution d'après des documents originaux*, Paris, Joseph Albanet, 1873. Ces études érudites et patriotiques menées dans le cadre de l'affirmation des identités régionales furent soutenues par l'État dès 1834 à travers le Comité des travaux historiques et scientifiques fondé par le ministre Guizot.

¹⁵ Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, Paris, Édition du Seuil, 1975.

¹⁶ Daniel ROCHE, *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, Paris, Édition Montalba, 1982 ; Alain LOTTIN, *Chavatte, ouvrier lillois, un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979 ; Madeleine FOISIL, *Le sire de Gouberville, un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.

pencherons sur le rapport à la culture et aux sciences vécu par l'auteur, qui occupe une partie essentielle des *Miscellanea*.

PARTIE I

HOMME DE LOI, HOMME MONDAIN : LES ANECDOTES DE LETOURNEAU



Grenoble au temps de Letourneau, carte de l'ingénieur Lomet 6 mai 1776, BMG, fonds dauphinois.

Un homme connu par son œuvre, un texte singulier à la plume atypique

Présenter nos sources de même que leur auteur nous semble indispensable en ce premier chapitre afin de faciliter leur compréhension et aider le lecteur à en saisir la richesse en dépit d'une quasi légende noire entourant ces manuscrits. En effet, Les *Miscellanea* sont connus depuis le XIX^e siècle et c'est avec un certain mépris que les érudits locaux les considèrent. Notamment M. Auzias de l'Académie delphinale, le dernier à avoir possédé le sixième tome original. Lequel s'exprimait ainsi en 1851, lors d'une réunion de l'institution, « *Il ne faut pas nous attendre à ce que le manuscrit nous fournisse rien de réellement curieux ; son auteur avait la manie du recueil ; tout, surtout les puérlités, lui était nouvelle à colliger* »¹⁷

En dépit des nombreux manuscrits¹⁸ que composa Pierre-François Letourneau sur la société de son temps, les *Miscellanea* ne firent jamais l'objet d'une étude exhaustive. Si ces documents sont connus depuis longtemps par les Historiens du Dauphiné, ils n'ont été cités à travers l'historiographie que de manière anecdotique ou au cours d'une histoire thématique. Á titre d'exemple, des portraits dressés par Letourneau ainsi que son témoignage sur la conduite des troupes stationnées à Grenoble, ont pu faire penser que le Lieutenant Choderlos de Laclos ait trouvé les sources d'inspirations pour son œuvre majeure, *Les Liaisons dangereuses* (1782). Lorsque ce dernier était en poste dans la capitale dauphinoise de 1769 à 1775¹⁹. Ce fut une thèse soutenu par le comte Alexandre de Tilly et l'écrivain Stendhal²⁰. Néanmoins, au XX^e siècle le manuscrit connaît un regain d'intérêt et fut exploité comme source dans l'étude des institutions judiciaires d'ancien régime. Dès 1942 Letourneau est cité par Jean Egret dans sa thèse, *Le Parlement de Dauphiné*²¹ et plus

¹⁷ Edmond ESMONIN, *op. cit.*, p 471.

¹⁸ .BMG, fonds dauphinois, cote Bd.658 (cinq volumes originaux) et R.7849 (copie partielle d'un sixième tome), les autres volumes sont malheureusement perdus.

¹⁹ Edmond ESMONIN, *op. cit.*, p.491-492.

²⁰ *Ibid.*, p.491.

²¹ Jean EGRET, *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Arthaud, 1942

récemment par Clarisse Coulomb dans sa thèse intitulée *Les pères de la patrie*²². Par ailleurs Letourneau est aussi nommé à travers le lien plus ou moins significatif qu'il a pu avoir avec les grandes familles d'Ancien Régime. Ainsi, Jean Sareil l'évoque dans son œuvre *les Tencin*²³.

La forme autant que le fond de ces manuscrits sont probablement la cause de la marginalité de cette source. Pourtant, ce rejet semble injustifié comme le faisait remarquer à juste titre Edmond Esmonin²⁴. Bien qu'il soit entendu que sur les 3578 pages de manuscrits et d'imprimés dont nous disposons, il faille distinguer la source de première importance de la simple occupation de cabinet d'un avocat de ville moyenne. Il s'agissait d'une tâche non aisée mais nécessaire afin de mettre en évidence la richesse de ces manuscrits trop longtemps déconsidérés alors même qu'ils peuvent nous apprendre beaucoup sur la personnalité de Pierre-François Letourneau de même que sur son époque. Le titre que choisit l'auteur est révélateur de la nature de son œuvre, *Miscellanea* signifie en latin « [...] recueil de différents ouvrages de sciences, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux [...] »²⁵. C'est bien ce que sont les manuscrits Letourneau, ce secrétaire de l'intendance du Dauphiné compila pendant plus de vingt années des notes en tout genre. De la simple anecdote mondaine aux coulisses des instances du pouvoir en Dauphiné en passant par des articles de presse, des passages d'œuvres scientifique et littéraire ou encore l'extrait d'instruction judiciaire du Parlement de Grenoble de même que des recettes de remèdes ou de produits d'usage courants, des extraits de correspondances entre des personnalités célèbres ou entre Letourneau lui-même et son réseau. Au niveau de la forme, les manuscrits sont organisés à l'instar d'ouvrages imprimés. Letourneau s'est donné la peine de doter chaque volume d'un véritable frontispice, certes modeste, mais donnant l'impression d'un imprimé si l'on devait limiter à la lecture de cette première page²⁶. L'année 1770²⁷ est inscrite sur la plupart des volumes. Cependant, elle correspond moins à la période de rédaction des *Miscellanea*- qui commencent dans les années 1750 jusqu'à la fin des années 1770- qu'au moment de la reliure des différents folios qui les composent. Bien que les

²² Clarisse COULOMB, *Les pères de la patrie : la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006

²³ Jean SAREIL, *les Tencin, Histoire d'une famille au XVIII^e d'après de nombreux documents inédits*, Genève, Librairie Droz, 1969.

²⁴ Edmond ESMONIN, *op cit.*, p.493.

²⁵ INSTITUT DE FRANCE, *Dictionnaire de l'Académie Française, tome second I-Z*, septième édition, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1878, p.214.

²⁶ Cf. photographie de couverture.

²⁷ M.DCC. LXX.

précédents historiens aient relevé avec euphémisme une forme « *singulière* » dans la composition des volumes de Letourneau, ceux-ci n'en sont moins dotés de tables de matières très soignées. De plus, bien que notre secrétaire ait fait profession « *de ne suivre ni chronologie, ni géométrie, rien en un mot de tout ce qui pourroit inspirer le moindre air de gêne, et par conséquent de symétrie* »²⁸, les *Miscellanea* peuvent toutefois se distinguer les uns des autres. Ainsi le tome V se démarque particulièrement à travers la quasi omniprésence d'imprimés. Il est en outre utile de par les correspondances retranscrites de Letourneau avant son arrivée à Grenoble au temps de son office à Moulins, et permet de connaître bon nombre d'informations liées aux premières heures de rédaction des *Miscellanea*²⁹. À l'opposé la copie partielle du tome VI, effectuée par Hyacinthe Gariel³⁰, est utile afin de contextualiser les dernières années de rédaction des *Miscellanea* à Grenoble³¹. Les tomes I et IV contiennent la majorité des entrées des tables des matières dédiées aux sciences et aux remèdes, l'histoire naturelle, discipline alors en pleine essor, y tient une place importante avec de nombreuses descriptions de plantes et animaux. Le tome IV se démarque avec le tome II par la présence de plusieurs portraits des concitoyens de Letourneau. Quant au tome III s'il contient une longue liste de recettes, elles concernent moins des remèdes médicaux que des recettes de liants, peinture, astuce de décoration et d'entretien de carde, tapisserie... ce tome est aussi riche en anecdotes sur la capitale du Dauphiné. D'une manière générale, chacun des volumes exceptés le cinquième, contient les neuf thèmes référencés par notre classement³² en quantité variable. La nature de ces manuscrits ayant été brièvement présentés, penchons nous à présent sur leur auteur.

Un parisien en Dauphiné

De Grenoble,

²⁸ *Miscellanea*, tome II, fs.1246-1247.

²⁹ La plupart des entrées de la table des matières s'échelonnent des années 1740 à 1750

³⁰ Ancien conservateur de la BMG dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'auteur de la copie est mentionné par Edmond ESMONIN, *op. cit.* p. 471.

³¹ Nous pouvons lire dans ce dernier tome connu, des nouvelles et correspondances datées de 1774. La chronologie la plus haute fait mention en note d'une ordonnance de police concernant l'abattage des chiens errants datée de janvier 1776 (tome VI f. 147). Attendu que Letourneau meurt en 1784 nous ne disposons d'aucuns écrits entre ces deux dates sans pour autant pouvoir être en mesure d'affirmer qu'il n'y eut aucune production durant cette période étant donné que plusieurs tomes ne nous sont pas parvenus.

³² Voir tableau annexe 10.

Grenoble (Gratianopolis) et plus anciennement Cularo ville ancienne, petite, ni belle n'y Laide assés Pauvre, Sans presque aucun commerce, Si l'on excepte celui des Gands qui tombe même tous les jours, peu Peuplée, Capitale du Dauphiné et du Grésivaudan : cette ville est ancienne puisque Plancus en fait mention dans ses lettres à Ciceron [...] Grenoble à produit trois homme illustres depuis sa fondation et la Restauration de Gratien. Sçavoir Denis Salvaing de Boissieux, Premier President de la Chambre des Comptes mort le 10 avril 1683 agé de 83 ans moins 11 jours. Pierre Moret de Bourchenu autre Premier Président de la Chambres des comptes né à Grenoble en 1631 mort le 2 mars 1730. Claude d'Expilly né à Voiron le 22 décembre 1561 mort à Grenoble en 1636 à 75 ans. Il faut convenir que Grenoble et le Dauphiné ont dans tous les tems produit de grands hommes de Guerre et depuis la Réunion de cette Province à la Couronne de France des bon Serviteurs du Roy. La Dauphiné est d'ailleurs une des Provinces de France où il y'ait le plus de maisons d'ancienne noblesse. Grenoble est une Ville très riante où l'Etranger est en générale parfaitement bien reçû.³³

Letourneau né à Paris en 1713³⁴, appartient à une famille de juriste, son père est procureur au Châtelet, c'est sans doute lui qui enseigne la pratique du droit au jeune Letourneau ainsi qu'à son frère. Quelques années plus tard en 1740 L'officier maitre des Requêtes Pierre Jean François De la Porte est nommé intendant à Moulins³⁵ et décide de prendre Letourneau avec lui comme secrétaire.

Cette charge dans la capitale du bourbonnais ne devait être qu'une étape de cinq années cependant, cette période est très importante dans le développement du réseau de Letourneau ainsi que celui de son goût pour les sciences et la littérature³⁶. Notre jeune secrétaire conserva ses liens avec le Bourbonnais bien que devenu dauphinois depuis plusieurs années comme en témoignent diverses copies de lettres adressées à des parlementaires ou officier en poste à Moulins insérées dans les différents tomes des *Miscellanea*³⁷. L'actualité mondaine de la première ville provinciale où il séjourna ne cesse

³³ *Miscellanea*, t.III, f.669-670.

³⁴ Edmond ESMONIN, *op cit.*, p.472.

³⁵ Voir annexe 12.

³⁶ Cf. Partie II, Chapitre 3.

³⁷ *Miscellanea*, Tome I, ce premier volume contient entre autre des lettres adressé à M. Vialet conseiller au présidial de Moulins f.125 où le secrétaire propose une correspondance littéraire, ou encore une lettre au premier secrétaire de l'intendance de ladite ville M. Boilleau du 1^{er} avril 1761.

pas de le préoccuper encore en 1761 alors même qu'à Grenoble il n'était plus au service de l'Intendance depuis 1759 :

M^{lle}. De Lingendes S'est-Elle réellement faite Religieuse aux Dames d'Izeure [Yzeure], comme on me l'a Dit ; quoi que je n'aye Jamais eu avec Elle qu'un Commerce d'amitié, il étoit si tendre que ses Parents le prenoient pour de L'amour ! Je leur ay pardonné dans le tems cette Erreur, car Je m'y trompois moi même, Signé Letourneau.³⁸

En janvier 1745 l'intendant De la Porte et son secrétaire arrivent à Grenoble. Définitivement devenu provincial, Letourneau conserve un contact avec sa famille à Paris³⁹. C'est dans la capitale du Dauphiné qu'il épousait en le 28 septembre 1745 Mlle Charlotte de Bugenelle-Laboureur⁴⁰ la fille d'un officier militaire qui devait partager avec lui le reste de son existence. Ils auront ensemble trois enfants objets de ses sollicitations les plus sincères⁴¹. Grenoble fut la dernière station de Letourneau qui s'y éteint le 29 décembre 1784 comme en témoigne sa sépulture en la paroisse Saint Louis⁴². Le secrétaire de l'intendance, juriste de formation, s'identifie à sa nouvelle ville à travers les hommes de droit qu'elle a connus, s'il reconnaît l'importance de l'armée, c'est le Parlement qui symbolise à ses yeux la réelle importance de la « petit ville » de Dauphiné.

Bourgeois de naissance, Noble de mœurs : le réseau mondain de Letourneau

À travers la lecture des différents tomes, un élément interpelle le lecteur au fait des habitudes et pratiques sociales des sociétés d'Ancien Régime et des règles plus ou moins tacites qui les régissent. Letourneau n'est à travers sa naissance, qu'un bourgeois. Or, en très peu de temps il parvient à Grenoble à attendre une certaine renommée dans le milieu

³⁸ *Ibid.*, pp. 256-257, *Extrait d'une Lettre Ecrite à M. Boileau 1er Secretaire de L'Intendance de Moulins en Bourbonnois. Du 1er avril 1761.*

³⁹ *Miscellanea*, t.III, f. 250, *Lettre à mon frère.*

⁴⁰ *Miscellanea*, t.III, f.740 ; Archives Départementale de l'Isère (désormais ADI) Grenoble-Saint Louis : baptêmes, mariages, sépultures, Coll. départementale 1742-1746 cote 9NUM/SE186/23/2.

⁴¹ Voir Testament annexe 1.

⁴² ADI, Coll. départementale, registres paroissiaux -numérisés, Grenoble paroisse Saint-Louis registre baptêmes-mariages-sépultures 1781-1786, cote 9NUM/5E396/23/9 p.187.

mondain, y compris les salons nobles. Nous savons qu'au moins à partir de 1763 Letourneau reçoit chez lui⁴³ :

La scene qui s'est passé chés moy, au sujet de M. De condorcet alors Eveque d'auxerre, entre Madame Dusaye niece du Prêlat, et feu M. De la Maletie ancien Directeur des Domaines, les folies de cette Dame, et Surtout celle qu'elle fit en se faisant peindre en Dindon, avec des vaisseau, des Giroüettes et des Râts sur la Tête, L'Empressement qu'Elle eut quand ce portrait dut fini d'appeler de sa fenêtre ses Connoissances, ceux qu'elle n'avoit jamais vû et jusques à des Soldats pour leur demander s'Il lui ressembloit, ses amitiés, ses amours, ses haines ses fureurs et autres folies. Toutes ces anecdotes sembleroient naturellement devoir occuper leur Place dans ce Recueil, si les motifs que j'ay de me plaindre de cette Dame, n'en etoient pas pour moi de garder un silence profond sur tout ce qui la Concerne.⁴⁴

Néanmoins, des indices, noms censures par l'auteur, anecdotes diverses, citations d'événements locaux... nous permettent de penser que Letourneau était devenu célèbre à Grenoble dès les premières années de son arrivée. Ainsi, il fut même admis aux tables de la haute et ancienne noblesse⁴⁵. L'auteur mentionne régulièrement les Sassenage ou les Tencin, sans révéler de manier explicite la nature des liens qu'il eut avec ces Maisons. En revanche, Letourneau est beaucoup plus claire lorsqu'il évoque les maisons de Monteynard et Marcieu, voici ce qu'il exprime dans une lettre de félicitation à l'occasion de la nomination du marquis de Monteynard au poste de secrétaires d'Etat à la guerre :

Grenoble, le 9 janvier 1771.

Monseigneur,

Daignés recevoir avec Bienveillance mon compliment sur la Justice que le Roy vient de vous rendre, en vous Confiant le Ministere de la guerre : Permettés aussi Monseigneur que je partage avec les trois Ordres, la joïe que cet heureux Evénement occasionne : La Protection que la Maison de Marcieu veut bien m'accorder et à ma famille depuis nombre d'années, et l'avantage que j'ai eû

⁴³ Le secrétaire de l'intendance était domicilié au 8 Grande Rue, voir photographie annexe 3.

⁴⁴ *Miscellanea*, t.II, fs. 1157-1158.

⁴⁵ Toutefois, une correspondance régulière avec la maison de Marcieu, laisse entendre de bon contacts entre celle-ci et Letourneau, cf. Lettres au sein du tome IV des *Miscellanea*.

plusieurs fois de vous y faire ma Cour, Sont les titres qui me font prendre la liberté de vous Ecrire ; je vous Supplie de vouloir bien les homologuer, en m'accordant Egalement l'honneur de votre protection[...]⁴⁶

Une lettre semblable est adressée à la suite de celle-ci au comte de Marcieu, cousin de Monteynard.⁴⁷ L'épouse de Letourneau se joint aux politesses en écrivant à la sœur de Monteynard, religieuse aux dames de Saint Ursule au cœur de Grenoble⁴⁸. Les deux femmes sont amies depuis leur séjour au couvent. Charlotte de Buguenelle y sortit en 1739 tandis que madame de Monteynard y demeura, les deux femmes se rencontrèrent toutefois régulièrement à l'occasion d'une promenade. La réponse du marquis de Monteynard au sieur Letourneau illustre une véritable relation d'amitié et de respect réciproque plutôt que celle d'un clientélisme asymétrique :

De Versailles le 14 Janvier 1771,

Je vous remercie, Monsieur du compliment que vous me faites sur l'Evenement qui m'est arrivé, je serai Charmé d'avoir des Occasions de vous être utile, et de vous prouver combien je suis Monsieur parfaitement à Vous. Monteynard.⁴⁹

C'est donc naturellement que Letourneau est invité au bal du 21 janvier 1771 au château du Touvet par le comte de Marcieu ancien gouverneur de la province du Dauphiné⁵⁰. Une fête semblable en l'honneur de Monteynard est organisé deux jour plus tard par le comte de Clermont-Tonnerre, gouverneur de la province, où la Bourgeoisie n'a cette fois pas sa part⁵¹. Par ailleurs, nous pouvons raisonnablement admettre l'hypothèse, en raison du degré de précision et du caractère parfois intimes des anecdotes rapportées⁵², qu'il fut reçu par d'éminents parlementaires et d'autres grands serviteurs de l'Etat (ingénieurs des Ponts et Chaussés, fermiers généraux, administrateurs de la Cour des Comptes...) et inversement qu'il recevait chez lui ses même individus. Comment est-il

⁴⁶ *Miscellanea*, tome IV, f. 1108.

⁴⁷ *Ibid.*, f.1109.

⁴⁸ L'ancien couvent, actuel siège social des Éditions Glénat, se situe au 37 de la rue Servan non loin de la Place de Verdun.

⁴⁹ *Miscellanea*, tome IV, f. 1115.

⁵⁰ *Ibid.* f. 1119.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Cf. la série des portraits de Grenoblois *Miscellanea* t.I fs. 425-458, les contemporains de Letourneau y sont décrits sans concessions, malheureusement les pseudonymes sont difficilement identifiables. Nous savons toutefois que Damon est De La Porte, Oronte le gendre de celui-ci et Damis un certain « Franquières ».

parvenu à ce degré de sociabilité ? Sa place de secrétaire de l'intendance de 1745 à 1759 de même que son officie de secrétaire de la Chancellerie au Parlement de 1759 à sa mort ne peuvent suffire seuls comme éléments de réponse. Les talents d'orateur de Letourneau de même que son esprit aiguisé lui ont probablement permit d'assimiler l'Etiquette requise dans toute bonne société, il avait « l'art du bon mot », une qualité essentielle au XVIII^e siècle⁵³. Aussi, pouvons-nous affirmer que le secrétaire de l'intendance multipliait les liens de sociabilités. Il avait ceux acquis grâce à sa charge, les salons de ses ami(e)s au sein desquels il pouvait tenir séances et enfin la société secrète que nous allons étudier plus en détails ci-dessous.

L'Ordre du moment ou la cinquième loge de Grenoble

Les quatre sociétés secrètes de Grenoble connues pour XVIII ayant déjà été présentées en détails au cours de différentes études⁵⁴ nous en rappellerons brièvement le fond et la forme avant de présenter une dernière loge singulière et méconnue née en 1771. La franc-maçonnerie est en France une nouveauté du XVIII^e siècle, notamment dans sa seconde moitié, il s'agit d'une mutation des anciennes sociabilités sous le prisme de la philosophie des Lumières tout en s'inscrivant dans l'héritage des confréries médiévales⁵⁵. Le phénomène est urbain est compte près de 50 000 « maçons » à la Révolution⁵⁶. Á Grenoble des magistrats forme une première loge éphémère en 1766, *La Concorde*, remplacée *La Bienfaisance* composée essentiellement de grande et ancienne noblesse robine et d'épée et *l'Egalité* où se rassemble une petite noblesse robine. La troisième loge, *La Parfaite Union*, était réservée de fait aux bourgeois et juristes du Tiers. Il existait aussi une cellule de *l'Harmonie Universelle* dédiée au magnétisme de Mesmer. Les classiques rites maçonniques de même que la dimension ésotérique étaient présents dans ces loges. Ces derniers prennent un tout autre sens au sein de l'Ordre du Moment.

⁵³ Á propos de « l'épreuve mondaine », cf. Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *La France des Lumières : 1715-1789*, Paris, Belin, dans la collection *Histoire de France* dirigée par Joël CORNETTE., p.338.

⁵⁴ Clarisse COULOMB, op cit, « magistrature et ésotérisme », pp. 308-312.

⁵⁵ Pour la France : Daniel KERJAN, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIe siècle : les cadres et les loges*, Rennes, PUR, 2012 ; Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007.

⁵⁶ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *La France des Lumières*, op cit., p.361.

Cette loge fut initialement fondée le 29 mai 1766 à Brest⁵⁷, une de ses particularités notables est le fait que la société est d'entrée mixte, qui plus est, présidée par une grande Maîtresse. Á Brest c'est la Marquise de la Maisonfort qui en fut à la tête. Elle compte rapidement de grands noms parmi ses rangs, tels l'explorateur Louis de Saint-Alluarn, le général de Mailly, l'intendant de la Marine Jean Etienne de Clugny de Nuits et l'ancien intendant de Dauphiné De la Porte⁵⁸. Nous ne pouvons dire quelle fut le rayonnement exacte de cette société qui aux vues des études sur la franc- maçonnerie, semble avoir disparu de l'Histoire. Toujours est-il quelle eu suffisamment d'importance au XVIII^e siècle pour susciter quelques mauvais propos à son encontre de la part du Secrétaire d'Etat de la Marine, César Gabriel de Choiseul⁵⁹. Lequel qualifiait la société de « nigauderie équivoque ». Entretemps, L'Ordre s'établit à Grenoble le 25 Aout 1771 et immédiatement doté de statuts encadrant chevaliers et chevalières qui nous sont connus : Mme Gardon-Pascal la grande Maîtresse, M. Le Chevalier de Bayet le grand Maître, M de Lafond, M. Prunelle de Lierre, Mlle Pascal, M. Malin, M. Letourneau, Mme et M. De Lomet, M. Sutil et M. d'Haffonville. L'Article premier présente explicitement la nature de cette société éloigné des traditionnels paradigmes hiérarchiques, « d'initiation », il s'agissait plutôt d'un club d'amis, d'une « Maçonnerie de société » à l'image des *Amis Réunis*⁶⁰ :

ART. I. Le véritable esprit de l'Ordre est de se rendre agréable à la société en général et, en particulier aux chevaliers et aux chevalières de l'Ordre, lesquels doivent concourir d'un zèle unanime à la gloire de l'Ordre et la conservation des statuts.⁶¹

Nous reconnaissons ici, la dimension philanthropique « se rendre agréable à la société en général » allié au bel esprit si cher à Letourneau qui y est admis dans le premier cercle en août tandis que d'autres membres n'arrivèrent qu'en septembre la même année. Sans adopter le fond des sociétés ésotériques, les chevaliers de l'Ordre du moment s'en autorisent les formes, non sans astuce. Chacun d'entre eux devait porter sur la poitrine une

⁵⁷ Cf. « les statuts de l'Ordre du Moment » d'après l'article d'Aglae GARDAZ publié dans la *Revue du Lyonnais*, tome 13 3^e série, 1872, pp. 136-158, BMG fonds dauphinois cote U.6785.

⁵⁸ Suite à ses divers démêlés avec le Parlement, De La Porte est rappelé par le Roi et remplacé par Christophe Pajot de Marcheval en 1761.

⁵⁹ Cousin d'Etienne-François de Choiseul.

⁶⁰ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 363.

⁶¹ Aglae GRARDAZ, *op cit.* p. 142.

médaille d'or sur un ruban Lila, la face visible représentait un nuage emporté par le vent avec la légende *Passe comme lui* tandis que la face cachée qui ne devait être connue que des Chevaliers et Chevalières représentait un trait lancé avec la légende *Passe pour Revenir*. Il s'agit là de signes incompréhensibles pour les *non initiés*. Cependant, lorsque des chevaliers de sexe différents se croisaient sans, pour diverses raisons, pouvoir s'entretenir ils devaient se rappeler ces bon mots. Seules les femmes étaient en droit de présenter un nouveau membre dont l'admission devait se faire après un vote à l'unanimité y compris par consultation de l'avis des absents lors de la séance d'introduction du néophyte. Lorsqu'un chevalier ou une chevalière se mariait son époux(se) devenait chevalier(ière) de droit. Les principaux devoirs des membres étaient de « rire, chanter aimer et se taire ». Les choix d'une médaille à deux faces de même que la couleur du ruban ne sont pas du au hasard :

L'éclat de cette couleur passant vite, est l'emblème du moment qui passe de même [...] La médaille [...] a deux faces afin de rappeler aux chevaliers et chevalières que c'est la confiance réciproque qui doit les unir et qu'elle ne doit pas se communiquer aux profanes. Comment vient le moment ? Le caprice le décide, le plaisir lui donne l'existence. Une assemblée est complète dès qu'il se trouve autant de chevaliers que de chevalières. Le mot de ralliement est Le temps passe auquel on répond Comme un éclair. Les devoirs des chevaliers envers les chevaliers sont Complaisance et discrétion, les devoirs des chevalières envers les chevaliers sont Douceur et amabilité. La lumière que l'on éteint à la réception avertit le récipiendaire que lorsque le moment est venu tout est dit.⁶²

Les figures féminines sont placées au cœur de cet ordre, c'est la grande Maîtresse qui est placée au centre des cérémonies tandis que le grand Maître tenait séance à sa droite. La notion de hiérarchie existait mais était moins prégnante que dans les loges classiques, il s'agit simplement d'un placement dans l'assemblée en fonction de l'ancienneté dans l'ordre et non à travers un système de grades. Par ailleurs ceux-ci sont inexistantes, il y a d'une part le grand Maître et la grande Maîtresse, qui sont simplement des « présidents » d'assemblée et de l'autre les chevaliers. Une attention est accordée aux bonnes mœurs « les chevaliers et chevalières se placent successivement et se séparent autant que possibles ». La grande Maîtresse isolait les récipiendaires dans une pièce cependant que dans celle où se tenait

⁶² *Ibid.*, p. 145.

l'assemblée avait lieu les débats sur l'admission des nouveaux membres. Lorsqu'un nouveau membre était admis, une chevalière escortée de deux chevaliers allait le chercher en lui annonçant « le moment est venu ». Après une cérémonie respectant un ordre d'étapes :

[La chevalière] fera signe au récipiendaire de se mettre à genoux. Elle lui bandera les yeux avec un voile, le fera lever, le prendra par le bras, le conduira jusqu'à la porte de l'assemblée et elle y frappera quatre coups très distincts. Toute l'assemblée répondra en frappant un seul coup, tous ensemble, d'une main sur l'autre, en suivant, pour mieux s'entendre, le mouvement de la Grande maîtresse. Aussitôt, le dernier chevalier de la droite⁶³ ira ouvrir la porte et fera entrer la chevalière, le récipiendaire et les deux chevaliers. Les trois messieurs reprendront leur place, la chevalière seule amènera le récipiendaire aux pieds de la grande Maîtresse, où il s'agenouillera, après en avoir été averti. La chevalière introductrice se remettra à son rang et la grande Maîtresse, en appelant le récipiendaire par son nom demandera : *Est-il venu ?* Tous répondront par un battement de main de quatre coups seulement. Le consentement de l'assemblée ainsi donné la Grande Maîtresse fera les questions suivantes au récipiendaire. 1° Vous est vous jamais opposé aux plaisirs des autres ? 2° Les avez-vous troublés ? 3° Si vous l'avez fait, promettez vous de ne plus le faire et d'en procurer désormais à la société ?⁶⁴

Nous pouvons constater une fin de cérémonie pour le moins curieuse à travers la légèreté des questions posées au récipiendaire, qui tranche nettement, avec un rituel d'inspiration ésotérique extrêmement régulé. Il est ainsi probable qu'à travers un effet de mode, un salon mondain ait voulu acquérir la forme d'une société secrète. Cependant, il ne faudrait pas voir ici une parodie de loge maçonnique étant donné la réflexion accordée aux statuts et règlement de l'Ordre par leurs créateurs. Qui plus est, les grands noms qui le fréquentaient, notamment à Brest, n'auraient pas pu courir le risque de se compromettre dans une société qui n'aurait été qu'une farce ou une « société de plaisir » pour reprendre

⁶³ Les chaises étaient assemblées en demi-cercle, les luminaires placés au dos des convives, la grande Maîtresse et le grand Maître en face des chevaliers au centre du diamètre du demi-cercle.

⁶⁴ Aglae GARDAZ, *op. cit.*, p. 146.

l'euphémisme de Louis Royer de l'Académie delphinale⁶⁵. Si le récipiendaire était admis, il conservait son bandeau et prêtait le serment suivant :

Je promets par ce moment même, par celui qui va faire mon bonheur en m'agrégeant à la Société des frères et sœurs, ici présents et de ceux même qui sont absents de ne jamais leur nuire en quoi que ce soit, et même rechercher toutes les occasions où je pourrai leur être utile, de leur rendre tous les services qui dépendront de moi ; d'entretenir l'union, la paix, la joie, la douce liberté soumis à la décence, entre tous les frères et sœurs, de garder un secret inviolable sur tout ce qui concerne l'Ordre très auguste, très respectable, très désirable et très aimable du Moment, je travaillerais même à l'augmenter de très bons et très utiles sujets.⁶⁶

Après ceci, vient une série d'autres rituels qui s'achèvent par la levée du bandeau, le chevalier baisait la main de la grande Maitresse qui à son tour lui donnait un baiser sur chaque joue et lui remettait la médaille. Le chevalier saluait les chevalières assises et allait prendre l'accolade des chevaliers debout. S'il s'agissait d'une femme elle embrassait la maitresse de même que les autres chevalières en s'asseyant à gauche dans le demi-cercle. Les chevaliers allaient un genou à terre et à tour de rôle lui baiser la main puis, avec sa permission, lui donnaient un baiser sur chaque joue. La cérémonie s'achevait par la mise en place de toutes les lumières au centre du demi-cercle et par la lecture des statuts aux nouveaux membres. Les intentions de *l'Ordre du Moment* n'étaient pas caractérisées par des objectifs réformateurs, la recherche d'un Idéal de l'humanité, comme ceux qui concernaient de grandes loges, notamment celles fondés par Willermoz⁶⁷. Leur profession de foi illustre bien ce décalage :

Voulez-vous jeunes prosélytes/ Connaitre l'ordre du *Moment* ?/ Il est fondé sur le mérite/ Et sa base et le sentiment/ Joindre l'utile à l'agréable/ Respecter les dieux

⁶⁵ Cité par Edmond ESMONIN, *op cit*, p. 471.

⁶⁶ Aglae GARDAZ, *op. cit.* p. 145.

⁶⁷ Alice BOUVIER, *Un mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie, 1730-1824*, Macon, Protat frères, 1938.

et le Roy/ Danser, chanter et boire à table/ Tel est le précis de nos loix. Par un Chevalier.⁶⁸

L'Étiquette était essentielle dans l'Ordre et la bonne entente entre les membres une règle d'or qui en cas de non respect était sanctionner de manière originale. Si une chevalière offensait un chevalier et vis-versa la coupable se présentait en assemblée avec une branche de houx à la main face à l'offensé(e), la grande Maitresse y mettait le feu et la chevalière ou le chevalier en faute laissait tomber la branche en disant « il est [le moment de l'offense] passé pour ne plus revenir ». S'en suit une série d'accolades amicale et de baisers avant que les deux membres ne rejoignent leurs places.

Ainsi, nous avons vu à travers la constitution originale de cet ordre, une société où l'égalité des membres concerne les deux sexes⁶⁹. La tradition maçonnique servit de prétexte à une société mondaine afin de se doter de règles et statuts encadrant ses salons et diners réguliers chez ses membres. La nature de cette ordre explique la présence de Letourneau en son sein, vertus, camaraderie, bel esprit et bon parler étaient des qualités que le secrétaire de l'intendance s'efforcer de chercher en lui-même et chez les autres.

Au-delà des ordres et des salons, les véritables amis de Letourneau

Les salons et ordres, quand bien même tous leurs membres se chérissaient mutuellement, ne devaient leur existence qu'à travers des liens d'intérêts réciproque voire du système de don-contre don⁷⁰. C'est ce que dénonçait Letourneau lorsqu'il affirmait que « l'Intérêt est le principal lien de la Société »⁷¹. Cependant, le secrétaire de l'intendance sut nouer des liens d'amitié, non par intérêt, mais principalement par affinités intellectuelles et personnelles avec divers individus du Dauphiné ou d'ailleurs. Á ce titre, un des ses principaux amis fut le célèbre Lieutenant de Police grenoblois Vallet⁷². Lequel fut en poste à Grenoble

⁶⁸ Aglae GARDAZ, *op. cit.*, p. 147.

⁶⁹ Ce thème est approfondi dans le chapitre suivant.

⁷⁰ Marcel MAUSS, « Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », dans *l'Année Sociologique* 1924-1925, tome I. texte réédité par Florence WEBER, Paris, PUF, 2012.

⁷¹ Cf. citation *infra*.

⁷² La figure originale de cet individu, en conflit quasi permanent avec la municipalité, fut étudié dans l'article de Clarisse COULOMB, « Qui doit faire la Police à Grenoble ? Autour du mémoire de P-J Vallet, *Les sieurs consuls ne doivent point se mêler de la police, 1759* » dans Vincent MILLIOT *Les Mémoires de Policiers 1750-1850*, Rennes, PUR, 2006, pp. 49-68.

de février 1754 à août 1768 ou il démissionne.⁷³ Vallet et Letourneau étant tous deux juristes, les deux hommes ont sans doute fait connaissance au Parlement car une lettre de Letourneau du 7 août 1753 à propos d'un faux automate⁷⁴ atteste qu'ils étaient en contact quelque mois avant la nomination de Vallet à la lieutenance de Police. Ce n'est donc pas à travers leurs professions respectives que les deux hommes correspondaient régulièrement. En l'honneur du retour du Parlement au printemps 1764 après son exil l'an passé, Vallet rédige une courte œuvre intitulée *Délibération extraordinaire des charbonniers de la Communauté de Quaix [-en Chartreuse] en Dauphiné*. Le style et le succès de cet opuscule sont loués en ces termes par Letourneau qui toutefois souligne la témérité de son ami :

Il se trouve une note à la page 8 de cette Brochure qui a deplue à beaucoup de gens sensés : M. Vallet est le plus galand homme du Monde, on ne peut le lui refuser des connoissances et du merite, mais il est à craindre que sa Demangeaison d'Ecrire, ne lui Soit funeste un Jour, il en a déjà ressenti les Tristes Effets, et le Bénéfice que ses Charbonniers de Qaix viennent (à propos de Botte) delui procurer, ne le Dedommagent pas (à beaucoup près) de L'argent que d'autre Productions plus inconséquentes encore que celle Cy, lui ont couté⁷⁵

Ces inquiétudes exprimait par Letourneau se traduisirent dans les faits attendu que Vallet fut convoqué à Paris⁷⁶ en 1760 en raison des séries de mémoires et factums qu'il rédigeait à l'encontre des autres puissances de la province. C'est toutefois de lui même qu'il quitte son poste quelques années plus tard en 1768 pour se consacrer aux sciences et à la littérature, objets de toutes les correspondances avec Letourneau⁷⁷. Le réseau épistolaire de Letourneau se concentre principalement en Dauphiné, en Bourbonnais et à Paris d'où il reçoit anecdotes, nouvelles, extraits de gazette... Il eut une correspondance avec Faujas de Saint fond et Vaucanson, sans toutefois nouer de lien durables.

⁷³ *Ibid.*, pp. 50 et 66 ; Anne GIRAUDEAU, *Petites vertus et grand scandales : la prostitution à Grenoble au XVIII^e siècle d'après les archives policières*, mémoire de master sous la direction d'Anne BEROUJON, UPMF, 2011-2012, annexe p.171.

⁷⁴ *Miscellanea*, tome I, fs. 133-144.

⁷⁵ *Miscellanea*, tome III, f. 87.

⁷⁶ Clarisse COULOMB, « Quoi doit faire la Police... *op. cit.*, p.66.

⁷⁷ Cf. Partie II, chapitre 3.

Les liens d'amitiés, l'assistance mutuelle et l'invitation à la curiosité intellectuelle font partie intégrante des valeurs de l'avocat. Ses *Miscellanea* sont à chaque tome, une occasion de présenter un idéal de vertu que tout honnête homme se devait d'acquérir.

Le Bourgeois gentilhomme

Parmi les milliers de pages que contiennent les *Miscellanea* une poignée d'entre elles recèlent de précieux indices nous permettant d'affirmer qu'à Grenoble Letourneau avait acquis un mode de vie nobiliaire, la fréquentation de salons est ce qui est le plus visible à travers les anecdotes rapportées mais d'autres éléments autrement plus convaincants nous permettent de corroborer cette idée. L'acquisition de sa charge anoblissante ne fut pas qu'un moyen d'échapper aux contraintes imposées au Tiers, Letourneau transforma son mode de vie en incarnant ainsi ce syncrétisme social de plus en plus répandu au crépuscule de l'ancien Régime entre haute bourgeoisie et noblesse⁷⁸. En effet, un curieux document inséré à la fin du tome II, intitulé *Plan pour Monsieur Mariton*, nous a longtemps questionné⁷⁹. Ce *folio* de format A3 plié en quatre illustre sur son verso le plan architectural d'une imposante bâtisse préfigurant les grandes maisons bourgeoises du XIX^e siècle. Il s'agit d'un tracé intégral du bâtiment en lui-même, accompagné d'une grande basse cour à l'avant et d'un grand jardin potager à l'arrière orné d'une fontaine à jet atteignant 25 pieds⁸⁰. La propriété est cerclée d'un muret accompagné de hautes balustrades en fer forgé. Le bâtiment seul constitué d'un rez-de-chaussée plus deux étages faisait 54 pieds de long sur 36 de large⁸¹. Le rez-de-chaussée est composé d'une cuisine, d'un salon à manger et d'une salle de réception de 36 pieds de long sur 24 de large. Plus haut, les étages supérieurs forment quatre appartements de maître complet.

Le verso de ce *folio* est une feuille de compte assez floue mais indubitablement liée au plan, La calligraphie tant sur le recto que le verso démontre que Letourneau lui-même est l'auteur du document. Une illustration insérée à la suite de ce plan, intitulée *Dessein de la fontaine de M. Letourneau à Saint-Ismier année 1761*, nous a conduit à penser que cette

⁷⁸ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *op. cit.*, Partie X, chapitre IV « Une société sous tensions », pp. 691-706.

⁷⁹ Voir Annexe 6.

⁸⁰ Soit 7 mètres environ.

⁸¹ Soit environ 16,5 mètres sur près de 11.

demeure n'était ni plus ni moins qu'une résidence secondaire en campagne⁸² sur le mode des châteaux nobles où ces derniers passent la saison estivale. Cependant il eut été impossible de déduire indubitablement que ce fut la propriété du secrétaire de la Chancellerie sans une correspondance capitale du mois de mai 1771 insérée dans le tome IV⁸³. Depuis Metz Madame Cantat cousine de Letourneau écrit à son parent Grenoblois à propos du mariage de sa fille. Lorsque Letourneau répond, la lettre porte cet entête :

Réponse de M. Letourneau de Saint-Ismier près Grenoble le 16 May 1771.

Le développement est encore plus révélateur et apporte d'autres éléments sur la vie de son auteur :

Madame ma chère Cousine, J'ai reçu à ma Campagne où je Suis Depuis le Commencement du Mois La Lettre que vous m'avés fait L'honneur de m'écrire le six du présent [...] Je n'ay jamais, Madame, Exercé aucun Emploi dans la partie du Vingtieme ; Je suis receveur à L'Entrepôt du Tabac et Secretaire du Roy audiencier enla chancellerie près le Parlement de cette Province (charge Onéreuse, et dont je me serois bien gardé de me faire pourvoir, Si j'avois prévu un supplément de finance de 14 000E qu'il m'a fallû païer l'année derniere : Je vous fait cette observation que pour vous donner ma véritable adresse, dans le cas auquel j'aurois le Plaisir de recevoir quelques fois de vos nouvelles ; vous pourriès même tout uniment mettre ainsi l'adresse à M. Letourneau avocat en la Cour à Grenoble, et me faire parvenir le Pacquet sous l'Enveloppe de M. L'intendant où sous celle de M. son premier Secretaire : M. Cantat que j'ay l'Honneur d'Embrasser est au fait de cela [...]

Letourneau s'enquiert de ses parents et demande des nouvelles de sa famille avant de présenter la sienne :

[...] La mienne consiste en trois Enfants un fils de 20 ans reçu avocat l'année dernière, et deux filles l'une de 16 ans et l'autre de 14. Ils sont tous les trois

⁸² Saint-Ismier est au XVIII^e siècle beaucoup moins peuplée qu'aujourd'hui.

⁸³ *Miscellanea*, tome IV, fs. 1424-1429.

Musiciens, mon fils joue du Violon, et mes filles touchent le Clavecin. Madame Letourneau me charge de vous dire mille choses de sa part [...].

Ainsi, Letourneau possédait bien une résidence d'été au sein de laquelle il prenait ses quartiers d'été accompagné de sa famille. Il sut par ailleurs fournir en eau sa fontaine et sa propriété en prélevant une partie de l'eau sur la source des Dames de Sainte-Marie d'en Haut⁸⁴. C'était en effet le vœu formulé sur le plan architectural avec cette inscription :

En prenant le surplus de l'eau des Dames de Sainte Marie on pourra avoir un jet d'eau de 25 pieds.⁸⁵

Dans son testament contrôlé par notaire, Letourneau devait à sa mort 4000£ sous forme de rente aux dites Dames, ce qui laisse à penser qu'un arrangement eu lieu afin de prélever effectivement une partie de leur eau.⁸⁶ Parallèlement à cette seconde demeure, Letourneau adopta un autre signe ostentatoire de noblesse, à savoir le port de l'épée come rapporté dans l'anecdote qui suit :

Il y'a environ 16 ans, du tems auquel je forme ce Recüeil, qu'Etant eu Palais dans la Salle des Pas Perdus avec l'épée au côté, un Conseiller malhonnête intitulé M. de Charconne m'apostropha en me disant pourquoi je me trouvois là avec mon Epée, sur ce que je lui repondis, il me demanda si je ne sçavois pas qu'il étoit M. de Charconne Conseiller au Parlement, je lui Répliquai vivement que non, et que comme il faisoit fonction d'huissier je Croïois qu'il en etoit un ! mon homme se retira sans mot dire.⁸⁷

Ainsi, L'auteur des *Miscellanea* sut allier à la fois les signes extérieurs et intérieurs de noblesse, après avoir montrer le comportement en société que ce devait avoir tout honnête

⁸⁴ Leur couvent est actuellement le musée Dauphinois à Grenoble au dessus du quartier Saint-Laurent.

⁸⁵ Note sur le plan.

⁸⁶ Voir annexes. 1 et 6.

⁸⁷ *Miscellanea*, tome IV, fs. 1365-1366. Le conseiller de Charconne est un personnage atypique de cette seconde partie du XVIII^e siècle grenoblois, Letourneau rapporte de nombreuses anecdotes à son sujet au sein des *Miscellanea*. Ce Conseiller serait en effet coutumier de procédés douteux dans les affaires où il fut impliqué. En outres de nombreux juristes auraient eu selon Letourneau, et à l'appui d'exemples, bon droit de se plaindre de son comportement.

homme, voyons quelle morale, quelle discipline de soi devaient être intrinsèquement liée à ces apparences pour notre auteur.

Edmond Esmonin dans son étude des *Miscellanea* faisait remarquer que Letourneau accueillait volontiers les idées nouvelles apparues dans la première moitié du XVIII^e siècle cependant qu'il rejetait celle de la fin dudit siècle⁸⁸. Néanmoins, nous pouvons aller au delà de cette limite en affirmant que la philosophie de l'auteur est proche sinon identique à celle des auteurs moralistes du Grand siècle. La « dépravation du Siècle »⁸⁹ le désole de même que les écrits irréligieux⁹⁰. L'affaire Jésuite tient une place importante dans son œuvre⁹¹ sans pour autant prendre partie d'un des deux camps alors en lutte. Etant familier des instances de pouvoirs provinciales de par sa fonction et son réseau tout en étant un habitué des mondantés urbaines, Letourneau n'en a que trop vu les travers⁹² :

Tout homme qui considère bien sérieusement que l'Interet est le principal lien de la Société, se tiendra sans cesse sur ses Gardes, il se mefiera de ces belles Protestations de tendresse et d'amitié qui ne sont presque jamais sinceres, En Philosophe moderé et surtout en Philosophe Chretien il tiendra un juste milieu Entre la Retraite et le grand Monde : Il se Livrera essentiellement à sa famille et à l'Education de ses Enfants, Partageant ainsi ses moments entre L'Etude de la Sagesse et des amusements honnêtes : Son bonheur sera aussi grand qu'il peut être sur la Terre : la Partique des Vertus, et la Tranquilité de sa conscience lui feront attendre la mort non pas avec Empressement, mais au moins sans beaucoup Crainte.⁹³

Il dénonce la corruption de beaucoup de serviteurs de l'Etat, critique les faux dévots et démasque les Tartuffes. Apres Voltaire c'est Molière qui fait figure d'importante référence

⁸⁸ Edmond ESMONIN, *op. cit.*, p. 477.

⁸⁹ *Miscellanea*, tome 1, f. 451. Cette expression désigne à la fois pour l'auteur le libertinage philosophique de même que celui des mœurs.

⁹⁰ *L'Homme Machine* de La Mettrie, l'a profondément révolté, dans *Miscellanea*, tome 2, pp. 1263-1278, Letourneau prit des notes de l'ouvrage au sein d'un tableau à deux colonnes, à gauche la plume de La Mettrie, à droite Letourneau dispose ses arguments réfutant les thèses de l'auteur qu'il juge « impie ».

⁹¹ Cf. chapitre suivant.

⁹² L'intendance au XVIII^e siècle se situe depuis 1719 près du Jardin de Ville, dans l'Hôtel Lesdiguières (acquis par la Ville pour 150 000£) jusqu'à la Révolution, c'est un lieu éminemment vivant où l'on croise régulièrement les officiers des diverses institutions de la Province. Cf. Anne CAYOL-GERIN, *Grenoble : richesses historiques du XVI^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, Didier Richard, 1991. p. 55.

⁹³ *Miscellanea*, t.II, f. 1362.

littéraire pour Letourneau, lorsqu'il dresse des portraits de personnalités célèbres, le chancelier de la cour du Parlement utilise des personnages de l'œuvre de Jean Baptiste-Poquelin aussi bien que des noms liés à l'antiquité gréco-romaine afin de ne pas citer nommément des individus assez puissants pour lui causer du tort⁹⁴.

Une vertu pré-républicaine ?

De Paris à Moulins et enfin Grenoble, l'Intendant de La Porte et Letourneau sont liés. Ils partagèrent près de vingt années ensemble au service du Roi de 1740 jusqu'en 1759 et l'affaire de Monticourt⁹⁵ la dernière que traita le secrétaire avant de quitter son poste :

Copie de la Lettre Ecrite par M. Dela Porte Intendant de Dauphiné à M. Trudaine Intendant des finances le 14 aout 1759. [...] N.^a que la Partie des fermes générales m'Etoient alors confiée à l'Intendance c'est la dernière affaire dans laquelle jay travaillé. LETOURNEAU [...].⁹⁶

Ainsi quels pouvaient bien être les rapports entre les deux hommes ? Etait-ce un rapport de Protecteur à Protégé ? Comment Letourneau percevait-il sa fonction ? Edmond Esmonin laissait entendre qu'une animosité existait entre l'Intendant et son secrétaire, qu'il s'était brouillés. Cet événement conduisant ce dernier à quitter son poste de secrétaire⁹⁷. Il aurait été congédié ou contraint à la démission ce qui tranche pourtant avec plusieurs qualités que Letourneau reconnaît à son patron. Ainsi, souligne-t-il son honnêteté en tant qu'administrateur du Dauphiné :

Probité de Damon. Un subdelegué passe une adjudication et Envoie au premier secretaire de l'Intendance (ou à Damon c'Est tout un) ce qu'il croit devoir lui revenir à ce sujet, Damon refuse l'argent et le renvoie au subdelegué » qui lui

⁹⁴ Nous avons toutefois pu rattacher le pseudonyme de *Damon* dans *La Critique de l'école des femmes* de Molières à De La Porte et *Oronte* à son gendre.

⁹⁵ Un obscur complot contre le directeur des fermes à Grenoble, M. de Monticourt, accusé de corruption par deux de ses anciens subordonnés, les Sieurs Trenonay et Blanchet, receveurs généraux de Tabac. Letourneau fut l'un des avocats de Monticourt qu'il qualifie « d'homme plein de Religion et Directeur des fermes à Grenoble, Estimable et Respectable à tous Egards[...] » L'affaire eut un tel retentissement qu'elle remonta jusqu'à Daniel Charles Trudaine l'intendant des finances à Paris. Dans sa correspondance De la Porte soutient Monticourt. Cf. *Miscellanea* t.V fs 146-248.

⁹⁶ *Ibid.*, f. 232.

⁹⁷ Edmon ESMONIN, *op cit.*, p 472.

repond : vous êtes, Monsieur, plus Delicat que fontanius⁹⁸, qui bien loin de ne vouloir pas accepter, a toujours Exigé en pareille Occasion.⁹⁹

De la Porte refuse obstinément tout présent qui serait lié à des affaires en cours, ce que loue son subalterne. Il lui est reconnaissant d'avoir défendu ses secrétaires face au lieutenant général de Police, le Sieur Amat Dumolin, qui était entré en conflit en 1753 avec Letourneau et le secrétaire Moisson. Ces derniers auraient omis de respecter les procédures lors d'une séance des syndics de la ville à propos du commerce et de ses statuts, en ne tenant pas au courant le Lieutenant et en délibérant sans son autorisation. L'intendant prit fait et causes pour ses commis et envoya une lettre au Lieutenant en réfutant ses accusations de même que les mauvais propos tenus contre ses secrétaires. À partir de ces exemples et réflexions Letourneau rédige la maxime suivante :

L'honnête-homme s'annonce assés sans se préconiser lui-même, et je ne serois assés tenté de douter des Sentiments de ceux qui se ventent sans cesse d'en avoir : l'honnête-homme d'ailleurs n'est que ce qu'il doit être, et l'on ne peut faire trophée d'une qualité nécessaire et qui n'est pas même Suffisante, si on envisage les hommes vivants en Societé. Quant aux présents, je soutiens, malgré la Dépravation du Siècle, qui ne les admet que trop, puisqu'en général on ne peut aujourd'huy obtenir justice soit à la Cour, soit à la ville, qu'en versant l'or à plaines mains Je soutiens dis-je qu'on ne doit recevoir aucune Espèces de présents (même de Gibier) après les affaires finies ; et qu'il n'y a absolument que les gens du même Etat qui étant lié d'amitié, et qui, n'aïant entre-eux aucunes affaire d'Interet, puissent s'Envoyer reciproquement des fruits des Productions de leurs Campagnes du Gibier de leur Terres [...] un Amy paroît Curieux d'un de mes Livres je lui envoie, ce seroit une Dureté et une Impolitesse de sa part de ne pas l'accepter : J'aurois tort Egalement de ne pas recevoir une Estampe où autre Bagatelle parles quelles il voudroit me marquer sa Reconnoissance. Je conviens que si les Commis S'en tenoient à leurs appointment et à quelques Droits légitimes attachés à leurs Places, nous verrions se faire beaucoup moins de fortunes en peu tems, nous verrions beaucoup moins d'habits galonnés, que les Traiteurs, les petites filles et les femmes Coquetes y perdroient beaucoup, mais à tout cela je n'y vois qu'un grand Bien : il est vrai encore qu'un superieur, pour soutenir la Probité de ses commis, doit leur faire un sort raisonable, et augmenter leur traitement à mesure qu'ils lui sont utiles et qu'ils

⁹⁸ Gaspard Moise de Fontanieu, intendant de Dauphiné de 1724 à 1740.

⁹⁹ *Miscellanea*, t.I, fs. 447-448.

vieillissent dans ses Bureaux, desorte qu'ils puissent chaque année mettre quelque chose de Côté, et se conserver une Poire pour la Soif, lorsqu'ils se trouveront hors de Combat : Ils n'acheteront pas de charges de Secretaires du Roy) , ils n'Epouseront pas des filles de Sous-fermiers, mais ils mourront comme ils auront vecus, c'est-à-dire en honnêtes gens, et leur bonne Conduite (en faisant leur Eloge) fera aussi celui du Ministre où de L'homme en Place sous lesquels ils auront travaillé.

Adieu ne plaise que je sois surpris, et encore moins scandalisé qu'un homme chargé de grandes Parties et aiant des appointements proportionnés à son travail ne puisse faire une fortune honnête, et qu'en trouvant une femme qui lui donne du bien, il fasse ce qu'on appelle une Bonne Maison, Eleve et même avance d'un Degré sa famille : ces Evénements heureux sont la suite et la Recompense du merite et du Travail : Le public verra toujours avec plaisir un honnête homme prospere et on ne peut pas Tourner le Dos à la fortune quand Elle se présente avec Thémis et Minerve.¹⁰⁰

Cette réflexion illustre bien la clairvoyance de Letourneau sur les mœurs et la société au temps des Lumières. Bien que réfléchie, l'auteur n'en est pas moins contradictoire. S'il fait preuve d'avance sur son temps en évoquant une augmentation progressive des gages des secrétaires en fonction de leur ancienneté, il fut cependant contraint d'acheter une charge de *Secrétaire du Roy*. Á ce titre c'est sans doute de lui-même que Letourneau parle ici étant donné que cette réflexion date de 1762 soit trois années après son départ de l'Intendance. Cette charge n'était autre qu'une sinécure anoblissante qui tient toutefois à cœur son propriétaire. Celui-ci recueillit méticuleusement les textes juridiques concernant son office. Ainsi, au sein du tome IV des *Miscellanea*, Letourneau dresse une liste exhaustive des privilèges des secrétaires du roi tirée de *l'Encyclopédie*¹⁰¹. L'auteur n'hésite pas à combler les lacunes de l'article, à travers une note de bas de page, en rappelant les différents édits et arrêts que l'encyclopédiste avait omis de citer. C'est à M. Colaud de la Salcette, célèbre juriste à Grenoble, que l'avocat achète sa charge¹⁰² en 1759 pour près de 80 000£. Les deux hommes étaient sans doute liés d'après ce qu'en dit Letourneau à sa mort :

¹⁰⁰ *Miscellanea*, t.I, fs. 451-453.

¹⁰¹ *Miscellanea*, t.IV fs. 1008-1015, *Des secrétaires du Roi. Extrait de l'encyclopédie tom. 14^{ème} page. 870.- Édition de 1765 « Honneurs et Privilèges ».*

¹⁰² Cf. Testament Annexe 1. Dette due à la veuve Salcette.

M. Colaud de la Salcette, mort le 16 septembre 1770, ancien avocat et avocat célèbre, honnête homme bon mary, bon père, bon amy !¹⁰³

Néanmoins, c'est plus à travers son activité de débiteur de tabac que d'officier que Letourneau assurait sa subsistance. Par ailleurs, nous pouvons difficilement concevoir qu'avec de simples gages de secrétaire d'intendance, puis de simple avocat depuis 1759 Letourneau ait pu acquérir l'office de secrétaire du Roi. À ce titre, Letourneau est extrêmement vigilant en ce qui concerne les nouveautés liés au commerce du tabac, il compile soigneusement les nouvelles qui y sont rattachées comme les extraits de gazettes¹⁰⁴ ou plus important, les nouveaux édits royaux venant confirmer les privilèges des débiteurs.¹⁰⁵ De même, les règlements et ordonnances concernant les droits d'octrois et autres taxes liées aux échanges sont compilées par l'auteur, ainsi insère-t-il une copie du *Mémoire concernant les fermes du Dauphiné* accompagné d'extraits mis à jour du *Mémoire sur l'Etat de la province du Dauphiné en 1698 pour l'instruction du Dauphin*.¹⁰⁶ Letourneau y ajoute son propre tableau récapitulatif des bureaux et entrepôts de tabac en Dauphiné¹⁰⁷. Ces informations semblent capitales pour le secrétaire de la Chancellerie du Parlement étant donné qu'environ 200 pages leurs sont consacrées dans le tome II des *Miscellanea*. Bien que devenu commerçant et ayant quitté l'Intendance, la question du Politique et du bon gouvernement ne cesse de préoccuper Letourneau jusqu'à ses derniers jours. Sans être révolutionnaire ou affecté d'un profond libéralisme, l'auteur des *Miscellanea* propose régulièrement des moyens de réformer/améliorer la gouvernance du royaume. Ainsi, face aux querelles incessantes des différentes institutions dépendantes du Roi, voici le commentaire que propose l'auteur des *Miscellanea* au sujet d'une dispute entre l'Intendant Pajot de Marcheval et le premier Président M. de Bérulle relative aux logements des militaires :

Ce n'est pas une petite chose que de pouvoir arranger les Puissances l'on de demanderoit pas qu'Elles s'aimassent, l'on desireroit seulement (pour le bien

¹⁰³ *Miscellanea*, tome IV., f. 1332.

¹⁰⁴ *Miscellanea* tome IV, f. 966.

¹⁰⁵ *Ibid.*, fs. 797-798 *Ordonnance du Roi du 24 avril 1768 qui defend...*

¹⁰⁶ Ces documents de la fin du XVII^e siècle ont été rédigés par Etienne-Jean BOUCHU, Intendant du Dauphiné de 1686 à 1705 (Edmond ESMONIN, *op. cit.*, pp. 98-99) et sont disponibles à la BMG sous les cotes u.868 et u.887. Ils ont régulièrement fait l'objet de copie et d'enrichissements à travers de nouvelles données.

¹⁰⁷ *Miscellanea*, tome II, f. 191.

public) qu'Elles se supportassent Et que leurs autorités respectives fussent si Distinctives et Separées par le Prince qu'elles ne pussent jamais s'Entre heurter, et quelles fussent même forcées (dans le cas d'un Bonheur réel des habitans) de s'Embrasser pour ainsi dire, et de ne former alors qu'un même tout et une seule volonté, ce sont les Vœux de tout bon Patriote, qui à moins d'un vrai Miracle ne seront jamais Exaucés. Il vaudroit donc mieux dans la presque impossibilité de voir les Puissances se réunir pour le bien Public, les Eloigner les unes des autres, puisque sans même avoir de Debats particuliers entr-Elles, Elles s'animent les unes contre les autres en se regardant. Je ne prétends point Plaisanter et tout homme impartial et de Sang*-froid sera assurément de mon avis.¹⁰⁸

Relativement à la question militaire, Letourneau ne manque pas au cours de ses *Miscellanea* de dénoncer régulièrement le comportement de certains soldats stationnés à Grenoble. L'avocat admet volontiers que l'activité militaire est d'une nécessité économique vitale pour la capitale du Dauphiné. En effet, les rumeurs, nombreuses au cours de son long séjour grenoblois, relatives à une éventuelle suppression d'un des corps armée ou de sa mutation dans une autre ville, qui plus est Valence, l'ennemie héréditaire de Grenoble, suffisent à susciter l'émoi au près des administrateurs autant que du peuple dont l'activité, comme les cabarets, se maintient principalement grâce à la clientèle militaire¹⁰⁹. En outre, posséder un contingent significatif était une source de prestige pour toute ville d'ancien régime¹¹⁰ :

[...]Si l'artillerie nous quittoit le commandant feroit sans contredit son séjour à Valence ; Par une suite nécessaire de ce fatal Evenement, l'Intendant iroit pareillement Etablir son Tribunal en laditte Ville, le Bureau des finances, Le directeur des Domaines du Roy, les Ponts et Chaussées, le Directeur des Droits sur les Cartes a jouer Enfin toute la partie financiere prendroit la même Route. Les gens de Valence qui ont autant de Motifs pour Desirer l'Execution de ce Projet ; que nous en avons pour le Craindre, et pour nous y opposer *unquibus et rostro*, offrent déjà de Loger le Commandant au gouvernement, l'Intendant à Saint Ruffe,

¹⁰⁸ *Miscellanea*, tome III, fs. 289-290.

¹⁰⁹ *Miscellanea*, tome III, fs 281-285 Letourneau dans une longue plainte datée du 14 avril 1764 énumère toutes les calamités qui résulteraient d'un départ pour Valence de l'artillerie Grenobloise.

¹¹⁰ Cf. René FAVIER, *Grenoble : ville de garnison*, Éditions Grenoble Patrimoine et Développement, Grenoble, 2004. P. 12.-16

attendu la Reunion de cette ordre à celui de Saint Lazare. Nous aurions peut-être pour tout dédommagement de tant de maux l'Université de Valence que l'on placeroit dans la maison des Ex-Jésuites, et quantité de Légistes qui insulteroient nos femmes et nos filles et auxquels nous n'aurions à opposer que la faible et Pitoïable Défense d'une milice Bourgeoise. Dieu nous écoute ! et nous sauve !¹¹¹

Cependant, Le lieutenant Chordelos de Laclos, obéissant aux ordres, finit par être muté ainsi que sa compagnie à Valence en 1776¹¹² et Grenoble ne reçut aucune université en échange¹¹³. Cette intérêt pour la question militaire se retrouve régulièrement. Ainsi, en octobre 1773 Letourneau dresse une revue complète des troupes qui composent la garnison de Grenoble à l'appui des travaux de commissaires des guerres. Ces calculs détaillés font état de 1291 hommes actif le 9 mars 1774 répartis au sein de corps différents. Le régiment Suisse fort de 988 soldats, l'Artillerie avec 704 hommes soit un total de 1692 hommes auxquels il faut retranchés les blessés, absents et détachés sur un théâtre d'opération. Ce qui donne d'après les travaux du secrétaire de l'intendance La Salle, ami de Letourneau, les 1291 hommes bel et bien présent et actifs dans la vie urbaine¹¹⁴. Ceci n'empêche pas Letourneau d'émettre ses réserves quant aux comportements immoraux de nombreux soldats. La violence de la soldatesque est un motif de plaintes récurrents pour les grenoblois. Ainsi, l'image du soldat perturbateur des festivités publiques ou des liens de sociabilités courants tel la promenade est cité à plusieurs reprises. Le 26 juin 1775 Letourneau témoigne d'un incident qui se déroula au Jardin de Ville dans la soirée. Trois jeunes officiers-il est intéressant de noter qu'il s'agit de personnels gradés- avaient grièvement insulté une marchande nommée Rubichon ainsi que ses filles. Leur commis, le sieur Fleury, qui sans aucun doute tenta d'intervenir reçu des coups de plats d'épée et un coup de la pointe qui transperça ses vêtements sans conséquences graves. Á l'étonnement d'un des officier qui s'écria « Il faut que se bougre-là soit plastrôné »¹¹⁵ l'on découvrit qu'un almanach fut la cause de son salut. Cet incident eu lieu non seulement dans un des lieux les plus fréquentés de la ville mais de plus, en présence de non nombreux témoins, médecins, marchands,

¹¹¹ *Miscellanea*, tome III, f. 284.

¹¹² René FAVIER, *op cit.*, p. 16.

¹¹³ Supprimé en 1453 par le dauphin Louis II au profit de Valence, l'université de Grenoble ne devait réapparaître qu'en 1808 sous le gouvernement de Napoléon I^{er}. Cf. Clarisse COULOMB dans René FAVIER (dir), *Grenoble Histoire d'une ville*, Grenoble, Glénat 2010, p. 70.

¹¹⁴ *Miscellanea*, tome VI, f.101.

¹¹⁵ *Miscellanea*, tome VI, f. 131.

juristes sur les coups de 19h, heure d'affluence¹¹⁶. La marchande victime de ces officiers reçue des coups de pommeau en défendant son commis, elle n'est autre que la sœur de l'avocat Bovier qui reçut Rousseau à Grenoble. Un magistrat renommé et respecté. En conséquence, le Parlement saisit la Police dans une procédure ordinaire d'enquête tout en réclamant une sanction exemplaire. Cependant, les officiers en ce temps ne pouvaient être véritablement inquiétés par le Parlement en raison d'un conflit entre les juridictions – Parlement, Intendance, Gouverneur militaire. L'affaire s'envenima en raison de motifs divers. Tout d'abord les témoins attestèrent que d'autres officiers formèrent une ligne pour défendre leur collègues et leur laisser le temps de se charger du commis en empêchant le public d'intervenir. Ensuite les victimes avec l'appui du Parlement refusèrent tout accommodement. Enfin, les trois officiers ne furent nullement inquiétés car sur ordre de leur supérieur ils se rendirent à Briançon au fort Randouillet uniquement sur parole et sans escorte.

Quelques années plus tôt le 22 juillet 1771, une dispute entre soldats cause la suppression d'un bal public¹¹⁷. La fête était organisée au jardin de ville ainsi que sur les Terrasses de l'hôtel de ville jouxtant le parc. Ce sont les officiers de la garnison qui organisèrent la cérémonie et les rivalités entre officiers d'infanterie du régiment d'Angoumois et officiers du corps royal d'Artillerie se manifestèrent. Plus encore une rivalité de classe gâcha la fête, le Comte de Clermont-Tonnerre appartenant à l'ancienne et haute noblesse dauphinoise fustigea le fait que la Bourgeoisie eut l'avantage lors de la cérémonie. Letourneau nous dit qu'il manifesta cette colère par une contredanse avant de quitter les lieux. Dès lors la municipalité prit la décision d'annuler jusqu'à nouvel ordre ce genre de festivités et probablement pour longtemps dans la mesure où la ville fit démolir sa salle de danse en bois établie sur les Terrasses donnant sur la rue Montorge. Cet événement illustre le danger que pouvait représenter les grands événements publics. Dans un espace commun chacun chercha à défendre ses prérogatives au mépris l'ordre public. Encore une fois, les militaires appuyés par le comte de Clermont-Tonnerre ne furent nullement inquiétés. En outre le lendemain, près de 24 heures plus tard le 23 juillet au soir deux officiers, un dénommé M de Dillin et un soldat irlandais, vinrent à nouveau perturber les promeneurs du soir. Les deux hommes vêtus de simples draps blancs s'étaient postés près de la porte du

¹¹⁶ Il s'agissait de la traditionnelle promenade de l'après- souper.

¹¹⁷ *Miscellanea*, tome IV, f. 1494.

jardin de ville qui donne sur la rue Montorge. Il se dénudaient à chaque fois qu'une femme voulait entrer dans le parc. Les demoiselles Hache filles du célèbre ébéniste Hache¹¹⁸ furent les premières à bénéficier de ce divertissement. Le sieur Colson- un autre soldat irlandais - qui accompagné ces dames fut roué de coup lorsqu'ils l'entendirent dire à sa compagnie de passer son chemin et ne pas prendre égard aux « poliçons ». Un juge grenoblois, Pison du Galand le futur député dauphinois, fut saisi de l'affaire. Ce dernier étant protégé par la Maison de Clermont-Tonnerre comme l'a pu être Letourneau par les Monteynard et les Marcieu entrava l'enquête afin de contraindre Colson à un accommodement. Celui-ci se manifesta de la sorte : les officiers en questions furent emprisonnés autant que leur contingent devait stationner à Grenoble, ils seraient libres par la suite. Si par ailleurs Colson recevait de nouvelles menaces, il serait libre de rouvrir la procédure. Les officiers furent finalement libérés le 12 novembre 1771. M. de Dillion fut remis aux arrêts non pas à cause des faits mentionnés ci-dessus mais parce qu'il aurait mal répondu à son colonel qui l'avait vivement réprimandé pour cette affaire. Le climat d'impunité générale est la source des principaux troubles causés par les Militaire en garnison à Grenoble. Les querelles de personnes et les rivalités entre les différentes institutions notamment civiles et militaires ne permettaient pas de rendre justice et empêchaient la bonne gouvernance de la cité, ce que fustige Letourneau. C'est avec amertume qu'il rapporte ces affaires qui heureusement se soldèrent sans conséquence irrévocables. En revanche lorsque des soldats parviennent au meurtre c'est avec colère que l'avocat dénonce le comportement de la garnison :

La nuit du vendredi au Samedi dix neuf avril 1771. Un soldat d'Angoumois vint à l'Academie de Bertrand prendre ses deux garçons, Bertrand et sa famille s'étoient allés couchés [...]. Le soldat leur proposa d'aller voir des filles à la Perriere [il s'agit de l'actuel quai Perrière, en face du Jardin de Ville sur l'autre rive de l'Isère], les garçons avant de se décider apportèrent quelques Bouteilles qui se burent, l'un deux s'Excusa sur ce qu'il y avait encore des joueurs à l'académie, que c'étoit lui qui etoit chargé de donner les cartes, d'en recevoir l'argent. L'autre nommé Poulet du lieu de Saint-Ismier ne se fit pas tire l'oreille malheureusement pour lui car il a été assassiné et jetté dans la Rivière par le Pont de Pierre. Le Soldat vint ensuite chercher l'autre garçon qui demanda ce qu'Etoit devenu son Camarade, je

¹¹⁸ Edmond ESMONIN, *op cit.* pp.464-469.

l'ai Entendu repondit le Soldat se Disputer avec les Peigneurs de chanvre, c'est même une raison de plus actuellement que tous vos joueurs sont Decampés pour aller à sa rencontre. Ce garçon parti donc avec le Soldat qui lui proposa etant au bout du Pont de Pierre d'oter ses Souliers et ses Boucles qui etoient d'argent pour ne pas faire de Bruit. Le garçon commença alors a se douter de quelque Chose, il proposa au Soldat de se Dechausser le Premier sur son Refus il se Retira et fut se Coucher. Le lendemain matin le Soldat rapporta la Rodingotte de Poulet sur laquelle l'on reconnût quelques taches de sang que l'on avoit voulû faire Disparoître en lavant l'Etoffe. Le Sieur Bertrand inquiet sur le sort de Poulet et informé par l'autre garçon de tout ce qui s'était passé fit arreté le Soldat, ce Coquin aiant demander à un Sergent qui le conduisoit en Prison la Permission d'aller chercher une chemise, et ce Sergent (qui suivant les apparences avoit ordre de Laisse sauver le coupable) aiant consenti à cette demande, le soldat s'est sauvé. Il en seroit de cet assassinat comme de celui du nommé Chion Tailleurs des Peres de la Charité de cette Ville, qui il y'a quelques années fut le jour de la Pentecôte assassiné aux bord du Drac pres du Rondeau, sans qu'on ait voulû prendre toutes les précautions n'y faire toutes les Recherches convenables pour parvenir à la connoissance des auteurs de ce Crime.¹¹⁹

Ces faits divers suffisamment retentissants pour tenir en émoi la ville durant plusieurs jour, amènent de nombreux habitants dont Letourneau non seulement a solliciter un meilleur encadrement des troupes mais à exiger une justice totale et entière détachée de toute forme de contrainte et donc du Premier pouvoir. Sans que celles-ci soient révolutionnaires, les idées promulguées par *l'Esprit des Lois* sont de plus en plus perceptibles auprès de l'opinion publique lettrée. L'idéal de Justice se doit d'être universel pour l'auteur des *Miscellanea* et ses manuscrits n'omettent pas de mentionner l'injustice pluriséculaire faite à l'autre sexe. En effet, Letourneau consacre plusieurs pages aux femmes tout au long de ses manuscrits, sa plume nous éclaire sur une vision originale de la femme du temps des Lumières.

¹¹⁹ *Miscellanea*, tome IV, fs. 1413-1415.

Penser l'autre sexe, l'idéal féminin selon Letourneau

Le thème de la famille est plus particulièrement l'image de bon père de famille, de patriarche modèle est récurrent au sein des *Miscellanea*. Être un bon père est un devoir moral pour Letourneau. Cependant une place toute particulière est aussi accordée à la femme dans ses manuscrits. Ainsi la série d'articles dispersé au sein des six tomes nous permettent de reconstituer la femme idéale et les qualités, tant physiques que morales, que celle-ci devaient posséder. Les textes traitant ce sujet sont de nature remarquablement variés. En effet, nous avons aussi bien des extraits de pièces de Molière, des anecdotes célèbres ou personnelles, que des correspondances ou réflexions personnelles que l'auteur retranscrit. Un poème de Letourneau en latin¹²⁰, le seul qu'il compose dans la langue de Cicéron qui correspond aussi au seul endroit des *Miscellanea* où le latin est utilisé dans un but de censure¹²¹, décrit son idéal féminin :

Tout ce qu'il faut que possède une femme pour être exactement Belle, ou la chose impossible. Texte latin original

Traduction.

« Triginta haec habeat quae vult formosa vocari faemina, sic helenam fama fuisse refert. Alba tria, et totidem nigra et tria rubra Puella tres habeat longas res, totidem que breves. tres crassas totidem graciles, tria stricta tot ampla Sint itidem huic formae, sint quoque Parva tria. Alba Cutis, nivei dentes albique Capilli, nigri oculi, C, nigra supercilia. Labra, genae atque vugues Rubri : sit Corpore Longa, et longi Crines, sit quoque longa manus. Sint que breves Dentes, auris, pes ; Pectora lata et Clunes, Distent ipsa Supercilia. C** et os strictum, Stringunt ubi cingula**

« Que celle qui veut être appelée une femme bien faite, ainsi que la renommée raconte ce que fut Hélène, possède ces trente traits. Blondes les trois et brunes aussi et rousses les trois, que ces trois jeunes femmes aient ce qu'il faut de long autant que ce qu'il faut de court. Que les trois soient épaisses autant que graciles ; les trois sévères autant que sublimes ; de la même façon que leurs formes soient aussi petites toutes les trois. Peau blanche, dents éclatantes et cheveux blancs ; yeux noirs, c(on sombre), sourcils noirs. Des lèvres, des joues et (?) rouges : Qu'elle soit élancée de corps, et des cheveux longs et aussi que chacune de ses mains soit déliée.

¹²⁰ *Miscellanea*, tome I, fs. 724-725.

¹²¹ D'ordinaire, lorsque Letourneau recourt à la censure ou au secret, il utilise des astérisques et/ou des pseudonymes.

**stricta.
Sint coxae et culus, vulvaque turgidula.
Subtiles Digiti, Crines et Labra Puellis ;
Parvus sit nasus, parva Mamilla, caput.
Cum nulli aut rarae sint haec, formosa
vocari
nulla Puella potest, rara Puella potest ./.** »

Et que ses dents soient petites, l'oreille, le pied (aussi) ; une large poitrine et des fesses et que ses sourcils soient bien séparés.

C(on) et visage étroit, qu'elle soit étroite où les ceintures serrent.

Que ses cuisses, son cul et son sexe soient gonflés.

Qu'elle ait des doigts délicats, des cheveux et des lèvres de jeune fille tendre ;

Que son nez soit petit, menus ses seins, sa tête.

Comme celles-ci (= ces femmes) n'existent pas ou sont rares, aucune jeune femme ne peut être appelée bien faite, rare est peut-être la jeune femme. »

L'aspect érotique sinon explicitement sexuel dans certains vers, explique l'usage du latin que la pudeur de l'auteur ou le risque de passer pour individu aux mœurs légères s'il venait à être lu a rendu nécessaire. Nous avons ici la femme telle que fantasmé par l'auteur, bien entendu cette idéal est inspiré des canons de beautés de XVIII^e siècle et ne laisse place qu'à peu de fantaisie. Il s'agit plutôt d'une recherche d'un Beau parfait, nous retrouvons cette obsession dans un texte intitulé *Chanson sur les deux sœurs Loizon, ceux qui ont vecû au Commencement du reign de Louis XIV ont assés entendû Parler de leur Beauté et de leur Conduite*¹²². Letourneau reprend cette épigramme célèbre en son temps où l'auteur subjugué par la beauté des sœurs ne sait plus s'il préfère la brune ou la blonde. Letourneau en commentant le poème affirme qu'elles étaient originaires de Lyon et que leur mère les conduisit à Paris pour les prostituer, *Elle y réussie* (sic). En note Letourneau affirme à plusieurs reprises qu'il possède une gravure de ces deux sœurs. Encore une fois c'est ici la beauté physique qui domine, et l'auteur s'enorgueillit d'avoir pu rencontrer l'ainée des sœurs lorsqu'il était encore à Paris chez son père, celle vit vint solliciter le procureur du Châtelet pour un procès. Letourneau prétend par la suite être lié de parenté avec cette sœur dans la mesure où elle eut une liaison avec son oncle¹²³. Ces sœurs étaient célèbres à travers la Capitale, l'une était blonde et aux yeux noir et l'autre brune aux yeux bleus. Nous retrouvons ici comme dans le poème évoqué plus haut l'idée que cette beauté parfaite est

¹²² *Miscellanea*, tome I, fs.381-388.

¹²³ *Ibid.*, f. 384.

rare sinon impossible. Letourneau s'étonne qu'en 1762 Grenoble ne connaissent pas encore ces deux femmes qu'il compare aux femmes dauphinoises qu'il connaît et dont il pense qu'elle peuvent les égaler en beauté avant de conclure par un poème de son cru qui illustre le style romantique à venir et la notion de « coup de foudre » à la mode dans les écrits du XVII^e et XVIII^e siècles :

À l'ombre de ce Verd Bocage/J'ay rencontré deux Rares Beautés/ L'amour est
peint sur leur Visage/ La Douceur et La Sincérité/ Aimable Blonde, charmante
Brune !/ Blonde au yeux Noirs, Brune aux yeux Bleus/ Il faudroit pour n'en aimer
qu'une/ n'en avoir vû qu'une des Deux !/ L'une est une Blonde mourante qui me
ravite par sa Douceur/ L'autre est une Brune Piquante dont les traits me percent le
Cœur/ Aimable Blonde Refrain ./.¹²⁴

Si nous devons nous contenter de ces seules références nous pourrions comprendre que Letourneau percevait la femme en tant que simple objet de désir ce qui n'est absolument pas le cas. En tant que père de deux filles il dresse au long de ses écrits les valeurs morales et le bon comportement qu'une femme se doit de posséder. De même, lui arrive-t-il de dénoncer les injustices que subissaient les femmes de son temps. Aussi, Letourneau n'hésite pas de temps en temps à faire participer son épouse au sein de ses correspondances. L'œuvre de Molière est fondamentale au sein de ce thème. En effet, les cocus et la conduite amoral de femmes libertines ou célèbres maitresses de souverains ou grands nobles sont un sujet de railleries à la mode au temps des lumières. Letourneau ne s'étonne pas de certaines situations qui peuvent conduire à l'adultère. Dans sa réfutation de *l'Homme Machine* de La Mettrie, Letourneau en critiquant l'éventualité d'une société sans religions dit :

En effet, quelle Barrieres opposera-ton au Crimes, Sera-ce L'honneur mondain [...] dont un sexe tire une fausse gloire aux Depens de l'Honneur de L'autre ?¹²⁵

¹²⁴ *Ibid.*, f. 388. Il est intéressant de noter à la lecture des deux derniers vers, l'ancienneté des *topoi* – sur un poème de 1762 - de la femme blonde figurant la femme douce et aimable cependant que la Brune serait une « femme fatale », d'autant plus que ceux-ci sont encore d'actualité de nos jours.

¹²⁵ *Miscellanea*, t. II, f. 1274.

Sa vision sur le mariage est intéressante, le tome I des *Miscellanea* est enrichi d'extraits de Molière présentant le mariage et les conditions de sa réussite tandis que dans le tome II Letourneau retranscrit une satire de Boileau qui n'est ni plus ni moins qu'une diatribe contre ce sacrement perçu comme source de tous les malheurs pour l'homme, un texte extrêmement misogyne de par sa teneur.¹²⁶ C'est une habitude tout à fait intéressante que prenait Letourneau de présenter à parts égales les partis opposés ou avis contraires à propos d'un événement, d'une idée philosophique d'un fait scientifique. Le fait qu'il fut juriste et lecteur de Voltaire qui avait aussi cette habitude sont des éléments d'explication. Toujours est-il qu'après avoir accompli cette démarche Letourneau s'empresse de se rallier à une thèse, de réfuter parfois, voir de forger une troisième voie. Sur le thème du mariage il se désavoue de Boileau dans la mesure où plusieurs correspondance au sein de son réseau ont pour thème le mariage. Letourneau y félicite ses amis nouvellement mariés ou loue un père qui a su marier sa fille à un homme convenable et non par intérêt personnel comme cela était souvent la règle dans la société mondaine :

Un Père doit toujours Songer aux Bienseances et de cette union prévoir les Conséquences Sachés que d'une fille on risque la Vertu lorsque dans son Hymene son Gout est Combattu, que le Dessein d'y vivre en honnête Personne depend des qualités du Mari qu'on lui donne ; et que ceux dont partout on montre au Doigt le front, font leurs femmes souvent, ce qu'on voit qu'elles sont, il est bien difficile enfin d'Etre fidele à de certains maris faits d'un certain modèle ; et qui donne à sa fille un homme quelle haït est responsable au Ciel des fautes qu'elle fait.¹²⁷

Letourneau rejoint Jean Baptiste Poquelin sur ce point en critiquant notamment un fait largement rependu notamment au sein de la noblesse et de la Haute-bourgeoisie ; à savoir le mariage entre une jeune femme et un « vieillard ». L'auteur des *Miscellanea* émet une parabole à ce sujet. Il est curieux dit-il que des parents prennent un soin tout particulier aux montures qu'ils attachent à leur voiture, que celles-ci soit de force, d'âge et de caractère à peu près équivalents afin de conduire à bon port le cocher et que parallèlement, ces parents marient une jeune femme à un homme de quarante ans son aîné alors que ces

¹²⁶ *Miscellanea*, t. I, Molière sur le Mariage fs. 238-239 ; *Miscellanea*, t. II, fs 1379-1383.

¹²⁷ Molière... t. 1, f. 238.

derniers doivent partager le reste de leur existence et non un simple trajet¹²⁸. Toujours est-il que Letourneau rejoint le dramaturge dans l'idée que la femme se doit en tout et pour cause préserver l'honneur de son mari et ne pas le tromper en quoi que ce soit. En effet, la figure du cocu est un grand sujet de raillerie depuis le XVII^e siècle, une infamie pour celui qui en est victime sans réagir ou feignant de ne point savoir. Cependant, Letourneau au sein de divers anecdotes ou faits rapportés insiste sur la sagesse de certaines femmes et sur leur nécessaire liberté d'action comme en témoigne à titre d'exemple une anecdote intitulé *Preuve qu'une femme sage et prudente peut rendre son Mari raisonnable*.¹²⁹ Letourneau y décrit une épouse patiente qui parvient à convaincre son mari d'éviter d'inutiles dépenses à travers un argumentaire solidement étayé. Nous constatons que l'éducation de la femme était importante pour Letourneau, celle-ci se devait d'avoir un bel esprit et ne pas être simplement belle. Cette vision était probablement inspiré de la pensée grecque ancienne selon laquelle le Beau extérieur devait être le reflet du Beau intérieur.

Ainsi, en février 1763 Letourneau reçoit directement de la part de Diderot et D'Alembert un ouvrage sur *l'Education des jeunes gens par Charles Monnoye de Valmont*, abbé de la cathédrale de Troyes en Champagne¹³⁰. Voici ce que dit Letourneau à ce propos :

J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'Honneur de m'Ecrire et Successivement votre Excellent Ouvrage de l'Education publique qui m'a été adressé par MM. D'Alembert et Diderot, ainsi que vous me l'aviés annoncé, en partant de Grenoble. **En note** : M. l'abbé de Valmont avoit envoié son ouvrage en Manuscrit à ces deux academiciens, qui sans Consulter l'auteur le firent imprimer ; c'est alors que M. de Valmont les pria d'en faire passer quelques Exemplaires à ses véritables Amis, il me fit la grace de m'admettre dans ce petit nombre d'Elus !¹³¹

Par la suite Letourneau complimente et loue l'abbé sur la qualité de son ouvrage, sur cette bénédiction qu'il représente pour l'instruction des jeunes gens et assure que son fils y

¹²⁸ Cette parabole est inspirée d'une fable de La Fontaine insérée au folio 131 du premier tome des *Miscellanea*.

¹²⁹ *Miscellanea*, t. II, fs. 1472-1474.

¹³⁰ *Miscellanea*, t. IV, fs 1295-1301. Après une longue recherche nous n'avons malheureusement pas pu trouver un exemplaire de ce mémoire, ni en bibliothèque, ni sur les bases de données de *Gallica* ou *Persée*.

¹³¹ *Ibid.*, f. 1295.

puisera de quoi perfectionner son éducation. Ce traditionnel échange de politesses tranche nettement avec la suite de la lettre ou intervient la femme de Letourneau :

Madame Letourneau à Mgr de Valmont,

Je vous passe M. dans le Livre que vous venés de Publier, de vouloir diminuer les revenûs des Directeurs et receveurs des fermes, pour en appliquer le superflus à l'Education de la Jeunesse, je vous pardonne d'autant plus cette Idée que vous n'avés eû le ménagement de ne pas comprendre dans votre Projet Oeconomique les Entreposeurs du Tabac : je garde Egalement le Silence Sur ce que vous dîtes de la Principale destination des deniers d'octrois, et sur ce que vous observés relativement aux Universités, Bénéficiers, etc. Mais je ne vous pardonnerai jamais vôtre Déclaration contre les femmes, nous sommes faites, Monsieur, Entendés le Bien ? pour donner la dernière main à la plus haute Education : il est fort singulier que vous nous croïés capables au contraire de la Corrompre : au surplus, comment vous portés vous ? comment vous trouvés vous dans votre nouveau Bénéfice ? Jouïsés vous de tous les agréments que vous mérités et que je vous désire !

Le mary,

Ne prenés pas garde Monsieur à toutes les Duretés que ma femme vient de vous dire ; Elle est terrible quand on attaque son sexe ! c'est d'ailleurs une fort honnete personne qui vous est attachée plus que je ne puis vous l'Exprimer ; ne vous arrêtés, je vous prie, qu'à la Péroration de son Discours.

Madame Letourneau,

Je n'ay pas besoin Monsieur, de la justification de mon mari, je ne vous ai rien exposé que je ne sois en Droit de soutenir, je vous Demande en grace dans la seconde Edition que le Public ne manquera pas de vous demander de vôtre ouvrage, d'adoucir au moins un peu les propos que vous avés dit contre Nous.

Le mari,

Allés toujours votre Train, Monsieur, j'ai Enfin fait entendre raison à Madame Letourneau : Elle convient relativement aux femmes en général « que de cette leçon si pompeuse et si vaine ! Le profit est douteux et la Perte est certaine »¹³² Et Elle se réunit de bien bon cœur avec moi pour vous renouveler les assurances du

¹³² Citation d'Antoine GODEAU (1605-1672), *Poésies chrétiennes*, « sonnet sur la comédie », 1660.

Sincere Attachement et des Sentiments avec lesquels nous sommes vos aimables et respectueux serviteurs.¹³³

Sous ses airs de vaudeville cette lettre est importante à travers le nombre de fait qu'elle révèle. En premier lieu Charlotte de Buguenelle travaille aux côtés de son mari dans l'entrepôt de tabac. Par ailleurs Letourneau la laisse s'exprimer relativement librement avec son réseau. De par son argumentation nous pouvons en déduire qu'il s'agit d'une femme instruite. Ainsi Letourneau confirme ici sa volonté de voir un jour une société plus juste à l'égard de l'autre sexe. Par exemple, il n'hésite pas à dénoncer la violence conjugale dans une anecdote plaisante ou un mari violent ayant fait succomber sa femme fini par tomber sur une nouvelle épouse plus forte et rusé que lui qui parvint à le rendre doux et agréable par la contrainte puis la sagesse¹³⁴. S'il peut s'avérer précocement libéral sur ce point, il critique par ailleurs en bon chrétien la prostitution.

La maquerelle de Grenoble

C'est tantôt avec humour tantôt avec sévérité que Letourneau dénonce ce vice rependu *ab antiquo*. Grenoble connu du temps où vécut Letourneau plusieurs cas célèbres dont l'auteur des *Miscellanea* se donna la peine de consigner et commenter. À ce titre il fait le récit dans son premier tome des mésaventures d'une dénommé la Labry :

Anecdote concernant la Labry.

La Labry avoit deux sœurs qui étoient anciennement dans Grenoble et qui conjointement avec Elle, tenoient boutique d'honneur ouverte :* (note * : on les appelloit Gabrillon) les deux sœurs furent chassées de la ville et se retirèrent à Lyon : La Labry eut le Bonheur de n'Être pas comprise dans cette Disgrace et de demeurer en cette ville.

Elle y obtint même il y a une 12^{ne}. d'années un Debit de Tabac : elle avoit fourni à cette Epoque des filles de famille à un Capitaine Parent de M. Lenormant fermier

¹³³ En note aux pages 1300-1301 Letourneau ajoute un hommage à l'abbé par le Magistrat Rennais La Chatolais en 1763 qui publie un mémoire sur le même sujet en le présentant comme plus humble par rapport à celui du religieux mais avec quelques détails où les auteurs divergent.

¹³⁴ *Miscellanea*, t.I, fs. 419-421.

general, qui par Reconnaissance et sur un Exposé plus Décent, demanda à son Parent cette Place pour cette fille ou femme.

mais en 1755 cette Coquine fut accusée d'avoir séduit tant de jeunes Personnes les Peres et Meres en porterent des plaintes si vives au S.^r Valet Lieutenant general de Police, que ce Juge ne put se Dispenser de faire Devoir de Sa charge. Il y prit même Plaisir !

Lors quelle fut condamnée par le Sr. Valet aux Peines resultantes de ses Crimes : l'Entreposeur lui ôta son débit Plusieurs Personnes agirent auprès de M. de Monticourt pour lui faire rendre et il y en eut même assés Indécente ^(+en note : l'avocat Romand alors 1^{er} Consul) pour Exposer à ce Directeur des fermes que Si cette femme ne gardoit pas son débit ; au lieu de fournir quatre filles par jour, Elle Seroit obligée d'en produire huit, pour pouvoir subsister.

Toutes ces sollicitations devinrent cependant inutiles La Sentence du Premier Juge fut presque Entierement confirmée au Parlement, la Labry fut mise au Carcan pendant trois marchés consécutifs, avec double Ecriteau portant Maquerelle Publique et Bannie de la ville où Elle na pas parue depuis.¹³⁵

Ce fait divers nous montre le rayonnement qu'a pu avoir la pratique de la prostitution Grenoble étant donné que la Labry fit les frais d'une plainte conjointe de plusieurs grandes familles de la ville. De plus cette pratique pouvait s'exercer sous couvert d'une autre activité plus honorable, ici débitante de tabac. Letourneau dénonce de manière implicite la corruption de certains hauts officiers, ici le parent de Lenormant, qui use de leurs pouvoirs afin d'octroyer des privilèges à des individus qui n'en n'ont pas le mérite. Par ailleurs cette affaire illustre la manière de rendre Justice sous l'Ancien Régime, le châtement est à la hauteur de crime commis. L'activité de la Labry suscita l'émoi populaire et de fait sa renommée à travers la ville, elle fut donc sanctionnée d'une peine humiliante en place publique afin de satisfaire les plaignants. La Labry eut toutefois des soutiens comme l'avocat Romand ci-dessus ou l'avocat Choin de Montgay, magistrat renommé au Parlement :

Lettre à M^r. Choin de Montgay avocat en la Cour. à Grenoble, le 27 mars 1756.¹³⁶

¹³⁵ *Miscellanea* tome 1, fs. 218-220. Pour une étude détaillée de la prostitution à Grenoble au siècle des Lumières voir Anne GIRAudeau, *Petites vertus et grands scandales: la prostitution à Grenoble au XVIII^e siècle d'après les archives policières*, Mémoire de Master, UPMF, 2011/2012.

¹³⁶ *Miscellanea* t. I, fs 214-218, Letourneau précise en note « on ignore l'auteur de cette lettre ». Cependant, nous pouvons émettre l'hypothèse, d'après le style de rédaction et les références, que c'est Letourneau lui-

Je viens M. d’Etre informé du mauvais succès du mémoire que vous avez fait en faveur de la nommée Labry, et de la teneur de l’arrêt dela Cour qui (en confirmant cette honnête personne dans la qualité Eminente de Maquerelle Publique) ordonne que vous serés admonesté : quoique l’article qui vous concerne dans cet arrêt, ne soit pas pour vous du fruit nouveau, je croirois cependant manquer à nôtre Religion, qui nous prescrit de rendre le Bien pour le mal, Si je ne vous faisois pas mon compliment de Condoléance à l’occasion de ce Triste Evenement, et Si je ne vous Exprimois point, dans toute la Sincerité de mon cœur, la Part infinie que j’y prends.

Les gens mal-intentionés diront peut-Etre qu’un avocat de bonnes mœurs, qu’un Père de famille, qu’un galand-homme, en un mot, n’auroit pas dû prendre la Defense d’une femme plus que convaincue dans l’Esprit de tout le Public du Maquerelage dont on va lui faire Subir la Peine : Ils ajouteront encore qu’aucun de MM. Vos Confreres n’a voulû employer Son Ministere en faveur de cette femme, et que la Réputation que vous vous êtes faite de vous charger des plus mauvaises causes, vous a produit cette honorable Cliente ; Ils attaqueront ensuite votre Mémoire qu’un Ecrivain Elegent et Poli, Selon Eux, auroit rendu dans un Stile tout different, Ils trouveront Odieux que vous vous soiés fait un Mérite d’attaquer, en Emploiant des termes à la fois injurieux et grossiers, la Sentence du Premier Juge dela Labry* (*en note de bas de page M.Valet Lieutenant de Police) Ils auront le Courage de dire qu’on n’a jamais vû comparer une Maquerelle à Jésus Christ et Son Juge à Pilate** (** en note, le même) ils établiront qu’un sculpteur **A** (en note **A** Le Sieur Libon) que vous avès noirci et Calomnié dans votre Mémoire vaut au moins un avocat au dessous du Médiocre, qu’un Pied de Table bien sculpté est préférable à un Mémoire mal redigé et Ecrit avec ferocité : Mettés vous Monsieur, au dessus des Propos de tous ces mauvais plaisants ce sont des nigaudages **B** (en note **B** :Barbarisme inseré dans le mémoire au lieu du mot nigauderies qui auroit été françois mais déplacé) qui ne doivent pas vous toucher : oui ! où j’ai oublié la chiffre **C** (C La chiffre... ces deux mots se trouvent dans un factum du même avocat en faveur de la sœur du Sr. Leclerc mort maître d’hotel de M.Delaporte Intendant de cette province) où vous triompherés de toute la ville qui vous condamne à l’unisson : Je m’accuserois d’une négligence Crasse **D**. (en note **D** : Négligence Crasse ! Expression du même avocat dans le Susdit factum) Si je

même qui la rédigea tout en ne voulant point se compromettre ou bien elle est l’œuvre du lieutenant de police Vallet.

laissois ignorer cette verité qui est aussi constante que les sentiments de Reconnoissance avec lesquels je dois avoir L'honneur d'Etre Monsieur votre humble et respectueux serviteur.

Letourneau sur un ton plus railleur rapporte d'autres cas célèbres à Grenoble :

Grenoble, Bons mot d'une nommée la Manin faisant profession affichée de Libertinage. Dans le tournant de l'année 1770. La Manin et deux Nymphes de sa trempe s'aviserent d'Etablir un Caffé dans la Rue Crequy. Quelques jeunes gens qui hantoient ces trois Drolesses leur consillerent de mettre pour Enseigne Aux trois Graces nous nous en garderons bien répliqua la Manin, des Païsans qui ne Scauroient pas bien Lire où des gens mal intentionnés pourroient mettre dans la Prononciation le R après le A. Ce Caffé etoit si Scandaleux qu'après avoir été muré plusieurs fois il a été détruit. Ces trois Pucelles se sont alors divisées, la Manin a voulû Essaïer si ses charmes quoique fletris aux trois quarts moins par l'âge que par l'usage, pourroit encore faire quelque fortune à Paris (Elle s'est trompée et est revenue à Grenoble après avoir fait un mauvais Voïage) faisant la vente de ses Meubles avant de opartir. Elle fit paraitre un Sopha en disant qu'Elle le donneroit à bien bon marché attendu qu'il lui avoit procuré beaucoup d'argent, qu'Elle avoit bien gagné dessus [...].¹³⁷

Ce cas semblable à celui de la Labry illustre l'impossibilité qu'eurent les autorités urbaines à endiguer le phénomène. En effet, ce café ouvre quelques années à peine après la Maison Labry. L'activité honorable peut être une couverture afin d'exercer un libertinage plus lucratif ou bien celui-ci peut être un complément de revenus comme Letourneau l'illustre avec le cas de La Desprè ou Desprez, son ancienne débitante de tabac et épicière de la place Grenette qui de temps à autres moyennait ses charmes.¹³⁸ Néanmoins, quelque soit la situation Letourneau s'oppose clairement contre ce genre de pratique, il prône une émancipation des femmes dans le cadre de la justice et de la morale chrétienne. Cette limite dans le libéralisme se retrouve tant sur le plan des mœurs qu'en politique. Ainsi si Letourneau est favorable aux idées nouvelles il n'en demeure pas moins un fidele du roi et dénonce toute tentative de rébellion. Ainsi dans une nouvelle rapportée de Juillet 1764, le

¹³⁷ *Miscellanea*, t. IV, fs. 1485-1486.

¹³⁸ *Miscellanea*, t. I, fs. 244-247.

nouvelliste évoque une affaire de fausse monnaie introduite en Bretagne par des Anglais/Hollandais. Le nouvelliste conclut en affirmant que bien des gens prétendent cette nouvelles fausse et imaginée par des ennemis de l'Etat et par des Perturbateurs du Repos Public. Ce à quoi Letourneau commente par une note :

Engance et vermine qui n'est malheureusement que trop commune aujourd'hui.¹³⁹

L'auteur des *Miscellanea* n'est donc pas un révolutionnaire. De même qu'il rejette toute subversions ou courants de pensée jugés comme subversifs. C'est avec criticisme qu'il commente certains événements étonnants de même que l'affaire qui lui tenu le plus a cœur à savoir la chute des Jésuites.

¹³⁹ *Miscellanea*, t. III, f.441.

CHAPITRE 3 - UN CHRÉTIEN IMPARTIAL ? DE LA QUERELLE JÉSUISTE ET AUTRES NOUVELLES DU ROYAUME

La question jésuite occupe une place importante au sein des *Miscellanea*¹⁴⁰. Qu'un individu du XVIII^e siècle se préoccupe des diverses péripéties touchant la Compagnie d'Ignace de Loyola, n'est certes pas une originalité en soi. Cependant le point de vue de notre notaire sur leur mise en accusation à partir de 1761¹⁴¹ poursuivi par leur éviction du Royaume en 1764 et des débats qui s'en suivent au parlement du Dauphiné nous offre un regard inattendu d'un contemporain des événements, parfois éloignée de la vision d'animosité générale à l'encontre de la compagnie « ultramontaine ».

Un Ordre au cœur des débats depuis le Grand siècle

Suspect dès leur fondation par Ignace de Loyola en 1540 en raison de leur allégeance au Pape, accusés d'être l'éminence grise de toutes les tentatives de régicides depuis les guerres de Religion, récemment mis en cause au Portugal¹⁴² en 1758 dans la tentative de régicide de Joseph I^{er}, les jésuites n'ont jamais acquis une véritable confiance populaire. Les moments de crises leurs ont constamment été défavorables. Ainsi depuis la querelle Janséniste-Moliniste au crépuscule du règne du Roi soleil, la compagnie d'Ignace de Loyola s'était attiré les foudres non seulement des partisans de l'Augustinisme, nombreux à travers le Royaume, mais aussi celles des Gallicans, surreprésentés dans la noblesse robe et *de facto* au sein des Parlements. En outre, Le lit de justice de 1730 érigeant la bulle *Unigenitus* en loi s'avère totalement inefficace¹⁴³. Le milieu parlementaire s'était fait de la Compagnie un ennemi héréditaire et la pression fiscale engendrée par de longues guerres successives¹⁴⁴, suscite un mécontentement qui par un malheureux hasard devait sceller le sort des Jésuites.

¹⁴⁰ Voir tableau annexe 9.

¹⁴¹ Arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762.

¹⁴² Cet événement est en partie traité par *Le sermon du rabbin Akib de Voltaire* (1761) inséré dans le tome I des *Miscellanea* pp.483-506

¹⁴³ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *La France des Lumières... op. cit.*, p. 136.

¹⁴⁴ Aux dettes non acquittées de Louis XIV viennent s'ajouter celles de son héritier et celles générées par la Guerre de Succession de Pologne (1733-1738), la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), la Guerre de Sept Ans (1756-1763)

Etienne François de Choiseul et la crise

Le comte de Stainville qui s'illustra durant les campagnes militaires de la première moitié du XVIII^e siècle et bénéficiait du soutien de Mme de Pompadour devient l'homme fort de Louis XV à partir de 1758 où il devient secrétaire d'Etat aux affaires étrangères jusqu'en 1761 puis à partir de cette date jusqu'à sa disgrâce de 1770, Secrétaire d'Etat à la Guerre. Cette fonction à un poste clé compte tenu du contexte politique dans le Royaume et géopolitique à travers l'affrontement des grandes puissances fait de lui un ministre extrêmement puissant. Son animosité à l'égard de la Compagnie de Jésus serait antérieure à son ascension au sommet de l'Etat comme en atteste une anecdote que rapporte Letourneau sur le ministre qui n'était encore qu'un Ambassadeur à Rome (1754-1757) :

Quelques anecdotes concernant M. Le Duc de Choiseul,

Lorsqu'avant de Parvenir au Ministre M. le Duc de Choiseul fut nommé ambassadeur à Rome [...] la veille de son départ, un Seigneur [...] lui dit Mon cher amy, quand vous serés à Rome, vous recevrez les visites de tous les Ordres, mais vous serés bien heureux, car les Jesuites Surtout vous caresseront beaucoup : peu m'importe répliqua M. de Choiseul, je les Connois, et je me tiendrai sur mes Gardes [...].¹⁴⁵

Choiseul qui est favorable aux Parlements s'oppose au parti Dévot qui avait l'appui de son ancien adversaire disgracié le Marquis d'Argenson. C'est en cherchant à apaiser les tensions avec les différents Cours du Royaume, dont la fiscalité est une des causes, que les Jésuites devaient être sacrifiés. L'occasion se présente à travers l'affaire de La Valette, un Jésuite propriétaire de domaines sucriers en Martinique dont l'exploitation mise à mal par la *Royal Navy* entraîne la faillite de leur propriétaire. La Valette se retrouve rapidement incapable de rembourser ses créanciers¹⁴⁶ dans son port d'attache à Marseille. Ces derniers décident de porter plainte auprès du tribunal de commerce qui porte l'affaire au Parlement d'Aix. Cette cour condamne la Compagnie à la quittance des dettes de La Valette. Cependant, celui-ci avait agi contre les directives de ses supérieurs qui avait ordonné à leur missionnaire de se cantonner à ses fonctions strictement religieuses. Les Jésuites qui firent

¹⁴⁵ *Miscellanea*, t.III, p. 19.

¹⁴⁶ Les frères Lionci et Gouffre, cf. Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 448.

appel au Parlement de Paris, dont nous savons quelles sont ses opinions à l'égard de l'Ordre, saisit cette fabuleuse occasion de faire le procès de la Compagnie. Par ailleurs un des avocats des négociants, maître Jean- Baptiste Legouvé¹⁴⁷ était lié à Louis-Adrien Le Paige, un des chefs de file de la coalition de parlementaires Gallicane et Janséniste à Paris. Rapidement, la Constitution de la Compagnie est jugée contraire aux lois fondamentales du Royaume, l'arrêt de la cour de Paris d'aout 1762 entraîne progressivement le reste du Royaume contre les Jésuites dont l'Ordre est dispersé en 1764 et *in fine* banni du royaume.

À Grenoble, le secrétaire en la Chancellerie du Parlement commente les déboires de la Compagnie

Avant de poursuivre dans l'étude des faits, Letourneau se désengage de la querelle par le biais d'un avertissement adressé à un éventuel lectorat :

Quoi qu'il se trouve dans ce Miscellanea et beaucoup d'autres que j'ai formé et fait relire précédemment, quelques Pièces concernant les affaires du tems Je Declare formellement que je me contente d'adorer Dieu, de croire fermement, et de suivre autant que je puis la Religion de mes ancêtres et que je Serois Egalement au Desespoir de passer pour un Janseniste où Moliniste. LETOURNEAU¹⁴⁸

Les Jésuites sont évoqués dès le premier tome des *Miscellanea*, c'est à travers deux anecdotes que leur auteur débute le récit de cette célèbre affaire. L'Edit de 1762 ayant interdit aux Jésuites de porter l'habit noir, Louis XV réprimande son confesseur le père Desmaretz en lui ordonnant de paraître, à l'avenir, en séculier¹⁴⁹. De manière plus surprenante, Letourneau nous apprend la défiance du Pape Benoit XIV¹⁵⁰ à l'égard d'un ordre pourtant « ultramontain ». En reprenant l'éloge de l'écrivain Horace Walpole fils du Premier ministre anglais Robert Walpole, qui éleva de retour en Angleterre après son *Grand Tour*, une statue au défunt Pape dans son hôtel particulier. Letourneau retranscrit l'inscription au bas de la statue du « meilleur des Pontifes Romains », confirme la série

¹⁴⁷ Pierre CHEVALLIER, *Les Régicides : Clément, Ravailiac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 389.

¹⁴⁹ *Miscellanea*, t.I, p. 277. Nouvelle du 21 aoust 1762.

¹⁵⁰ Souverain pontife de 1740 à 1758.

d'épithètes élogieux de Walpole « Ce Pape Joigoit à une Piété solide un Enjouement extraordinaire, il pétillait d'Esprit » en y ajoutant deux informations :

« Un jour un Cardinal de ses amis lui demandant ce qu'il pensoit de la Bule Unigenitus. Hélas ! repondit-il cest la Bâtarde d'un de mes Prédecesseur, L'honneur m'Engage à l'Entretenir malgré moi.

Ce même Pape étant malade assés serieusement, un Cardinal ami des soi Disants de la Compagnie de Jesus, vint dire à sa Saintetté que les Bons pères se proposoient de faire incessasement des Prieres publiques pour sa Conservation, qu'ils s'en gardent bien dit vivement Benoit XIV. Car se seroit fait de moi sur le champ. »¹⁵¹

Les références aux Jésuites sont beaucoup trop nombreuses dans l'œuvre de Letourneau pour que nous les mentionnons toutes dans le présent mémoire. Ainsi, il serait compréhensible à la vue des citations précédentes de douter du serment de neutralité professer par Letourneau et de penser qu'il fut Janséniste. Cependant, ce courant devenu au XVIII^e siècle autant politique que religieux est aussi passé au crible de la critique par l'auteur des *Miscellanea*. Ce parti à l'instar des Jésuites est qualifié d'extrême, dans une nouvelle de Paris de 1762 Letourneau qualifie le rapporteur de « fanatique du parti opposé au Jésuite » en raison de la façon dont est tourné l'article. D'une manière générale Letourneau critique les faux dévots à l'instar de Molière l'un de ses modèles, le terme de « secte » est employé tant pour designer les fideles du Père Quesnel que ceux d'Ignace de Loyola. Cependant, l'auteur des *Miscellanea* tient en horreur les partisans ou opposants à un courant qui ne doivent leurs opinions qu'à un effet de mode, à l'opinion générale, ou aux obligations de clientélisme¹⁵². Ainsi, contrairement à la plupart des contemporains des événements, ce n'est pas tant sur le plan théologique mais plutôt que sur la question des pratiques et méthodes¹⁵³ des deux camps que Letourneau fonde sa critique argumentée. L'auteur reconnaît ainsi les mérites de l'abbaye de Port Royal, les raisons qui ont poussé Blaise Pascal

¹⁵¹ *Miscellanea*, t.I, p. 277.

¹⁵² Anecdote sur Mme de Moydieu, femme et sœur de magistrats, son frère intervertit les reliures des thèses du Père Quesnel et de leur réfutation par Père Lallemand trompant sa sœur pro-Jésuite qui crut lire l'œuvre de la Compagnie. *Miscellanea*, t.I, fs.. 406-410. Ou encore la défense de l'ordre par M. De Charconne qui aurait été uniquement motivée par le fait que M. De Meyrieu faisait partie du réquisitoire, les deux hommes étant en querelle voir *Miscellanea*, t.II, p. 1226.

¹⁵³ Un exemple de ces critiques est la dénonciation de la guerre inutile entre jésuites et jacobins à Grenoble, *Miscellanea* t.II, f. 1176.

à les soutenir. De même, Letourneau reconnaît les maux liés à l'éventuelle perte de l'Ordre des Jésuites.

La cour de Grenoble est une des dernières à se prononcée sur le sort de la Compagnie, en 1762 l'ensemble des Parlements Royaume se rallie à l'arrêt de la cour parisienne sauf le Dauphiné et la Bourgogne¹⁵⁴. Ce n'est qu'un sursis local et temporaire alors que partout dans le reste du Royaume, ces religieux ne sont guère plus tolérés qu'en séculiers¹⁵⁵. Letourneau reconnaît la probité du Père Donneau, responsable de la Compagnie à Grenoble, sans pour autant suivre Monseigneur l'évêque Caulet dans leur défense¹⁵⁶, convaincu que le prélat est au fait des divergences théologiques de l'Ordre, notamment sur la question du Probabilisme. Le parlement du Dauphiné finit par agir le 21 mars 1763 en rendant son arrêt¹⁵⁷ contre la Compagnie. L'acte reprend les conclusions du document parisien rendu en aout 1762 de manière plus policée. De bonne foi, Letourneau admet qu'à Grenoble « les Jésuites n'ont jamais donné le plus léger motif de Plainte contre Eux et qu'au contraire ils ont si fort gagné par de beaux dehors¹⁵⁸ La Confiance du Public et surtout celles des femmes, qu'il faudra plusieurs années et une Lecture suivie du pur Evangile, pour que l'on se Console d'une perte qui (quoique-imaginaire) passe cependant dans le Moment présent pour très réelle »¹⁵⁹. Les termes de « secte, fanatique ou ultramontain » sont absent du document mais la finalité de celui-ci est la même qu'à travers le reste du royaume, à savoir la dispersion de l'ordre. La Cour de Grenoble se scinda en deux partis opposés sur la question avec rapport de force significativement semblable, ce qui explique sans doute le retard de l'arrêt. D'éminents magistrats soutenaient la cause des Pères tels De Vaulx, Barral, de Beaumont... tandis que d'autres grandes figures s'y opposèrent : le premier Président M. De Berulle, M. De Meyrieu, le marquis D'Ornacieux, M. De Moydieu, M. Colaud de la Salcette...

Letourneau rapporte une tentative de corruption des magistrats peu avant que l'arrêt ne soit rendu, le Père Fleury envoya une lettre à M. Duchelas magistrat en la Cour de Dauphiné lui affirmant que les Jésuites dès lors qu'ils retrouveront leur lustre d'antan

¹⁵⁴ *Miscellanea*, t.I, p.306 commentaire de Letourneau sur *Nouvelles fabuleuses concernant les Jésuites, adressés à Grenoble au Recteur de cette Ex Société par le Courier du Lundy 6 septembre 1762, de Paris.*

¹⁵⁵ *Miscellanea*, t.III, f. 462 *Nouvelles de Paris...*

¹⁵⁶ *Miscellanea*, t.II, fs. 1126-1127.

¹⁵⁷ *Ibid.*, fs. 1119-1122. Dijon s'était prononcée peu de temps auparavant le 8 dudit mois.

¹⁵⁸ *De beaux dehors* : de belles apparences.

¹⁵⁹ *Miscellanea*, t.II, f.1123.

sauront se rappeler de leurs alliés et ennemis. L'affaire n'est pas rendu publique en raison d'un lien de parenté unissant ce religieux à un ami dudit Dechelas.¹⁶⁰ En dépit de tous ces griefs dépeints et de ceux omis, Letourneau reconnaît les pertes liées à la disparition des Jésuite et a conscience que leur mise en accusation et en partie liés à de nombreuses calomnies. Si l'arrêt du 21 mars prend en compte le financement des couvents qui dépendaient des Pères Jésuite, la question de la disparition du Collège¹⁶¹ inquiète la ville. Tous les philosophes n'ont pas eu que des mots durs à l'égard des Pères. Dans le deuxième tome des *Miscellanea*, Letourneau retranscrit l'œuvre de Voltaire parue en 1762, *Balance Egale*, dans laquelle le philosophe après un récapitulatif des faits plus ou moins véridiques que l'on impute aux Jésuite veut dresser un procès plus objectif de la Compagnie. L'on prend connaissance que ces religieux sont associés par l'opinion à toutes les conspirations de régicides, à la conspiration des Poudres comme aux troubles dans les colonies, que la sédition est enseignée dans leur collèges, etc. Voltaire reprend et réfute un à un ces arguments, affirmant que si l'on doit faire un procès ce n'est pas celui d'un seul ordre mais de tous :

L'Esprit des Convulsionnaire n'Est-il pas aussi dangereux que l'Esprit Jésuitique ? C'est un grand Problème : celui-ci a toujours cherché à tromper l'autorité roïale, pour en abuser, celui là s'Eleve contre l'autorité Roïale, l'un veut Tiranniser avec Souplesse, L'autre foule au Pieds les Petits et les grands avec Dureté [...] les uns sont des serpents et les autres des Ours mais tous peuvent devenir utiles [...] mes frères soions bons Citoïens, de Bons sujet du Roy, fuions les sots et les fripons ; et pour Dieu ne soions n'y Jansenistes n'y molinistes¹⁶²

Le philosophe parle d'une perte inutile, que si l'on efface la Compagnie d'autres les remplaceront, et que par un temps de crise l'on ne peut se permettre balayer les bienfaits et l'éducation qu'ont apporté les Pères à des générations de jeunes écoliers¹⁶³. Le secrétaire de l'intendance partage en partie cet avis, sous réserve de précautions qu'il réaffirme régulièrement. Après les Jésuites c'est un autre événement qui ébranle la ville quelques mois plus tard.

¹⁶⁰ *Miscellanea*, t.II, f. 1130.

¹⁶¹ Voir photographie annexe 10.

¹⁶² *Miscellanea*, t.I, f.373.

¹⁶³ Voltaire qui fut élève au collège jésuite Louis Le Grand à Paris en conserva un bon souvenir.

Du service au Prince à l'opposition : le Parlement de Dauphiné en exil

Avec un certain retard, dû au clivage montré ci-dessus, les magistrats grenoblois avaient fini par se rallier à la volonté royale en se prononçant contre les Jésuites. Cependant sur le terrain de la fiscalité, la situation est tout autre. Le Royaume est las de l'augmentation incessante des impôts depuis le règne de Louis XIV comme atteste le témoignage de Letourneau :

Tristes anecdotes inséparables des Misères de la Guerre.

Le Dixieme a commencé le 1er octobre 1710. Il a fini le 31 décembre 1717. Le Cinquantieme a commencé le 1er Janvier 1720, il a fini au 1er Janvier 1725. Second Dixieme commencé le 1er Janvier 1734 et fini le 31 décembre 1736. Troisième Etablissement du Dixieme au 1er octobre 1741 avec les 2 sous par livres y joints, fini au 31 décembre 1749. Le Vingtieme militaire a commencé au 1er Octobre 1756. Le triple Vingtieme a commencé le 1er octobre 1759. Jusques en 1762.¹⁶⁴

Les Parlements jusque là conciliants avec les séries d'Edits d'augmentation de la fiscalité n'étaient tenus par le pouvoir qu'à travers la promesse qu'à la fin de la guerre de Sept Ans (1756-1763) la situation fiscale serait assouplie¹⁶⁵. Or, il n'en fut rien et l'affaiblissement de la Couronne dû aux désastreuses clauses du traité de Paix permirent à plusieurs cours du Royaume de s'enhardir contre le tour de vis fiscale. Cependant, l'enregistrement militaire fut une réponse à cette résistance à Rennes comme à Grenoble. Les schémas sont similaires, en Bretagne l'enregistrement fut contraint par le gouverneur de la province, le duc D'Aiguillon tandis que dans la capitale du Dauphiné cette charge revint au Lieutenant-général¹⁶⁶ le sieur Dumesnil fraîchement nommé à cette charge en 1760 et directement lié au ministre Choiseul son protecteur. Face aux parlementaires récalcitrants qui avaient rendu un arrêt de prise de corps contre leur Lieutenant, Dumesnil obtint du Roi des lettres de cachets et en décembre 1763 la cour de Grenoble est exilée.

¹⁶⁴ *Miscellanea*, t.I, f. 288.

¹⁶⁵ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 460. ; Clarisse COULOMB, *op. cit.* p. 360.

¹⁶⁶ Le gouverneur devait être choisi parmi les dauphins de la maison d'Orléans, mais ils ne vinrent jamais en province reléguant de fait l'autorité aux militaires et aux parlements. Clarisse COULOMB, *op.cit.*, p.361.

Cependant, la résistance trouvait d'autres leviers d'opposition. Á titre d'exemple, mettre au ban de la bonne société grenobloise le Lieutenant Dumesnil eut plus d'effets qu'une procédure judiciaire en bonne et due forme. Apprécié pour ses compétences militaires et son habileté administrative le Commandant perd, après son coup de force, toute l'estime qu'il avait acquis. Á ceci s'ajoutent les diverses calomnies et épigrammes sentencieux à son encontre, aucuns magistrats ne voulait plus tenir séance en son hôtel particulier, le Lieutenant ne fut plus invité nulle part. De même, tout particulier, même s'il l'appréciait, craignait d'être vu en sa compagnie :

Grenoble le [un espace vide] janvier 1764. M. Raby [...] a été obligé de partir pour Paris [...] il a été voir M. Dumesnil avant son depart pour lui demander ses ordres et le prier de vouloir bien lui donner quelques Lettres Surtout pour Madame Dumesnil [...]il a été très bien reçu [...] mais Malheureusement pour Lui ayant voulu pendant l'Expedition de ces lettres temoigner a M . Dumesnil tout le Regret qu'il avoit de n'être pas venu lui faire sa Cour depuis quelques tems, et s'Etant excusé sur ce que les circonstances prtésentes l'en Empéchoient malgré tout son Empressement : M^r Dumesnil lui a dit, Monsieur si vous êtes attaché au Parlement, vous ne pouvés pas faire autrement, Si vous êtes gentilhomme vous avés tort de ne pas venir chès moi, Si vous êtes officier vous êtes inexcusable, mais si vous n'etes ny l'un n'y L'autre, vous n'etes pas fait pour voir Madame Dumesnil n'y pour venir chès moi ; il la renvoié de cette manière et sans Lettre.¹⁶⁷

Letourneau rapporte d'autres anecdotes similaires comme la délibération du Parlement faisant défense aux femmes de magistrats de se rendre chez Dumesnil sous peine d'être rebaptisées « Dames de la Miséricorde »¹⁶⁸. Si les « Bons mots » du Lieutenant devenu paria consigné avec soin par l'auteur des *Miscellanea* montre que Dumensil ne s'émeut pas du sort que lui fait le cercle mondain de Grenoble, il n'en allait pas de même de l'opinion du pouvoir à son égard. Envers et contre tous, Dumesnil reste à Grenoble plusieurs semaines¹⁶⁹ durant avant d'être rappelé à Paris par Choiseul en février 1764. Ce rappel, inévitable préambule à la disgrâce, signifia sa chute tant sur le plan politique que physique. Dumesnil

¹⁶⁷ *Miscellanea*, t.III, f. 13.

¹⁶⁸ *Ibid.*, f.15.

¹⁶⁹ Le Lieutenant faisait entre temps l'objet d'une pièce satirique et burlesque, *Joachim Bey de Tunis*. Cf. Clarisse COULOMB, *op. cit.*, p.382 et Adolphe ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, tome I, Genève, Slatkine Reprints, 1971. p. 226.

s'éteint seul à Paris le 2 mars 1762, son épouse s'étant séparée de lui¹⁷⁰. Letourneau ne semblait pas partager l'animosité générale contre le Lieutenant, s'il le juge irresponsable dans son action contre le Parlement et déplore sa manière d'agir au cours de cette affaire, il tend à prendre pitié d'un homme qui serait victime des caprices de *Fortuna* cependant que la ténacité de Dumesnil lui inspira de l'admiration :

L'on sait que cet officier Supérieur a toujours Plaisanté et fait contre fortune bon Cœur Jusqu'au dernier Moment, quoi qu'il eut la veille de son Départ de Grenoble, reçu déjà quelques nouvelles qui ne lui estoient pas favorables, et que toutes la ville fut informée que le Congé de la Cour qu'il montrait, n'Étoit qu'un congé mandié et une suite des Complaisances du ministre [Choiseul] pour lui : il ne laissa pas que de donner un grand Souper et un Bal Public, et il annonça même le Lendemain en partant, que son Voiage de Seroit pas long, et qui seroit même de Retour avant six semaines : le Pauvre-homme estoit fort Eloigné de Croire qu'il laisseroit ses os à Paris.¹⁷¹

Bien qu'adversaires, Letourneau déplore l'issue de cette affaire pour Dumesnil. En revanche, c'est avec beaucoup plus d'amertume qu'il évoque la dissolution des Parlements en 1771 sous le coup de la réforme du Chancelier Maupeou, garde des sceaux de 1768 à 1774. Paris tombe en avril 1771 mais Grenoble ne devait être reformée qu'à la fin de l'année¹⁷². C'est avec grande crainte que Letourneau accueille une série d'événements préjudiciables au monde judiciaire, voici ce qu'il écrit à propos de la suppression du parlement de Besançon en août :

[...] Cette nouvelle n'amuse pas nôtre Parlement de grenoble n'y les autres Parlements distribués dans les autres Provinces du Roïaume : Elle detruit entierement la Confiance où ils estoient qu'on les laisseroit tranquilles : l'on doit s'apercevoir au contraire que l'objet du Ministere est de ne laisser subsister desormais aucunes Cours Souveraines qui puissent contrebalancer l'autorité du Prince [...]¹⁷³

¹⁷⁰ *Miscellanea*, t.III, p.53 Letourneau évoque une demande de séparation de biens puis de corps émise par Madame Dumesnil.

¹⁷¹ *Ibid.*, f. 301.

¹⁷² Clarisse COULOMB, *Les pères.*, *op cit.*, p. 405.

¹⁷³ *Miscellanea*, tome IV, fs. 1553-1554.

Cependant, cette remarque pertinente n'empêche pas le Parlement de suivre le reste des cours du royaume, cette fois l'issue est moins favorable aux institutions judiciaires qu'en 1763-64. Au-delà des actualités et de la politique de son temps auxquels Letourneau accorde une grande importance, il n'oublie toutefois pas d'autres champs intellectuels. Ainsi, l'étude des sciences et des arts représente aussi une grande partie de son œuvre.

PARTIE II

-

UNE LUEUR À L'OMBRE DES LUMIÈRES : CULTURE ET SCIENCES DANS LES *MISCELLANEA*



CHAPITRE 4 - UN AMOUR DE VOLTAIRE, LETOURNEAU PHILOSOPHE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE

L'œuvre de François-Marie Arouet (1694-1778), plus connu sous le pseudonyme de Voltaire, tient une place importante dans les *Miscellanea*. Rousseau avait à Grenoble son grand admirateur, l'avocat Bovier¹⁷⁴ qui l'accueillit lors de son sa retraite dauphinoise durant l'été 1768. Son rival était aussi admiré par un avocat grenoblois, le noble écuyer Letourneau. Patiemment et durant plusieurs années, le secrétaire en la Chancellerie du Parlement retranscrit dans ses écrits privés des épîtres, des lettres, des extraits d'œuvres de Voltaire. C'est l'homme de lettre qui est le plus mentionné au sein des *Miscellanea*. Ceci s'explique à travers une fascination, au sens littéral du terme, qu'éprouve Letourneau envers une des figures de proue du mouvement philosophique. Arouet séduit autant qu'il suscite d'appréhensions. Tantôt Letourneau loue son génie poétique en recopiant les vers du philosophe¹⁷⁵, tantôt il met en garde contre le partisan du despotisme éclairé. Ainsi, à la suite du *sermon du rabbin Akib*¹⁷⁶, voici ce qu'écrit Letourneau :

« Réflexions sur cette ouvrage et sur un Précédent du même auteur. J'ay inseré cette Piece dans ce Miscellanea ainsi que la Conversation de L'intendant des Menus en Exercice avec l'abbe grizel, comme deux Pieces singulières et Comiques du Sr .Voltaire ; à Dieu ne plaise, cependant, que j'adopte les Principes et les Sentiments irreligieux et Erronés de cet auteur profâne : J'Exige même que, si je venois à mourir avant que mon fils eut l'Esprit assés formé, et des sentiments de Religion assés bien Etablis, pour en prendre Lecture, on ne lui en donne aucune Connoissance, ne doutant pas un instant qu'il soit facile de Detruire dans un Cœur la Religion, qu'il est en général difficile de l'y inculquer : Je tire de là la Conséquence qu'il faut (Lecteurs permettés moi cette Expression) inspirer à la Jeunesse deux fois plus de Piété qu'il ne convient, pour qu'il lui en reste au moins assés dans l'âge de Raison pour songer à son salut et à sa derniere fin.

¹⁷⁴ Cf. la remarquable étude de son Journal : Jean SGARD et Catherine CŒURE, *Rousseau à Grenoble, Journal de l'avocat Bovier*, Grenoble, PUG, 2012

¹⁷⁵ *Miscellanea* t.1, *op cit*, f.126. Letourneau propose une correspondance intellectuelle au sieur Vialet, secrétaire de l'intendance à Moulins, à la fin de la lettre il offre un débat sur la qualité des vers de Voltaire.

¹⁷⁶ *Ibid.*, fs. 483-504. Cette œuvre méconnue de Voltaire est une diatribe contre la répression de l'Église envers les autres confessions, le philosophe y prône une tolérance religieuse et légitime l'existence des autres confessions monothéistes juive et musulmane.

Les autres Pièces ou notes insérées dans ce Recueil ne s’y trouvent non plus par aucun Esprit de haine, de Passion ou d’animosité »¹⁷⁷

Depuis Paris, Letourneau reçoit des nouvelles en tout genre, en 1763 voici le portrait de Voltaire dressé par l’Abbé Barral « Spectre vivant, Squelette Décharné/ qui n’a rien vû que ta seule figure/ croiroit d’abord d’avoir vû d’un Damné/ L’Epouvantable et hideuse Peinture/ mais Epluchant le Monstre jusqu’au bout/ Poète impie, Effrené philosophe !/ on voit encore en Considérant tout/ que la Doublure est pire que l’Etoffe ! ». L’avocat est intéressé par les publications des philosophes mais se désolidarise des écrits « irrégieux » et réfute les œuvres des « ennemis de la Religion ». Ces mots de l’auteur ne doivent cependant pas laisser penser que Letourneau appartenait au parti Dévot dont il critique par ailleurs les excès. Avec Voltaire il n’exprime ni idolâtrie - Letourneau ne se gêne pas pour compiler les piques des adversaires, notamment Piron - ni mise à l’index, il souligne les bonnes pensées de François-Marie Arouet et ses bons mots à l’égard des souverains d’Europe.

Letourneau, philosophe chrétien

L’auteur des *Miscellanea* n’est pas un consommateur passif des nouvelles parutions littéraires et scientifiques de son temps. À de nombreuses reprises, les textes retranscrits dans les *Miscellanea* font l’objet de critiques pour somme toute pertinentes tant sur le fond que sur la forme. Le tome II est à cet égard remarquable. En effet, quand Letourneau est confronté à un texte philosophique majeur, ou un mémoire d’ordre économique, scientifique, juridique, etc. Il prenait pour habitude de tracer un tableau à deux colonnes présentant les différentes opinions sur un thème donné avant de les commenter, voire de choisir la meilleure des solutions. Ailleurs, l’avocat présente la thèse d’un auteur sur la colonne de gauche et la sienne sur la colonne de droite. Son avis peut aller dans le sens de l’auteur du texte en question ou totalement à l’opposé. C’est ce qui se produit avec le texte de Julien Offroy de La Mettrie. Ce médecin spécialiste des maladies vénériennes, un des plus célèbres du siècle des Lumières attira sur lui les foudres des théologiens à travers ses thèses matérialistes et son libertinage engagé¹⁷⁸. À plusieurs reprises l’auteur fut contraint à l’exil.

¹⁷⁷ *Ibid.*, pp. 506-508.

¹⁷⁸ Frédéric II DE PRUSSE, *Eloge de M. Julien Offroy La Mettrie ci-devant médecin des Gardes Françaises*, Berlin, Académie de Berlin, 1752.

Depuis la France, il partit pour les Provinces-Unies puis la Prusse avant de s'éteindre au Royaume-Uni en novembre 1751. Le plus célèbre de ses écrits, encore étudié de nos jours, *l'Homme Machine* parut en 1747. Cette suite logique *d'Histoire naturelle de l'âme*, fait l'objet d'une réfutation savante de la part de l'auteur des *Miscellanea*. Ce qui scandalisa notamment par rapport à Descartes qui, un siècle auparavant, avait déjà employé la métaphore de la mécanique sur le Vivant¹⁷⁹ fut que contrairement au mathématicien qui s'était limité à la sphère animale tout en confirmant la primauté du Divin, La Mettrie, lui, était sceptique quant à l'idée de l'existence d'une Divinité tout en étendant aux êtres humains la mécanique cartésienne. Voici comment Letourneau commence son commentaire :

Notes Extraites de *l'Homme Machine* du Sieur De la Métrie / Réflexions Servant à réfuter à Critiquer où approuver le peu de Bon, et tout le Mauvais de cet ouvrage extravagant.¹⁸⁰

La Mettrie affirmait que l'Etat naturel de l'homme, autrement dit la disposition des organes et des membres dans son corps lui conféraient seuls, la faculté de penser. Letourneau émet une objection en affirmant que l'Education et les bonnes mœurs sont indispensables au développement de l'Esprit et à la bonne utilisation de ce corps parfait. Nous retrouvons ici le sempiternel débat de l'inné et de l'acquis.¹⁸¹ Letourneau se moque par la suite des athées qui rattachent à Dieu le mot de Nature :

La Mettrie : [...] La Nature. Nous n'avons de qualités Estimables que par Elle, nous lui devons tout ce que nous Sommes. **Letourneau** : Selon Eux [les athées] la nature est un certain hazard qui après une combinaison infinie a eû la force de tout produire et la Sagesse de tout arranger.¹⁸²

La Mettrie sans nier irrévocablement l'idée d'un Être suprême, rejetait en revanche la pratique d'un culte spécifique et la primauté d'une religion sur une autre attendu que selon lui « c'est une vérité théorique [l'existence de Dieu] qui n'est guerre d'usage dans la

¹⁷⁹ Simone MAZURIC, *op. cit.*, p. 124 ; René DESCARTES, *Discours de la Méthode*, La Haye, 1637.

¹⁸⁰ *Miscellanea*, tome II, f. 1263.

¹⁸¹ L'innéisme ne fut pas défendu uniquement par le matérialiste tel La Mettrie, l'Idéaliste Platon en est le plus célèbre de ses ambassadeurs.

¹⁸² *Miscellanea*, tome II, f. 1264.

Pratique ». Cette indifférence des Cultes et religions scandalisa Letourneau qui - si nous avons pu voir qu'il était volontiers ouvert aux autres religions monothéistes - défendait *unguibus et rostro* le Christianisme. Ce qui paraît d'autant plus révoltant par la suite aux yeux de Letourneau est le fait que La Mettrie plaçait l'athéisme au même rang que la Religion :

On peut dire après tant d'Expériences que la Religion de suppose pas l'Exacte vérité, les mêmes raisons autorisent à penser que l'athéisme ne l'Exclut pas.¹⁸³

Letourneau afin de rejeter l'application du machinisme à l'homme emploie l'argument de la conscience et du libre-arbitre. Plus loin, La Mettrie évoque la Loi naturelle salutaire tant pour le genre humain que l'individu. Néanmoins pour le médecin, cette loi relève de l'imagination et « par conséquent de suppose ni Education ni Révélation, ni Législateur ». Ce à quoi Letourneau répond par l'anecdote suivante:

Comme s'il étoit possible qu'il y eut des loix naturelles sans legislateur. J'aurois autant enentendre dire qu'un Batiment Vaste magnifique bien proportionné, où tout marque un But et une grande Intelligence, s'est fait sans Maçons et sans architectes.¹⁸⁴

À travers un tableau détaillé, Letourneau confronta la thèse de la Mettrie sur l'athéisme à la sienne, point par point, argument contre argument :

La Mettrie :	Letourneau :
Si l'athéisme étoit généralement répandu toutes les branches de la Religion Seroient alors détruites, et coupés par la Racine : plus de guerres théologiques, plus de Soldats de Religion, soldats Terribles, La nature infectée d'un Poison Sacré reprendroit ses droits et sa Pureté. Sourde à tout autres voie, les	L'athéisme nuit beaucoup et au Public et aux Particuliers, Etablissés le sur la terre je vois la Licence et les Passions se promener impunément parmi les hommes, et ammener à leur suite les maladies, la Misère, les Douleurs, les Inquiétudes, les Remords. Plus de Confiance reciproque,

¹⁸³ *Ibid.*, f. 1265. Notons ici que La Mettrie procède, peut être sans mauvaise foi, à une fausse analogie en comparant deux choses qui ne peuvent l'être, relevant ainsi du paralogisme, voir Emanuel KANT, *Critique de la raison pure*, Livre II « analytiques des principes », Prusse (Riga 1^{ère} édition), 1781.

¹⁸⁴ *Ibid.*, f.1270.

Mortels tranquilles seroient dans la main de leur propres Conseils, les seuls qu'on ne méprisent point impunément, et qui peuvent seuls nous conduire au bonheur par les agréables Sentiers de la Vertu.

La Mettrie poursuit en comparant l'Homme au reste du vivant, en affirmant que la conscience et l'intellecte ne sont le resultat que d'une maturation plus poussé de l'être humain [...] Concluons que l'Homme est une Machine, qu'il n'y a dans l'univers qu'une seule Substance diversement modifié.

l'ami se defiera de son meilleur ami. Si le sentiment de l'Existence de Dieu etoit Detruit [...] que deviendroient les Traités les plus solanneles, les serments les plus positifs ?

Letourneau developpe les bienfaits qu'apporte la religion au sein d'une société (regulation des mœurs, bonne conduite, etc.

Qu'on la supprime [La religion] nous nous verrons plongés dans un abime de Malheurs : la plus affreuse Solitude seroit préférable a un commerce où on nous tendroit sans cesse des Pieges. La foiblesse et l'Innocence ne trouveront d'azile que dans les Deserts et les sombres forets. La Compagnie des Bêtes feroces sera moins à craindre que celle des hommes abandonnés aux Excés d'une vie licencieuse. En effet, quelles Barrières opposera-t-on aux Crimes ? Seroit-ce l'honneur mondain qui semble autoriser le luxe et la noblesse si funeste à la société, lui qui arme de ses propres mains la vengeance lui qui ferme les yeux sur cette volupté séduisante qui se couvre de voiles que pour exciter ses Desirs, et dont un sexe tire une fausse Gloire aux Dépens de l'Honneur de l'autre.

Par la suite, Letourneau reprend l'argument du mécanisme appliqué par le philosophe tant aux animaux qu'aux hommes en différenciant son application selon les deux

catégories. L'expérience pour l'auteur des *Miscellanea* est propre à l'homme, les animaux peuvent être dotés de facultés supérieures à l'homme et innées en eux, le vol, la course, la vue perçante, etc. :

L'Expérience n'ajoute rien aux Talents, à l'industrie [capacités, savoir faire] des animaux, leurs premiers d'Essais sont des Coups de Maître.¹⁸⁵

Cette acquisition par l'expérience serait uniquement le fait de l'Homme et serait ainsi révélatrice de l'existence d'une âme et donc de Dieu :

L'âme humaine se perfectionne chaque jour, à mesure que les organes du Corps se fortifient elle croit aussi en Connoissances. Elle a la faculté de mesurer les tems et les Lieux, de combiner le présent sur le Passé et de percer l'avenir, peut-on soutenir que ses excellentes qualités sortent d'une matière Brute et insensible ?¹⁸⁶

Letourneau conclut par un argument original mettant à bas le concept de monisme. Cette doctrine considère que le monde [l'univers] n'est constitué que d'une seule substance, un système où l'ensemble des choses seraient réductible à l'unité¹⁸⁷. Ce à quoi l'avocat répond :

Si le monde et ce qu'il contient n'est qu'une même substance diversement modifiée, Dieu, les Anges, les Démons, les Hommes, les Plantes les Métaux, tout Sera la même chose, la substance ne sera point Distincte de ses attributs, les hommes ne feront que passer successivement et perpétuellement d'une forme à une autre. Est-ce là une Esperance et une destination dignes d'un être raisonnable ?¹⁸⁸

Il est intéressante de relever que ce débat eut lieu avant les découvertes de Lavoisier (1743-1794) à la fin du siècle des Lumières et celles de Pasteur (1822-1894) et Mendeleïev (1834-1907) au siècle suivant ouvrant la voie à la connaissance de l'infiniment petit et donc celle de la matière et de la classification des éléments naturels. Letourneau achève son

¹⁸⁵ *Ibid.*, f. 1276.

¹⁸⁶ *Ibid.*, f.1276.

¹⁸⁷ Josette REY-DEBOVE et Alan REY (dir.), *Le Nouveau Petit Robert 2008*, Paris, Editions Le Robert, 2008, p.1664.

¹⁸⁸ *Miscellanea*, tome II, f. 1277.

argumentation en affirmant que seul l'orgueil conduit La Mettrie et ceux qui suivent sa pensée à nier l'utilité de la religion et l'existence de Dieu. Par ailleurs, il critique aussi les tenants d'un culte universel lié à une loi naturelle instauré de toute éternité. Letourneau cite un extrait d'une œuvre intitulée « *Des Mœurs..* ». Nous ignorons l'auteur de ce texte de même que sont titre intégral, toujours est-il qu'il fut un défenseur du concept de religion universelle auquel Letourneau répond :

Quant au culte extérieur [le culte intérieur étant la religion universelle] dans lequel l'homme est né, s'il est compatible avec les principes de la Religion naturelle, il doit se faire une Loy de n'y donner jamais atteinte, soit en le Troublant, soit en l'abjurant, un Turc est pardonnable d'Être Musulman mais un Chrétien ne le seroit pas de le Devenir, puisqu'il est Eclairé du flambeau de la Vérité.¹⁸⁹

En lien avec La Mettrie, Letourneau cite Albrecht Von Haller qui fut comme le philosophe matérialiste, un élève de l'hollandais Herman Boerhaave (1668-1738)¹⁹⁰ sans pour autant développer des thèses matérialistes par la suite. L'avocat cite un passage d'Haller sur *l'Eternité et l'âme*. Letourneau use ici de ses habituels contrepoisons : en citant en exemple une situation, il évoque à sa suite une seconde dont la forme est semblable cependant que le fond et la chute sont opposés.

Haller n'est pas le seul médecin de renom évoqué par Letourneau. Ce dernier connaît tous les médecins célèbres de son temps ainsi que leurs domaines d'études et leurs principales thèses. Il suit volontiers certains (Tissot, Jussieu...) tout en en s'opposant à d'autres (Tronchin,...). Si Letourneau ne put jamais tisser un quelconque lien avec ces savants d'envergure européenne, il en est tout autre avec les médecins grenoblois qui font l'objet d'un poème de la part de l'auteur des *Miscellanea*¹⁹¹

Ce poème aux allures de théâtre de l'absurde, souligne le professionnalisme relatif des médecins grenoblois. Ceci peut être un élément d'explication quant à la longue liste de remèdes présents au sein des *Miscellanea*. Letourneau dans la mesure du possible et bien

¹⁸⁹ *Ibid.*, f. 1281.

¹⁹⁰ Archives numérisées de l'Académie des Sciences, « Albrecht Von Haller », <http://www.academie-sciences.fr/activite/archive/dossiers/eloges/haller>, consulté en mai 2013.

¹⁹¹ Voir annexe 7.

qu'il connaissait de près certains praticiens dont Gagnon son voisin¹⁹², voulut être son propre médecin.

¹⁹² L'appartement du grand père de Stendhal, actuel musée dédié à l'auteur, se situe au 20 Grande rue de Grenoble tandis que Letourneau demeurait au 8 de la dite rue, cf. Annexe 3.

Médecine et écriture du for privé, un chantier en perspective ?

La médecine en tant que champ de recherche historique est connue depuis le XIX^e siècle et ses grandes études érudites. Cependant ces nombreux travaux, aussi riches soient-ils, ne faisaient que prolonger la démarche employée par les essais savants du Grand Siècle puis de celui des Lumières¹⁹³, à savoir une étude des évolutions de la pratique et des personnalités célèbres du monde médical. Il fallait attendre le début du XX^e siècle pour que l'Historiographie de la médecine s'enrichisse d'une approche sociale. En ce sens, le précurseur de ce nouveau courant historique fut l'allemand Henry Siegerist (1891-1955) qui en 1939 fonde le *Bulletin of the History of Medicine* entraînant ainsi l'essor de l'école germano-américaine à travers l'université de Johns Hopkins aux États-Unis¹⁹⁴.

Cependant, Siegriest et ses élèves eurent du mal à trouver un auditoire suffisamment important au sein de la communauté scientifique et leurs travaux prometteurs ne reçurent pas d'échos satisfaisants. Jusqu'au renouvellement de l'Histoire socioculturelle¹⁹⁵ en France au cours des années 1980, l'Histoire de la médecine est conduite non par des historiens mais par des médecins et philosophes¹⁹⁶. Si certains travaux de cette première « École française » sont aujourd'hui irremplaçables à l'instar de l'œuvre encyclopédiste de François Dagognet¹⁹⁷, il fallait attendre l'impulsion des historiens britanniques pour considérablement renouveler l'histoire sociale de la médecine à travers le prisme du patient et non plus seulement des grandes évolutions médicales ainsi que leurs découvreurs. En ce

¹⁹³ Presque tous les grands noms de la médecine à l'époque moderne, d'Ambroise Paré et Vésale à Samuel Auguste Tissot en passant par William Harvey et les nombreux académiciens Français, Anglais et Prussiens ont composé de nombreux traités de médecine dédiés à leurs spécialités, ceux-ci comportaient aussi une partie affectée à l'histoire de leur discipline. À cela s'ajoute les innombrables essais et sujets des concours des académies de provinces, dont plusieurs sont consacrés à la médecine, notamment à Montpellier, cf. Daniel ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1689-1789*, Paris, Éditions Mouton, 2 vol., 1978.

¹⁹⁴ Philippe RIEDER, *La figure du patient au XVIIIe siècle*, Genève, Librairie Droz, 2010, pp. 11-12 ; Dominique LECOURT (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, Édition Quadrige-Presses Universitaires de France, 2004, pp. 573-574.

¹⁹⁵ *Constructivisme social*. Concept aujourd'hui dominant dans l'Histoire des sciences et des savoirs.

¹⁹⁶ Parmi les plus célèbres citons Georges CANGUILHEM, *Le Normal et le Pathologique*, Paris, PUF, 1966 ; Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972. Cf. Dominique LECOURT, *op. cit.*, p. 575.

¹⁹⁷ François DAGOGNET, *La raison et les remèdes*, Paris, PUF, 1964.

sens, les manuscrits, imprimés et surtout les écrits privés du patient ou du médecin d’Ancien Régime qui ne servaient que d’illustrations anecdotiques à l’historiographie de la médecine traditionnelle¹⁹⁸, devinrent un champ de recherches à part entière. La prééminence anglo-saxonne¹⁹⁹ devait rapidement être secondée par les travaux de l’École française comme en témoignent les nombreux travaux de Georges Vigarello, Olivier Faure et Alain Corbin²⁰⁰. À l’aune de ce dernier renouvellement interviennent les écrits du for privé dans une dimension tout autre que la simple citation anecdotique.

En effet, ces dernières années voient se multiplier les travaux sur des parcours individuels²⁰¹, illustrant la nécessité d’une histoire « *from below* » selon l’expression de Porter afin de mieux saisir les paradigmes de l’histoire médicale avant l’avènement de la médecine moderne au XIX^e siècle. Ainsi, à l’instar de l’apothicaire Ulrich Bräkers étudié par Christian Hollinger²⁰², Pierre François Letourneau possédait des connaissances médicales et thérapeutiques issue de la culture médicinale populaire dite *laïque*, d’articles de presses et d’écrits de médecins et savants célèbres dont les publications connurent un essor significatif à l’époque où le secrétaire de la Chancellerie du Parlement rédigea ses *Miscellanea*. Nous tenterons, à travers les lignes qui suivent, de comprendre pourquoi la médecine et la thérapeutique tiennent une aussi grande place sous la plume d’un juriste. Était-ce simplement la manifestation d’une curiosité intellectuelle, une divertissante œuvre de compilation des dernières découvertes ou bien l’auteur en avait une utilité concrète ?

¹⁹⁸ Philip RIEDER, *op. cit.*, p.11.

¹⁹⁹ John WOODWARD, David RICHARD, *Health Care and Popular Medicine in Nineteenth Century England*, London, Croom Helm, 1977 ; Roy PORTER, « The Patient’s View. Doing Medical History from Below », *Theory and Society*, 14, 1985, pp. 175-198 ; Roy PORTER, « The Patient in England c.1660-c.1800 » in Andrew WEAR, *Medicine in Society*, Cambridge- New York etc., Cambridge University Press, 1992. C’est délibérément que nous ne mentionnons pas l’œuvre remarquable et monumentale de Roy et Dorothy PORTER sur le sujet, cf. Philip RIEDER, *op. cit.*, pp. 554-555. ; Matthew RAMSEY, *Professional and popular medicine in France, 1770-1830 : The social world of medical practice*, Cambridge-New York-New Rochelle, Cambridge University Press, 1988

²⁰⁰ Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire du Corps*, 3 tomes, Paris, Éditions du Seuil, 2011 (2005) ; Olivier FAURE, *Histoire sociale de la médecine, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1994 ; Olivier FAURE, *Les thérapeutiques : savoirs et usages*, Oullins, Fondation Marcel Mérieux, 1999 ; Jean-Pierre GOUBERT, *Initiation à une nouvelle histoire de la médecine*, Paris, Ellipses, 1998 ; Georges VIGARELLO, *Le sain et le malsain : santé et mieux être depuis le Moyen-âge*, Paris, Seuil, 1993.

²⁰¹ Cf. Tim COOPER, « Richard Baxter and his Physicians », dans *Social History of Medicine*, n°20, pp. 1-19 ; Isabelle ROBIN-ROMERO, « La santé dans les écrits du for privés au XVIII^e siècle », dans Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? : Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, PUPS, Paris, 2005, pp. 165-183.

²⁰² Christian HOLLINGER, « Aus Ulrich Bräkers Hausapotheke », dans Helmut HOLZHEY et Urs BOSCHUNG (dir.), *Gesundheit und Krankheit im 18. Jahrhundert*, Amsterdam, Rodopi, 1995.

Soigner quoi, soigner comment ?

À travers la fréquentation des réunions mondaines, Letourneau connaissait la plupart des médecins Grenoblois, y compris les médecins anglo-saxons du régiment Irlandais stationné à Grenoble²⁰³. Ces médecins étaient ses amis, cependant avant le XIX^e siècle et l'apparition du monopole de la médecine universitaire sur l'encadrement des patients²⁰⁴, le médecin faisait figure de bon conseiller plutôt que de donneur d'instructions à suivre à la lettre. En conséquence, la part d'autodétermination dans le choix des remèdes et la manière de se guérir demeure encore essentielle. Le patient décidait librement s'il voulait ou non suivre les prescriptions du médecin. En conséquence les *Miscellanea* regorge de remèdes en tous genres, dont l'effet thérapeutique est avéré pour certain, relevant totalement du charlatanisme pour d'autres. La citation ci-dessous où Letourneau critique le procédé d'inoculation²⁰⁵ illustre bien le pouvoir d'autodétermination du patient dans ses choix médicaux.

Quelques reflexions contre l'Inoculation. Juin 1763. Trois Raisons essentielles semblent m'Engager à combattre l'Inoculation que M.Tronchin²⁰⁶ a introduit en France depuis plusieurs années. La premiere est qu'en admettant que sur Cent Personnes inoculées s'Il en peut périr deux ou trois quel Certitude aurai-je moi Père et Père tendre, que l'Enfant auquel je procurerai la petite verole par insertion n'aura pas le malheur d'Etre du nombre de ceux qui doivent périr de cette Maladie. 2°. La seconde qu'il peut se faire encore que l'Enfant que j'inocule n'auroit peut-être jamais éprouvé cette Laladie. Rien n'est si commun Soit a Paris Soit ailleurs que de voir des familles même Peres en fils exemtes de cette Maladie. 3°. Je trouve en troisieme Lieu une espece d'Inhummanité a donner un mal pour un Bien Douteux puis qu'encore une fois sur cent Inoculés trois peuvent Perir, c'est même véritablement prendre sur l'autorité du Créateur de toutes choses et

²⁰³ Edmond ESMONIN, *op cit.* p.488.

²⁰⁴ Philip RIEDER, *op. cit.*, p. 33.

²⁰⁵ L'inoculation, où l'on peut y voir l'ancêtre de la vaccination, constituait au XVIII^e siècle en le fait d'introduire un germe, la variole principalement, dans le corps d'un patient sain afin de l'en prémunir. Cependant, cette pratique était risquée dans la mesure où le germe n'était pas « désactivé » comme se devait être le cas des vaccins contemporains.

²⁰⁶ Theodore Tronchin est avec son compatriote Samuel Auguste Tissot le plus célèbre médecin suisse du siècle des Lumières. Ses avis et prescriptions étaient reconnus et admirés à travers la République des Lettres et les salons mondains. C'est en outre un collaborateur des encyclopédistes, il rédigea notamment l'article sur l'inoculation.

qui est en même tems le Conservateur où le Destructeur suivant les Decréts de sa Providence, que de le forcer en quelque sorte à faire éprouver la petite vérole à un Enfant par des voies qui ne sont pas natureles. Les gens à la mode et sur le bon ton, c'est-à-dire les gens irreligieux trouveront mes reflexions foibles et Pusilanimes , aussi au surplus ce n'est pas pour eux que je les ay faites Ils peuvent ne se pas donner la Peine de les Lire.²⁰⁷

Nous constatons ici que Letourneau ne suit point l'avis d'un médecin pourtant reconnu à travers l'Europe. Il expose ses motifs à la fois sanitaires et religieux. Cependant, en dehors des arguments évoqués par le juriste, c'est aussi sa place de chef de famille qui lui permet de prendre cette liberté face aux prescriptions en vigueur au moment où il écrit. Nicole Lemaitre dans son ouvrage²⁰⁸ a démontré que les notaires de la famille Terrade en Bas-Limousin assuraient des rôles de guérisseurs au sein de leur clan et dans leur village.²⁰⁹ Au dos de leurs actes étaient consignées de manière méticuleuse et avec une excellente calligraphie des recettes pour soigner hommes et bêtes, ce qui exactement le cas de Letourneau. Laisser dans un livre familiale des remèdes éprouvés permettait d'éviter à la famille de faire appel à un médecin ou à un apothicaire. L'importance de l'automédication au XVIII^e siècle est ainsi soulignée par Philip Rieder²¹⁰. En tout état de cause, c'est bien l'avis du malade et de sons entourage qui prime dans la prise de décisions thérapeutiques.²¹¹

À ce titre, Letourneau accorda une place importante aux remèdes dans son œuvre, ils sont principalement dédiés aux êtres humains avec quelques occurrences réservées aux animaux. Certains remèdes sont manifestement retranscrit tel quel d'après la mode du XVIII^e d'autres font l'objet de compléments, d'ajouts ou de réfutations de la part du secrétaire de l'Intendance. Certains ont un réel effet thérapeutique attendu que plusieurs éléments de leurs compositions sont encore utilisés aujourd'hui dans l'industrie pharmaceutique, d'autres relèvent bien plus du placebo et parfois de « magie blanche ». Nous ne pouvons dire dans quelle mesure Letourneau connaissait la science médicale. En revanche il est indéniable qu'il fut un lecteur assidu des œuvres scientifiques liées à la médecine et ses

²⁰⁷ *Miscellanea*, t.II, fs. 1057-1058.

²⁰⁸ Nicole LEMAITRE, *Le Scribe et le Mage : Notaires et Société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel : Musée du pays d'Ussel, Paris, 2000.

²⁰⁹ *Ibid.*, pp.228-229.

²¹⁰ Philip RIEDER, *op.cit*, p.254.

²¹¹ *Ibid.*, p.259.

sciences connexes, anatomie et biologie, étant donné qu'il commentait régulièrement les nouveautés en les réfutant parfois comme illustré ci-dessus. Pour ces différentes raisons, il y a de grandes divergences qualitatives entre les différents remèdes consignés tout au long des feuillets des *Miscellanea*.

Remède éprouvé contre le mal de gorge simple. Prendre du Coton de la longueur et l'argeur du Col, le poudrer de Poivre et de Sucre, l'imbiber ensuite d'Eau de vie qui ne soit pas anisée, appliquer le Coton, et mettre un Linge par-dessus.²¹²

Ce remède illustre la primauté de l'empirisme chez le médecin familial et l'absence de connaissance poussée dans les causes des réussites ou échecs thérapeutiques tant chez les laïcs que chez les médecins professionnels. Si le remède proposé a pu être efficace - ce que Letourneau affirme en note de bas de page - c'est sans doute grâce à l'action anti-inflammatoire de l'alcool et parce que le mal de gorge est « simple ». Ainsi de nos jours en cas d'inflammation localisée ou d'hématome, il peut être prescrit une solution d'alcool glycérolé en application locale comme ci-dessus. En conséquence le poivre et le sucre n'ont ici qu'un effet placebo et/ou d'embellir le remède. Étant donné que l'utilisation d'épices a été largement défendue depuis le Moyen-âge, il n'est pas rare de retrouver régulièrement dans la médecine pré-pasteurienne. Le sucre dans son usage tant médical que général est ici une nouveauté de l'Époque Moderne introduite à travers les cultures des domaines coloniaux notamment depuis les Antilles. À l'antiquité et au Moyen-âge c'était le miel qui était utilisé, avec de réels effets thérapeutiques comme l'illustrent les traités grecs et arabes.²¹³ Il est intéressant de noter que Letourneau a consigné des remèdes pour des maux similaires selon leur échelle de gravité. Nous avons ci-dessus un remède simple pour un mal simple. Si le mal de gorge devait se transformer en véritable rhume Letourneau nous propose un remède plus complexe :

Prendre une Once ou deux de Blanc de Baleine et autant de Sucre, les piler séparément, les mettre Ensemble dans un Mortier avec du Sirop de Capillaire, en former une Pâte dont on prendra Soir et matin Environ la grosseur d'une Amande,

²¹² *Miscellanea*, t.II, f.818

²¹³ Hippocrate (Ve siècle av.J.C), Avicenne (980-1037).

et par-dessus une Tasse de Thé, ou de vulnéraire, où Enfin de Bouillon. On peu aussi prendre un verre de Tisane.²¹⁴

D'emblée soulignons que le réel effet thérapeutique du remède, s'il en est, ne pouvait ici provenir que de la Capillaire et de la Vulnéraire dont les vertus sont reconnues. Par ailleurs, plus le mal est significatif plus Letourneau a tendance à évoquer des ingrédients onéreux comme si la valeur de ceux-ci pouvait influencer la guérison du patient. Ainsi le Blanc de Baleine autrefois extrait de certains cétacées comme le cachalot était un matériau extrêmement rare et cher longtemps demeuré inaccessible pour la majorité des individus. Il fut d'ailleurs rapidement substitué par la paraffine lors de sa découverte au XIX^e siècle. Pourquoi Letourneau utilise-il un liant si onéreux alors qu'il pouvait aisément et pour une somme beaucoup plus modeste utiliser de la cire d'abeille. Nous pouvons en déduire que la part de pouvoir accordé au nom ainsi qu'à l'origine du matériau était déterminante.

Les remèdes « laïques »

Cette expression désigne le large champ de remèdes connu par un public relativement large et populaire. Il s'agit en quelque sorte d'une thérapeutique de l'almanach qui se caractérise par des d'innombrables recettes d'apothicaires, certaines étant pluriséculaires. Ainsi pour le patient les possibilités thérapeutiques demeurent infinies et souvent, il s'aiguille dans le large choix disponible en fonction des avis de l'Académie Royale de Médecine²¹⁵. Ces remèdes peuvent être connus ou « secrets ». Ceux attachés à un nom célèbre attirent beaucoup de même que les fameux remèdes secrets vendus à prix d'or à un souverain européen. Dans la culture populaire ces achats cautionnaient automatiquement le dit remède²¹⁶ :

Remède contre la fièvre tierce : L'on prend la doze de deux tasses de Caffé, ou de deux cuilliérées à Bouche qu'on fait mouliner, et que l'on met dans une tasse et demie d'Eau, que l'on fait Bouillir et réduire jusque à moitié, après quoi on laisse éclaircir les Caffé , on le verse dans une tasse ce qui en produit environ la moitié

²¹⁴ *Miscellanea*, t.II f.1074.

²¹⁵ Philip RIEDER, *op.cit.*, p. 480.

²¹⁶ *Ibid.*, p.458.

de la tasse que l'on emplit avec du jus de citron, et que l'on fait prendre au malade une heure avant son accès et une heure après on réitère jusqu'à ce que la fièvre soit passée.

Ce secret à couté 25 000£ à la reine d'Hongrie ! res miranda !²¹⁷

Ces éléments se retrouvent dans les *Miscellanea* de Letourneau. L'auteur évoque à titre d'exemple un élixir de longue vie²¹⁸ découvert par un médecin suédois mort à 114 ans non de vieillesse mais d'une chute à cheval. Il est dit que ce remède était un secret de famille pluriséculaire avec de nombreux ancêtres ayant vécu au delà du siècle. Cependant la composition de ce remède n'a rien d'extraordinaire, Letourneau en donne les composants, de l'Aloès, de la Gentiane, quelques épices comme le Safran et de la Thériaque de Venise. La manière de le composer de même que la posologie sont indiqués. Ce remède est censé être une panacée universelle :

[...] Il est utile à tout, Et l'on peut dire que cet Elixir est le Restaurateur de l'Humanité et des animaux ; quand on prendroit une dose trop forte on ne risqueroit rien pour la vie.²¹⁹

Il avait en outre le grand avantage d'être bon marché, préservant ainsi le budget du médecin-chef de famille. Ces remèdes légendaires et peu coûteux étaient très prisés par les médecins laïcs. Les exemples ne manquent pas dans les *Miscellanea* comme le Vinaigre des quatre Voleurs ou la Poudre capitale dite de Saint-Ange. Cependant, Letourneau avait pour habitude de tester lui-même ces remèdes avant d'en faire part à son entourage. De plus, Il retranscrivait des événements ou témoignages attestant de leur efficacité, voici ce qu'il dit à propos du vinaigre :

Ce remede a été rendu Public par M. Daubin ancien Capitaine de vaisseau, il a avec ce Remede Sauvé Son équipage dans toutes les Courses qu'il a faites dans les Mers du Levant au sein même de la Peste. C'est le même Vinaigre que celui dont se Servirent des voleurs à Toulouse il y a cent ans, lors qu'ils alloient hardiement

²¹⁷ *Miscellanea*, tome III, fs.644-645. La caféine possède effectivement des vertus relatives au traitement des maladies respiratoires.

²¹⁸ *Miscellanea*, tome IV, fs. 857-865.

²¹⁹ *Ibid*, f. 862., Letourneau est par ailleurs fasciné par les individus aux âges avancés, il relate plusieurs anecdotes dont un cas grenoblois de mort à 112 ans.

voler et assassiner dans les maisons, lors de la grande Peste ; quatre furent pris et obtinrent leur grâce à condition qu'ils donneroient le secret qui leur avoit préservé de ce fléau, il fut éprouvé sur plusieurs personnes avec un Entier succès, ce qui determina à mettre ces malheureux (Utiles quant a leur vinaigre) en liberté.²²⁰

Quant à une recette utile à la préservation des dents et des gencives Letourneau affirmait que tous ceux à qui il en avait fait part en 1760 attestaient de son efficacité. Certains remèdes évoqués sont à la limite de l'ésotérisme et de la magie blanche comme celui contre l'épilepsie à base d'ossements humains (crâne) ou un bouillon de sang d'âne censé guérir les patients atteints de folies²²¹. Encore ici, Letourneau cautionne le remède à travers la preuve par le fait. Ainsi cette recette aurait rétabli une religieuse des Ursulines à Vif. Elle était régulièrement atteinte de crises qui la poussaient à se dévêtir. Si l'on peut douter de la réelle efficacité thérapeutique de plusieurs remèdes retranscrits dans les *Miscellanea*, il est cependant manifeste qu'ils étaient dotés d'un fort effet placebo. Ainsi le régime et la cure de repos intrinsèquement liés à la prise des remèdes, associés à la disposition du patient à guérir à travers la confiance accordée aux remèdes miraculeux, sont les réelles causes de rétablissement. Néanmoins, certains remèdes présentés par Letourneau employaient déjà des plantes ou substances chimiques toujours employées de nos jours dans l'industrie pharmaceutique, tels la Valériane ou ce que Letourneau appelle le « sel de nitre » - nitrate de potassium KNO_3 - utilisé aujourd'hui comme diurétique. Les maladies dont était victime le patient oriente la lecture et le choix des remèdes. Ainsi, Letourneau ou un des membres de sa famille devait probablement souffrir d'une maladie ophtalmologique chronique en raison du grand nombre de recettes liées aux yeux présentes dans ses écrits :

Prenés un œuf pondû du jour, ne vous servé que du Blanc que vous remuerés avec de l'alun de Roche en Pierre, Jusqu'à ce quil s'en forme une Espece de Crème Epaisse, mettés ensuite cette Crème sur une compresse et versés y de l'Eau de Rose mêlée avec du Saffran oriental en Poudre, et couvrés en Loeil Enflammé.²²²

²²⁰ *Miscellanea*, t.1, f. 172.

²²¹ *Miscellanea*, t.2, fs. 1135-1138.

²²² *Miscellanea*, t.1, f. 175.

Si la théorie des humeurs est encore très présente chez les médecins laïcs, ceux-ci ont de plus en plus tendance à suivre les nouvelles découvertes de l'Académie de Médecine. En conséquence, Letourneau retranscrit plusieurs extraits de Mémoire à l'instar d'un anticoagulant découvert à partir d'un champignon poussant sur les Chênes par le chirurgien Brossard²²³. L'auteur témoigne à travers son œuvre d'un véritable intérêt pour les sciences médicales et pharmaceutiques dépassant nettement le cadre d'une simple curiosité d'homme de lettres. Lié au thème de la maladie et du corps mis à mal, la mort génère une fascination particulière auprès du chancelier de la Cour du Parlement.

Les enterrés vifs de Grenoble, illustration d'une fascination pour les faits divers sanitaires

La matière interesse trop l'Humanité pour ne pas la traité à fonds²²⁴

Le corps du défunt, à l'époque moderne, fait l'objet d'un changement de regard. L'image antique et médiévale du corps sacré décline au profit d'une vision hygiéniste et médicalisée. Le siècle des Lumières constitue un véritable tournant dans cette perception²²⁵. Se posent alors les questions des peurs et risques liées aux pratiques funéraires de même que celui de choix de l'emplacement du cadavre.²²⁶ Parmi ces angoisses, la peur d'être enterrer vif participe du cauchemar de l'agonisant ou de ses proches. Avant la médecine pasteurienne et plus encore avant le XX^e siècle aucun instrument ne pouvait garantir qu'un corps inerte était véritablement mort. Si cette angoisse d'être enterré vif fait parti de la culture populaire depuis plusieurs siècles, les études sur le sujet sont peu nombreuses mais riches pour le XVIII^e siècle²²⁷, le XIX^e siècle est quant à lui moins étudié. Cette problématique engendra des études et la création de prix dans différentes académies européennes. Comment distinguer le vivant du mort ? Qui doit prendre la responsabilité d'attester de l'état de mort ? Jusque là le médecin hésitait à prendre seul cette responsabilité parfois lourde de conséquences et la famille du défunt n'avait que peu de moyens de discerner le

²²³ *Ibid.*, f. 176-178.

²²⁴ *Miscellanea*, t.4, f. 1523.

²²⁵ Serrenella NONNIS-VIGILANTE, « les intolérables des politique mortuaires modernes » dans Didier FASSIN (dir), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, Editions La Découverte, 2005, pp. 129-164.

²²⁶ Cf. *Revue Etude sur la Mort* 2006/1 n°129 chapitre 5 et 7.

²²⁷ Michelle VOVELLE est un des spécialistes de la question, cf. *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris Gallimard, 1983 ; *Mourir autrefois*, Paris, Gallimard, 1973.

vivant du mort. Parfois le curé local prenait l'initiative face à un médecin désemparé ou jugé incompetent. Les familles accusaient, dans la douleur, les médecins de ne pas suffisamment fournir d'efforts ou de pas intervenir à temps auprès du mourant. Des moyens guère scientifiques étaient alors employés comme le fait d'appliquer un tisonnier brulant sur la plante des pieds pour « tester » la réaction du sujet ou encore attendre la putréfaction du corps. Mais que faire dans le cas d'un coma ou le sujet donner tous les signes de la mort et dont le teint laisse à penser à une putréfaction ? Ce problème revêt une telle importance qu'en 1894 encore un médecin, l'académicien Paul Brouardel, de la Sorbonne s'adresse ainsi à ses élèves :

« Á quel moment cesse la vie ? Il est excessivement malaisé de dire si tel ou tel individu est mort ou s'il n'est pas mort. Il n'est pas démontré scientifiquement qu'un individu dont le cœur a cessé de battre de puisse pas être rappelé à la vie »²²⁸

Encore en 1904, lors d'un congrès « la peur d'être enterré vivant est très légitime » affirme le docteur Icard (1860-1932) d'après ses travaux.²²⁹ Si plus d'un siècle après la mort de Letourneau cette angoisse est considérée par des scientifiques comme fondée et encore d'actualité, il est de fait naturel qu'elle est préoccupé l'auteur des *Miscellanea*. D'autant plus que des récits terrifiants ainsi que des articles de faits divers circulaient rapidement dans les villes et campagnes. Pourtant, l'opinion n'accepta jamais la création de dépôts, sorte de station entre le monde des vivants et la tombe, ou le corps de l'hypothétique défunt serait entreposer pour un temps déterminé. En outre, un flou juridique empêchait de clairement définir les responsabilités de chacun, médecin municipal, famille, curé, etc. Toutes ces raisons expliquent pourquoi Letourneau y consacre plusieurs feuillets constituant une relation de faits divers commentés et expliqués. Bon nombre de cas concernent des habitants de Grenoble.

La femme d'un huissier grenoblois, Madame Chancrin avait pour mauvais habitude de boire régulièrement, sur les conseils du chirurgien M. De Fine du Régiment Irlandais, elle

²²⁸ Cité par Serenella NONNIS-VIGILANTE, *op.cit.*, p. 153.

²²⁹ Severin ICARD, *La mort réelle et la mort apparente : nouveaux procédés de diagnostic et traitement de la mort apparente*, Paris, 1897

ajouta à sa boisson du Jalap²³⁰ ce qui lui fit répugner la boisson. Cependant, du vin elle passa à l'eau de vie ce qui la mena à un coma éthylique le 27 Juillet 1771 comme le relate Letourneau²³¹. L'on crut en premier lieu à une crise d'apoplexie mais la femme se confia au chirurgien sur son retour à la boisson, que son mari ignorait, il lui fit une saignée pour la forme et la confia au soin de ses proches, prenant pitié de son désœuvrement. Elle décéda le 28 Juillet, cependant le récit de cet événement laisse à penser que la victime était vivante. En effet, le mari voulut se débarrasser rapidement de sa femme alcoolique mais le curé s'y opposa et attendit vingt-quatre heures au moins avant de l'enterrer. Ce dernier pris de doutes, décida d'enterrer une nouvelle personne près de la Chancrein dans l'espoir que celle-ci donne des signes de vie. Le 30 du mois des rumeurs circulent sur des bruits émanant des tombes du cimetière, un soldat s'était posté sur le tas de terre où l'on croyait être enterrée la femme de l'huissier. Ce militaire affirma avoir senti la terre se remuer. Une telle information suffit à éveiller la curiosité du peuple grenoblois. Letourneau s'exprime ainsi :

Il n'en fallut pas davantage pour attirer toute la Populace qui demanda l'Exhumation de cette femme.²³²

La suite illustre bien le conflit relatif à responsabilité du corps du défunt entre les différents protagonistes. Le curé ne voulut pas exhumer sans ordre de la municipalité et le fossoyeur refusa cette tâche. Dans la soirée vers 18h30 l'ordre fut enfin donné mais la chaleur qui avait desséché le sol rendait semblables toutes les tombes tant anciennes que récentes étant donné que l'on ne pouvait plus distinguer la terre fraîchement remuée. Letourneau ne relate pas cette affaire d'après des récits rapportés, il fut lui-même présent sur les lieux :

L'on Exhuma au lieu d'Elle d'autres morts et entre autres la fille de Madame Jocteau, Elle étoit enterrées depuis peu de jours, comme Elle étoit morte

²³⁰ Il s'agit d'extrait de Liseron ou de Belle de Nuit aux propriétés purgatives et laxatives puissantes.

²³¹ *Miscellanea* tome IV, f. 1496.

²³² *Ibid.* f. 1498.

hydropique²³³, il s'Exhala alors une odeur de Putrefaction si forte que je fus Obligé de me retirer au plus vite avec bien d'autres.²³⁴

Après des heures de recherches effectuées par les soldats du régiment de l'Angoumois, madame Chancrin fut retrouvée. Letourneau qui n'est plus là reçut le témoignage affirmant que la victime avait le visage ensanglanté, la langue tirée, un bras sur l'estomac et un bras tiré sur le côté. La religieuse qui prépara le corps affirma pourtant avoir joint les deux mains avec le chapelet et que curieusement elle n'émanait du corps aucune odeur de putréfaction avant l'enterrement. L'auteur des *Miscellanea* semble sceptique sur ce point :

[...] à Grenoble, à moins de voir par soi-même on ne doit être sur de rien [...]²³⁵

L'avocat impute plutôt une mort réelle de madame Chancrin due à une saignée inutile pratiquée la veille de son décès. Cependant il tire une leçon assez intéressante de cet événement :

En générale dans les morts subtiles, il faut absolument attendre que la putrefaction soit bien Etablie avant d'Enterrer. Je ne blame point du tout une marchande nommée Jimbert chés laquelle j'ai demeuré et qui était âgée d'Environ quatre vingt ans ordonna dans la maladie dont Elle est morte qu'on ne l'Enterra qu'après deux fois vingt-quatre heures revuës.²³⁶

Pour Letourneau, seule la putréfaction est une preuve tangible du décès. Ainsi, il appliquera l'exemple de cette marchande à lui-même comme en atteste le contrôle de son testament où l'on apprend qu'il fut enterré trois jours après la constatation de sa mort.²³⁷ Sans doute était-ce une de ses dernières volontés. En voulant prouver le bien fondé d'une telle disposition Letourneau cite le cas d'un pauvre de l'hôtel Dieu de Paris qui en mangeant et buvant sans dormir durant cinq jours, perdit connaissance par la suite pendant un laps de

²³³ Concrétion purulente de lymphes localisée ou généralisée dans le corps due à une maladie. Cf.

« Hydropisie », *dictionnaire numérique Larousse*.

²³⁴ *Miscellanea*, tome IV, f. 1499.

²³⁵ *Ibid*, f. 1500.

²³⁶ *Miscellanea*, tome IV, f. 1501.

²³⁷ Cf. Annexe 1.

temps similaire. Ceci était causé par une grave maladie qu'il eut plusieurs années auparavant et qui rendait fréquent chez lui ce type d'incident. Cet individu eut la chance que le fossoyeur eut bien voulu attendre l'arrivée de la putréfaction ce qui lui permit de ne pas se faire enterrer vivant. Mais Letourneau est conscient des limites, l'odeur de putréfaction en effet peut être confondu chez une femme censée être morte en couche avec l'odeur ses sécrétions de l'accouchement sans pour autant que celle-ci soit réellement morte. L'expérience et une science exactes sont les seules qui peuvent prémunir l'individu d'une telle confusion. De plus en plus l'opinion publique réclame de la part du pouvoir des mesures concrètes pour enrayer la multiplication de ces incidents perçus comme intolérables dans un siècle où le progrès des sciences et des techniques semblent suffisamment significatif afin d'éviter ce genre d'erreurs. Letourneau cite la tentative de législation du Chancelier Henri François d'Aguesseau (1668-1751) qu'il ne put mener à terme avant sa mort. Encore en 1804, le Code Napoléonien ne légifère pas clairement sur la question²³⁸. Le siècle des Lumières atteste d'une multiplication des écrits savants sur le sujet comme ceux du médecin-chirurgien et membre de l'académie des sciences Jacques-Bénigne Winslow (1669-1770) qui publie plusieurs traités lus par Letourneau.²³⁹ Par la suite le secrétaire en la Chancellerie du Parlement, évoque les noms connus de plusieurs grenoblois supposés avoir été enterrés vifs. Une femme du marchand gantier Romand dont on pensait morte en couche, un contrôleur des actes, sieur Bodesson à Saint-Louis, etc. Letourneau atteste même qu'il connut un malade de l'hôpital des Pères de la Charité de Grenoble qui fut enterré mais que l'on exhuma en ayant entendu ses plaintes :

[...] au moment que j'Écris il jouit d'une bonne santé, il parroit souvent à la Batie paroisse de Saint Ismier, Domaine appartenant à ces Religieux ; on lui a donné le nom de *Trompe la Mort* je crois qu'il voudroit bien le porter encore long-tems, c'est un sobriquet qui lui fait grand Plaisir[...]²⁴⁰

Cette vision de la mort et partagé tant par la bourgeoisie lettrée que par le petit peuple. Le fait de maintenir une certaine durée entre la constatation du décès et l'enterrement effectif était une évidence pour tout le monde. Ceci explique pourquoi après

²³⁸ Serenella NONNIS-VIGILANTE, *op. cit.* p. 151.

²³⁹ Notamment, *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterremens et embaumemens précipités*, Paris, Imprimerie Royale de l'académie des Sciences, 1742.

²⁴⁰ *Miscellanea*, tome IV , f. 1503.

l'incident de madame Chancrin, avéré ou non, le peuple de Grenoble, accompagné de plusieurs soldats, se rendit auprès du jeune veuf devant sa boutique afin de l'injurier et de le traiter de *Bourreau de femme*. Letourneau connut cette femme et s'il admet qu'elle fut abruti par le vin lui reconnaît toutefois quelques qualités. Elle faisait preuve de patience et de ruse face à son mary violent et avare qui la battait souvent, elle le prit au jeu un jour où il ne lui donna que six liards pour pourvoir au dîner elle feignit pendant plusieurs heures de faire des courses au marché avant de mettre à cuire le soir une grande terrine couverte qui ne contenait *in fine* que la pièce donnée le matin même. Elle entraînait une relation amicale avec l'épouse de Letourneau chez qui elle se rendit à plusieurs reprises, ce qui permit à l'avocat de constater la finesse de son esprit malgré l'abus d'alcool. Letourneau conclut en affirmant la bonté de cette femme et en dénonçant la violence et l'infidélité du mary qui, impliqué dans plusieurs affaires, ne dut son salut qu'à une bonne protection.²⁴¹ D'autres cas plus avérés sont relatés par Letourneau, comme une servante qui ne donnait aucun signe de vie et à laquelle il ne demeurait que l'ouïe, elle ne put faire un signe salvateur qu'au dernier moment, sa maîtresse n'ayant pas respecté la double révolution des 24 heures à l'instar du mari de Chancrin. Après une enquête, il est conclu au 2 août 1771 que madame Chancrin fut belle est bien morte lors de son enterrement. Cependant le chirurgien Martinais, un ami de Letourneau ne fut pas de cet avis. En effet, le 27 juillet il fut appelé pour consulter cette patiente. Elle se trouvait inconsciente mais le médecin ne voulut pas prendre la responsabilité de décréter l'état de mort et sollicita l'avis de son confrère le docteur Gagnon. Les deux confrères parvinrent à un diagnostic d'apoplexie et appliquèrent une saignée au niveau des pieds. Les médecins lui firent ensuite consommer un émétique²⁴² afin de confirmer qu'ils n'étaient pas en présence d'un coma dû à l'alcool. Ces pratiques avaient réveillé la patiente. Cependant le samedi 27 juillet, soit la veille de son décès officiel, Madame Chancrin fut saisie de convulsions. Le docteur Martinais lui fit prendre des huiles qui ne la soulagèrent aucunement. La patiente pressait la main contre sa poitrine en se plaignant de douleurs inexprimables. Letourneau nous affirme que son mauvais mari l'avait battu la veille²⁴³. Ces douleurs la conduisirent à sa mort dans la matinée du dimanche 28 Juillet 1771. Cependant, le docteur Martinais refusa de constater le décès dans l'immédiat. Il

²⁴¹ *Ibid.*, f. 1510.

²⁴² *Emétique* : produit plus communément appelé « vomitif ».

²⁴³ *Miscellanea*, tome IV, f.1517.

ordonna que la pseudo-morte ne soit pas mise en cercueil et maintenue dans une pièce chaude. En effet il ne fallait pas conformément aux usages, précipiter l'enterrement et attendre au moins 48 heures révolues. Le médecin insista en balayant le prétexte hygiéniste lorsqu'il affirma que rien n'était à craindre tant que la putréfaction du corps n'était pas entamée. Cette angoisse liée à l'hygiène autour des corps et la crainte des cadavres qui en découle sont une nouveauté du XVIII^e siècle. Ainsi, au temps des Lumières et au XIX^e siècle dans de nombreux cas cette pratique de l'attente ne fut plus de rigueur, avec parfois des conséquences regrettables. La putréfaction devait ensuite être constatée et validée soit par le docteur Gagnon soit par Martinais.

Ces prescriptions avaient pour but de considérablement réduire le risque d'erreur des médecins, leur principale angoisse lors d'un diagnostic de mort. Cependant, ces conseils ne furent nullement appliqués. Le Dimanche au soir le médecin se rendit chez sa patiente afin de s'assurer que ses ordres avaient été suivis. S'il put constater que le visage de sa patiente était toujours découvert son mari l'avait déjà placé dans le cercueil et mise près de la porte de la boutique. Ce dernier avait même, cloué le cercueil et - à la visite d'un huissier - avait rouvert le cercueil en prétextant qu'il avait agi ainsi car sa femme sentait mauvais. Letourneau démonte cet argument en affirmant que lorsque l'on déterra la victime, aucune odeur de putréfaction n'émanait du corps. Par ailleurs, cette exhumation se fit le mardi 30 au soir. Le docteur et Letourneau y étaient présents. Martinais examina le cadavre et constata que la rigidité cadavérique n'avait pas encore été atteinte. De même remarqua-t-il des signes de transpirations ainsi que des gouttes de sang figées sous la peau du nez en forme de bulles. Un signe d'inspiration impossible après la mort. Le médecin affirma que si l'on menait l'enquête contre lui ou s'il devait comparaître devant ses pairs, il dirait qu'il est fort probable que cette femme fut enterré vive et morte quelques heures avant l'exhumation. Par ailleurs, Letourneau consigna de nombreux témoignages relatifs à cette affaire confirmant cette hypothèse, parmi ceux qu'il juge des plus sérieux :

M. Laurent (premier commis de la Direction des fermes générales à Grenoble) le plus honnête homme que je connoisse, étoit le mardy matin dans un Jardin qu'il

louë, près du cimetière de Saint Louis, il a dit avoir Entendu Distinctement des Cris Souterrains et Plaintifs venant de ce Côté-là.²⁴⁴

Au-delà des légendes²⁴⁵, il semble que ces erreurs - bien qu'ici il s'agisse plutôt d'un crime délibéré - sur le diagnostic mortuaire étaient fréquentes dans la médecine d'Ancien régime de même que dans la quasi-totalité du XIX^e siècle. Pour preuve, le docteur Martinais relate deux expériences personnelles survenues bien des années auparavant.

Il y a environ vingt-cinq ans m'a til dit que la fille d'un nommé Astezan Orphevre fut Enterré vivante ; Elle ne fut exhumée qu'au bout de Cinq Jours : Elle donna des Signes de Vie mais le trop grand air l'aïant surpris : Elle mourrut réellement quelques instants après.²⁴⁶

Quarante ans avant l'événement de 1771, le médecin témoigne d'un patient forgeron à Lyon. Á la suite d'une maladie aigue il perdit conscience. Sa femme ne voulut l'enterrer qu'après la constatation d'une indubitable putréfaction. Ainsi, l'homme demeura cinq jours avant que les voisins ne se plaignent d'odeurs et menacèrent l'épouse d'une dénonciation aux magistrats. Ils l'injurièrent en l'accusant de vouloir propager la peste dans le quartier et par conséquence dans tout Lyon. Malgré les menaces cette femme ne céda pas, imbibant régulièrement le corps de son mari d'huiles variées. L'homme avait été attaché dans un fauteuil près d'un feu. Au bout du neuvième jour le pseudo-mort repris connaissance, il vécut encore sept années.²⁴⁷

Relativement à l'affaire Chancrin, le Médecin De Fine, ami de Letourneau et autre docteur ayant suivi Mme. Chancrin soutient que la victime était réellement morte lors de son enterrement a cause de la signée injustifiée qu'elle subit. Cependant Letourneau est d'avis que les saignées non nécessaires comme sur les personne victime d'indigestions ne causent pas leur mort mais une perte de conscience. Il cite un autre cas à ce titre :

²⁴⁴ *Miscellanea*, tome IV, f. 1520.

²⁴⁵ Jean-Yves PERON-AUTRET, *Les Enterrés vivants : histoires de morts vivants ou les incertitudes des signes de La mort*, Paris, Éditions Balland, 1979.

²⁴⁶ *Miscellanea*, tome IV, f. 1521.

²⁴⁷ *Ibid.* f. 1523.

Monsieur Bodesson Controlleur Ambulant des Actes, en est un Exemple ; lorsque l'on a ouvert sa tome, l'on s'est aperçû qu'il s'Etoit mangé les deux Poings : on l'avoit malheureusement saigné dans une indigestion il etoit donc censé mort, et ne l'était pas : Donc aussi que la saignée dans ce cas est contraire mais qu'elle n'est pas mortelle absolument.²⁴⁸

En dernier lieu, le mauvais mari ne fut aucunement inquiété au cours de cette affaire. Le seul à être blâmé fut le curé de Saint-Louis auquel on reprocha de ne pas avoir fait retarder l'enterrement. C'est une constante chez l'auteur des *Miscellanea* d'analyser méthodiquement les faits et les pratiques scientifiques de son temps, la médecine n'est qu'une branche parmi ses centres d'intérêts. Les nouvelles sciences et techniques de même que l'industrie naissante font aussi l'objet d'observations régulières de la part de Letourneau.

²⁴⁸ *Miscellanea*, tome IV. f. 1525.

De nombreux folios à travers les *Miscellanea* sont consacrés aux sciences exactes²⁴⁹. Ceci aurait pu s'expliquer par un simple objectif de compilation érudite si Letourneau ne nous avait pas laissé quelques indices qui peuvent nous laisser penser qu'il voulut atteindre un idéal de polymathie.

L'académie mort-née de Moulins

Dans l'ouvrage de Daniel Roche sur les Académie provinciales²⁵⁰, nous ne trouvons nulle trace d'activités savantes à Moulins avant la fin du XVIII^e siècle. L'auteur que nous avons pu rencontrer nous affirma qu'il ne découvrit aucunes sources d'activité académique sous l'ancien régime pour la capitale du Bourbonnais tandis qu'au XIX^e une société littéraire dite d'émulation est établit en 1845, ce que confirme leur site²⁵¹. Cependant un tel cercle savant n'avait rien de commun avec les académies connus dans les grandes villes d'ancien régime.

La fin de l'Ancien régime signifiant l'abrogation des Sociétés littéraires, Moulins ne connut jamais la sienne. Cependant, l'auteur des *Miscellanea* nous apprend qu'il aurait pu en être autrement et à travers sa plume il nous semble aujourd'hui regrettable pour Moulins en particulier et l'Histoire culturelle de manière générale que la tentative de fondation au XVIII^e siècle ait avortée. Letourneau témoigne non sans amertume de cet échec :

En 1741 M. Dela porte Intendant de Moulins, projeta d'y Etablir une Société Littéraire : il devoit être lui-même un des membres de cette Société, il y eut une assemblée de Beaux Esprits de Moulins relative à ce Projet le 18 décembre audit an. Quoiqu'il n'en ait rien résulté soit en vers soit en Prose, l'on donnera toujours icy un Extrait de cette assemblée où l'on verra seulement les Matieres sur lesquelles les associés ad nihilum, promirent à M. De la Porte de travailler : Je

²⁴⁹ Sciences dites naturelles (biologie, astronomie, chimies zoologie) mais aussi mathématiques et physique

²⁵⁰ Daniel ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 1978.

²⁵¹ <http://www.societedemulationdubourbonnais.com>, site consulté en avril 2013.

devois Moi Letourneau Compileur du présent recueil où Miscellanea, être le secretaire Perpetuel de cette académie mornée, mais je nay eû n’y les travaux n’y la gloire de feu M. De Fontenelle à cet Egard.²⁵²

Cette académie manqua d’être fondée près de 31 ans avant celle du Dauphiné en 1772 à Grenoble.²⁵³ Dotée d’un cosmopolitisme social moins riche qu’en Dauphiné²⁵⁴ l’assemblée qui devait être constituante était à Moulins essentiellement composée de lettrés et juristes :

Société Litteraire, assemblée du 18 décembre 1741 MM. : -Petit Jésuite, et très Petit. – de Saint Mesmin Prevôt de la Marechaussée homme d’Esprit- De la Malherée maire de la ville, sujet médiocre- Vialet, Conseiller au Présidial, joli versificateur.- De la Serrée Conseiller au Presidial homme de mérite d’une mémoire prodigieuse Ecrivant envers et en Prose mais fort diffû dans l’un et l’autre genre, pour ne pas dire plus.- De Montmarquet, homme sçavant.- Dela Porte Intendant, plus en Etat de travailler utilement que tout autre, aiant beacoup d’Esprit d’Erudition de Connoissances et son stile étant Elégant et chatié.- Dela Jonchère lors absent homme douë d’une grande Mémoire et d’un jugement ordinaire on lui a donné le nom de Dictionnaire universel[...].²⁵⁵

Cependant, les thèmes que se proposait d’aborder cette académie étaient bien plus riches et variés que la composition de ladite assemblée. En effet, la quasi-totalité des académies de province consacraient leurs études à des travaux d’éruditions locales ou à améliorer une technique servant à l’industrie de la région. Á titre d’exemple pour Grenoble en 1787 on étudia « *Les causes du dépérissement des bois du Dauphiné et sur les moyens d’y remédier* », en 1788 « *Quelles sont les branches d’industrie qui conviennent le mieux aux cantons de cette province qui en sont dépourvus et notamment dans le bas-Dauphiné ?* » D’autres sujets étaient proposés : Un éloge historique sur le Chevalier Bayard, une étude sur

²⁵² *Miscellanea*, tome V, fs. 9-10.

²⁵³ Cf. Clarisse Coulomb, *Les Pères de la Patrie... op. cit.*, p. 270. ; Clarisse Coulomb dans René Favier (dir.), *Grenoble Histoire d’une ville*, Grenoble, Éditions Glénat, 2010. p. 76. Et pour un résumé succinct concernant strictement l’académie du Dauphiné voir notre mini-mémoire : Hemza ABURAWA, *Histoire d’une société savante : L’Académie delphinale au crépuscule de l’Ancien Régime, Mémoires de la société littéraire de Grenoble 1787-1789*, Mini-mémoire de Licence, UPMF, 2012.

²⁵⁴ Voir liste des membres de l’Académie delphinale en annexe.11.

²⁵⁵ *Miscellanea* tome V, f.11.

les moyens d'extirper et prévenir la mendicité en Dauphiné, une étude sur les moyens d'améliorer les filatures de soies.²⁵⁶ Ailleurs, dans les régions du Nord du Royaume, les moyens d'améliorer la sidérurgie/métallurgie étaient des sujets récurrents. Ce cantonnement aux études locales ou d'intérêt limité fut dénoncé par les contemporains dont Condorcet. De même la présumé faiblesse qualitative de ces études provinciales était un constant motif de reproche. Comme l'affirmait Daniel Roche, « l'académicien type ne peut être qu'un spécialiste du générale »²⁵⁷ et Simone Mazauric de dénoncer un « amateurisme » des academies provinciales²⁵⁸. En revanche, à Moulins les sujets se rapprochaient plus de ceux qui auraient pu être traités par l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres et l'Académie Royale des Sciences. En effet tous sont d'utilité générale et aucun ne concernent le Bourbonnais en particulier, voici ce qu'en dit Letourneau :

Le Petit [...] a dit qu'il embrasseroit volontiers tout ce qui pourroit avoir rapport au Commerce maritime de France, considerant en celui qu'on fait et que font les Particuliers, que par rapport à celui qui s'est fait et qui se fait encore par la Compagnie des Indes et autres. Il a ajouté qu'il feroit entrer dans ce Plan un Essay de Reflexion sur la Preference que peuvent avoir les Compagnies exclusives Sur les Particuliers Pour ces Entreprises de Commerce, s'il y a lieu à cette Préférence, et quels avantages où quels inconvenients en resultent.²⁵⁹

Ce thème est somme toute intéressant dans la mesure où il propose l'étude d'un sujet d'ordre comparatif entre macro et micro-économie avec une critique des deux modèles quant à savoir lequel serait le plus profitable. Par ailleurs Le Petit était un père Jésuite et la Compagnie d'Ignace de Loyola possédait de nombreux comptoirs commerciaux aux Indes²⁶⁰ dont le célèbre port-cité de Macao forgé de toutes pièces au XVI^e siècle²⁶¹. En conséquence, son étude aurait pu être richement documentée.

²⁵⁶ *Histoire d'une Société savante...*, op. cit., p. 17.

²⁵⁷ Daniel ROCHE, op. cit., t.1, p. 374.

²⁵⁸ Simone MAZAURIC, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2009. p.256.

²⁵⁹ *Miscellanea*, tome V, f.11.

²⁶⁰ Entendons ici le terme Indes comme les Modernes par l'actuelle expression d'extrême orient : Inde, Indonésie, Polynésie, Chine, péninsule Indochinoise et Japon.

M. De Saint Mesmin s'est chargé de traiter depuis l'origine de la Monarchie françoise jusques a present tout ce qu'on sait des Etats généraux, de leur objet des plus anciennes Convocations de ces Etats dont on ait Connoissance, du résultat de la plupart de ces assemblées, des matieres générales qui y ont été proposées, des ordonnances que les Rois ont rendûs sur les Représentations des Etats, de l'autorité qu'ils ont eû sur le gouvernement Politique pendant certains tems, de la Diminution de cette autorité et Enfin de son abolition totale et de la cessations de ces assemblées d'Etats generaux depuis 1614.²⁶²

L'intérêt du sujet est qu'il ne se concentre pas uniquement sur le bourbonnais mais prend en compte l'ensemble du royaume. Ce sujet d'Histoire aurait put être traité à ce titre par un académicien des Belles Lettres. Ailleurs les institutions juridiques des États, on pu faire l'objet d'une étude cependant restreinte à la province comme en Dauphiné où les États provinciaux font l'objet d'un mémoire en 1788.²⁶³

Autre sujet d'Histoire comparée entre les deux plus grands royaumes européens au XVIII^e siècle :

M. Dela Malhérée s'Est chargé d'Eclaircir L'origine de l'antipathie qui a existé dans tous les tems entre les françois et les anglois, L'origine de leur premiere Division, des Causes des guerres entre ces deux nations, L'Histoire de Guillaume le Conquerant, le Different de Philippes de Vallois et d'Edoüard III, tout ce qui a rapport à la Décisions de ce Different, et des guerres auxquelles Elle a donné lieu. Les differentes Concurrences que les deux nations ont eu ensemble Sur les Points de Commerce, de belles Lettres, de Sciences, d'arts de Politique et de forces tant de Terre que de mer.²⁶⁴

Après l'Histoire les Belles Lettres :

²⁶¹ Dejanirah COUTO et François LACHAUD (dir.), *Empires éloignés : l'Europe et le Japon, XVIe-XIXe*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2010 ; François DUMASY (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : Afrique, Antilles, Asie 1850-1950*, Paris, Bréal, 2012.

²⁶² *Miscellanea* tome V, f. 12.

²⁶³ BMG, *Mémoires de la société littéraire de Grenoble* (3 volumes), archives de la bibliothèque municipale de Grenoble, fonds anciens cote Jd.626 .

²⁶⁴ *Miscellanea*, tome V, f.12.

M. Vialet a Entrepris de traiter les avantages de la Poesie et de l'Eloquence, la Comparaison de ces deux arts Liberaux , les Effets qu'ont produit les Progrés de l'un et de l'autre, en quoi l'un et L'autre ont contribué à l'Elevation de l'Esprit et la formation du Cœur, et lequel des deux y a le plus contribué.²⁶⁵

Le conseiller De la Serré proposait quant à lui une étude sur « le temps long » de la loi salique et de l'accession au trône des grandes maisons de France :

M. de la Serrée a promis de s'attacher 1°- a Etablir que la Succession à la Courone de France s'est toujours perpetuée de mâle en mâle depuis nos premiers Rois jusques a Louis XV que ce principe toujours inviolablement suivi a non seulement contribué à la Tranquillité de Publique, mais même a influé sur la sureté des Successions des Particuliers, et sur l'ordre de ces Successions. 2°- à prouver la Préeminence de la maison de Bourbon sur les autres maisons Dominantes dans tous les tems et à tous Egards. 3°- à rechercher l'origine de cette maison notamment dans la petite souveraineté dont Elle sort* (*Bourbon les Bains) et comment d'une Principauté d'un si petit objet, cette auguste maison est parvenue à la Monarchie.²⁶⁶

Ce sujet de recherche peut être rattaché à celui du sieur Montmarquet :

M. de Montmarquet s'est Engagé à recherché l'Origine la plus reculée des francs, leur Passage et leur invasions dans les Païs dont ils se sont Emparés, de recueillir ce qu'on peut avoir de Connoissances sur les Celtes et les Druides, et ces Premiers tems de nôtre Monarchie. Il a promis de traiter l'Histoire de la Colonie de Marseille, son Etablissement et sa Réunion au Comté de Provence et à la Domination françoise.²⁶⁷

Quant à MM. De la Jonchère et De la Porte nous ne savons quels auraient pu être leurs objets d'études. En revanche, Letourneau ne tarie pas d'éloges sur les qualités intellectuelles des deux hommes et sur leurs possibilités. C'est encore une fois avec regret qu'il donne ses motifs relatif à l'échec de cette fondation :

²⁶⁵ *Ibid.*, f.12.

²⁶⁶ *Ibid.*, f.13.

²⁶⁷ *Ibid.*, fs. 13-14.

Cette assemblée n'a produit aucun Effet [...] pour former dans Moulins une académie de Belles Lettres, ville où il y a assurément de l'Esprit et des gens de goût, il y faudroit un Intendant Litterateur tel que l'Etoit M. De la Porte, il faudroit aussi qu'il fut permanent dans cette ville ce qui n'est pas possible, il faudroit pour la réussite d'un pareil objet des Encouragements qu'on ne peut procurer dans une Ville sans Débouchés et sans la moindre ressource.

Letourneau soulève ici des questions intéressantes : la permanence du pouvoir garante de progrès, problème plus que d'actualité, ou encore la nécessité de pensionner les savants afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur travaux.²⁶⁸ Au moment où Letourneau écrit cette idée de rémunération n'est pas nouvelle étant donné qu'elle fut théorisée dès 1627 par Francis Bacon²⁶⁹. Cependant s'il elle devient effective au cours des XVIIe et XVIIIe siècles dans toutes les académies royales d'Europe, en province l'activité savante ne fit jamais l'objet d'une rémunération si ce n'est à travers les quelques livres décernées à travers les prix des concours. De manière plus prosaïque, ce cercle savant a probablement échoué sa mutation en académie en raison de l'étendue manifestement trop ambitieuse des thèmes d'études proposés. Si tous sont pertinents, ils requièrent de fait une science approfondie et un travail conséquent nécessitant un grand investissement. À titre d'exemple pour le sujet que proposait de traiter le sieur De la Malhérée il faudrait aujourd'hui encore pour y répondre de manière satisfaisante la production d'un ouvrage collectif avec plusieurs historiens spécialisés, voire même une collaboration entre chercheurs anglais et français.

Néanmoins, après son arrivée à Grenoble, Letourneau n'a pas oublié la fonction qu'il aurait dû incarner à Moulins, tout au long de sa vie de nouveau dauphinois, il rédigea de nombreux commentaires sur les nouvelles découvertes techniques et/ou scientifiques tout en continuant à correspondre avec les participants de l'assemblée du 18 décembre 1741, M. Vialet notamment. Ces nombreuses lignes parcourant les différents tomes des *Miscellenea* témoignent d'un réel intérêt savant et non pas le désir de suivre un effet de mode ou de collectionner les nouvelles remarquables. Letourneau devait être secrétaire d'une Académie,

²⁶⁸ Au moment où Letourneau écrit.

²⁶⁹ Francis BACON, *La Nouvelle Atlantide*, Royaume-Uni, 1622 pour l'édition latine, 1627-28 pour les éditions en langues vernaculaires.

certain de ses capacités il étudia de lui-même plusieurs sujets tant en sciences humaines qu'en sciences exactes et technologiques.

L'Académie Idéale remplaça l'académie matérielle

C'est sans cesse, que l'auteur des *Miscellanea*, commente, complète, reformule ou réfute les nouvelles découvertes qu'il prend soin de consigner dans ces manuscrits. Ces appropriations de savoirs étaient généralement collectives, notamment avec le Lieutenant de police Vallet. Les deux hommes correspondent régulièrement et dans la plupart des lettres le sujet est d'ordre scientifique. Ainsi, dans une correspondance datée du 28 août 1753 les deux hommes échangent à propos du traité de conservation des grains d'Henri Louis Duhamel du Monceau, un des plus grand agronome/botaniste du temps des Lumières²⁷⁰. Vallet reprend à son compte le traité en simplifiant la nouvelle étuve de Du monceau, tout en louant la prouesse technologique de la nouvelle invention et ses effets bénéfiques pour la population du royaume : conservation des grains à long termes, stockages possible en prévision des années maigres. Il souligne aussi le mérite qu'a eu l'auteur de vaincre le préjugé populaire qui voulait que la conservation des grains conduisait nécessairement à une spéculation abusive et donc à une cherté du blé perçue comme immorale²⁷¹ :

Il me semble que M. Duhamel ne s'est pas aperçu que dans l'analyse de son Traité, j'ai eû deux objets fondamentaux et Secrets. Le premier a été d'Empêcher le Peuple de Crier, en lui prouvant, que le système de la Conservation des grains lui étoit utile et même nécessaire [...] J'ai le Plaisir de voir que le Public Entend parler sans terreur d'une nouveauté opposé à ses Préjugés, et je sçai que plusieurs Communautés se préparent à réduire en Pratique les Leçons de M. Duhamel.²⁷²

²⁷⁰ Henri Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité de la conservation des grains et en particulier du froment*, Paris, H.F Guérin et F.L Delatour, 1753, 1 vol.

²⁷¹ Steven KAPLAN, *Le pain, le peuple et le roi : la bataille du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986.

²⁷² *Miscellanea*, tome I, fs. 203-204.

À partir de ce traité Valet produit un mémoire où il propose une étuve simplifiée et construite avec des matériaux moins onéreux que ceux proposés par Duhamel. Cette machine est en outre adaptée aux surfaces réduites telle la maison d'un bourgeois :

Le grenier a sept Pieds de hauteur, la Longueur et la Largeur sont arbitraires.²⁷³

Un mois plus tard Letourneau s'était servi de ce mémoire pour construire sa propre étuve, il en fit des répliques qu'il transmettait à ses amis :

Du 28. Septembre 1753. Le sieur Letourneau a fait usage de ce Mémoire, en Envoiant à M. De Verelieres subdelegué à Vienne, et à M. Besson subdelegué à Saint Vallier une Etuve et un Ventilateur.²⁷⁴

Plus tôt au mois d'août de la même année les deux amis s'entretenaient à propos d'un automate qui parut à Grenoble intitulé *le Bacchus fluteur*. Il parut peu de temps plus tard à Strasbourg où il fut démontré que c'était un nain camouflé dans l'automate qui réalisait les prouesses apparentes de la machine. Elle fut condamnée par le parlement de ladite ville à être brûlée. Les deux hommes n'en furent pas crédules et s'amusement du fait que des individus illustres du Dauphiné aient pu être trompés :

[Valet] Je prétends de prouver que L'automate que l'on admire ne parle point par un Effet de l'art, et que la Bouche d'un homme fait jouer la machine ; J'ose assurer que c'est un Tour de Gibeciere aussi singulier que les apparitions que procura Kennette Roi d'Ecosse, aussi simple que celui de la Dent d'or de l'Enfant de Silesie, aussi mal imaginé dans le fonds que les Effets de la Poudre de sympathie et ceux de la Baguette Devinatoire, et aussi Ridicule que l'histoire des Brucoloques, des Vempires, et celle des miracles de Saint Paris.[...] [Letourneau] M. Dela Porte Lors Intendant de Dauphiné fut voir cette machine avec le sieur Bouchet Ingenieur des Ponts et chaussés et beaucoup d'autres Personnes, qu'ils

²⁷³ *Ibid.*, f. 212. Sept pieds équivalent à environ 2m10

²⁷⁴ *Ibid.*, f.213.

donnerent tous dans le Panneau, que M. L'Intendant poussa même cette bonne foy jusqu'à remettre au Mécanicien une Lettre pour le célèbre Vaucanson[...].²⁷⁵

Au début des années 1770 les deux amis s'entretiennent sur un nouveau clavecin construit par le sieur Berger²⁷⁶. Celui-ci fait aussi l'objet d'un mémoire par Vallet soumis à la critique de Letourneau. D'une manière générale, les deux hommes se retrouvent dans chaque événement scientifique qui survient à Grenoble. Ainsi, c'est ensemble que ces amis accueillent à Grenoble un physicien milanais, Charles Antoine Castelnuovo, celui-ci après avoir parcouru l'Italie et l'Allemagne se présenta aux consuls de Grenoble afin de pourvoir à un poste de Machiniste dans le collège de la Ville. Le savant proposa de tenir un cabinet ouvert au public et de faire des démonstrations gratuites aux classes du collège. De plus il proposa de doter la ville d'une pompe à incendie haute pression capable d'arroser les toits les plus hauts. L'ingénieur n'exigea pas de pension de la part de la ville attendu qu'il comptait vivre de ses inventions. Castelnuovo réclama tout au plus des honoraires sur les périodes où il enseignerait en laissant la liberté aux consuls d'en fixer le montant :

Le sieur Castelnuovo n'Entend point être à charge à la Ville, il compte vivre du fruit de son Travail, Cependant comme son travail peut à peine remplir cet objet, il ne seroit pas juste qu'il ne fut pas indemnisé du tems qu'il ne pourra point Employer utilement pour lui, mais il laisse à la Justice et à la Générosité de MM. Les Magistrats de fixer ses honoraires : Tels qu'ils soient, il s'en contentera. Il demande Seulement qu'il soit fourni gratuitement un logement pour lui et pour deux Ouvriers qu'il a avec lui.²⁷⁷

Le savant réclama en outre le privilège de vendre dans la capitale du Dauphiné les instruments scientifiques tels que les télescopes, microscopes, machines pneumatiques (pompes), électriques, hydromètres, baromètres, thermomètres, etc. afin de pouvoir subsister de lui-même et éviter la circulation de matériel contrefait. Après un débat entre la Municipalité et le Parlement, il fut décidé que Castelnuovo remplacera le ferblantier de la ville révoqué pour négligence- il avait en charge l'entretien de pompes- avec un

²⁷⁵ *Ibid.* f. 134 et f. 144.

²⁷⁶ *Miscellanea*, tome VI, fs 115-116.

²⁷⁷ *Miscellanea* tome III, f. 504.

appointement de 300£ par an. Ce n'est qu'en raison d'un malheureux événement que Grenoble perdit ce savant au profit de Londres :

Au mois de juin dernier [1765] Castelnuovo donnoit des Leçons Publique de Physique dans la Salle à manger de l'Intendance [...] Ce physicien fut obligé d'en Suspendre le Cours pour aller à la verrerie de Bonnevaux chercher quelques Récipients qui lui manquoient pour completer les Experiences de la Machine Pneumatique : M. Vallet Lieutenant général de Police, craignant que l'absence de Physicien ne passât dans l'Esprit des souscripteurs pour une Banqueroute, prit le Parti de tenir sa Place. Il fit venir dans la salle un Marchand de figures en Plâtres avec ses moules, un Imprimeur avec un moule pour imprimer des toiles Peintes, il se fit aussi apporter un Livre chinois, un Singe pour dessiner, et un vaisseau qu'il fit aller en le tournant avec la main de l'Orient à l'Occident, et même d'un Pole à l'autre, il dirigea encore la marche de ce vaisseau pour le faire aller par terre de grenoble à Turin, ce qui fit beaucoup rire les assistants et Surtout M. Raby l'ameriquain : il est vrai que c'étoit par supposition ; les souscripteurs qui malheureusement pour Vallet ne prirent aucun Intérêts à ses Leçons [...] ne firent qu'Entrer et Sortir, et si par amitié pour M. Vallet je n'Etois pas resté avec mon fils, ce Lieutenant de Police seroit demeuré seul. Castelnuovo à son Retour n'a pû parvenir à continuer ses Leçons ; il faut que M. Vallet lui ait porté malheur. Ce Phisicien a avec lui Joseph, un des plus habiles hommes qu'il y ait pour les Instruments de Mathematiques, ce particulier [...] s'est perfectionné à Londres.²⁷⁸

Cette anecdote illustre bien l'entrave que constituait pour les sciences l'absence de financement. Certes au moment Letourneau relate ce fait il existe depuis près d'un siècle des Académies Royales de Science dans les capitales des royaumes d'Europe. Néanmoins en province, le financement de l'activité savant n'aura jamais vraiment existé sous l'ancien régime. Ce qui explique en parti la naissance tardive des académies provinciales. En l'absence d'un véritable lieu de savoir²⁷⁹ ou Letourneau aurait pu exprimer pleinement son intérêt pour les différentes formes de savoirs, l'auteur des *Miscellanea* créa son propre cabinet de curiosités.

²⁷⁸ *Ibid.*, f 509-510.

²⁷⁹ La société littéraire de Grenoble ne naît qu'en 1772 et devient l'Académie delphinale qu'à partir de 1789 à travers des Lettres Patentes accordées peu de temps avant la Révolution et surtout 5 ans après la mort de Letourneau en 1784.

Un juriste au service des arts et des sciences : le cabinet Letourneau

Le cabinet est un des lieux les plus emblématiques de la culture savante dès la Renaissance, situé dans le prolongement de l'ancienne tradition collectionneuse. Ces cabinets pouvaient être de tailles variables mais tous avaient le même objectif : rassembler l'univers entier en privilégiant le plus curieux ou rare. Dans ce lieu se retrouvaient des sculptures, médailles, tableaux, bijoux, pierres précieuses, fossiles, pétrifications, végétaux et fruits exotiques, animaux naturalisés (empaillés), parties d'animaux fabuleux ou aux propriétés fabuleuses, armes, cartes, instruments savants, etc. Tout ceci rassembler sans ordre particulier dans le désir de construire une sorte d'encyclopédie du monde connu à travers la fascination exercée par le rare et le singulier.²⁸⁰

Bien évidemment le cabinet de Letourneau n'avait rien de comparable avec ceux des Princes de la Renaissance. De plus nous ne pouvons en connaître la teneur à défaut d'inventaire de la part de l'auteur au sein des *Miscellanea* ou d'inventaire après décès qui aurait pu en détailler le contenu. Toutefois il fut doté de pièces suffisamment intéressantes pour être la fierté de son propriétaire qui en fait mention de temps à autres dans ses manuscrits. Quant à la date de sa fondation Letourneau demeure silencieux, a-t-il été fondé dès son séjour à Moulins ou uniquement depuis son arrivée à Grenoble ? Toujours est-il que la première mention explicite d'un tel cabinet par son créateur date d'une correspondance de juillet 1771 entre Letourneau et Jacques de Vaucanson le concepteur d'automates grenoblois devenu à Paris l'inspecteur général des manufactures du royaume et membre de l'Académie Royale des sciences. Letourneau sollicite auprès de son ancien compatriote un service pour maintenir dans son débit la veuve d'un entreposeur tabac qu'il connaissait, en gage de reconnaissance voici ce qu'il écrit :

Lettre Ecrite par M. Letourneau à M. Vaucanson Inspecteur général des manufactures du Royaume, rue Charonne, faubourg Saint Antoine, à l'Hôtel de Montagne. à Paris. De Grenoble 25. Juillet 1771.

[...] J'ay formé, M., autant que Grenoble en est susceptible, un cabinet d'Histoire naturelle, je serois bien flaté qu'il s'y trouvât des morceaux qui puissent piquer votre Curiosité : J'ay un peu de tout dans tous les genres : vous pourriés me faire

²⁸⁰ Simone MAZAURIC, *op. cit.*, pp. 63-64.

sçavoir ceux dont vous seriés le plus Empressé : je trouverois, en vous les adressant, à vous donner une faible marque de ma reconnoissance[...]²⁸¹

Ce cabinet ne fut pas qu'une simple occupation mondaine ou ostentatoire à travers un désir de paraître savant. En effet, Letourneau déploya de considérables efforts afin de pourvoir en pièces remarquables son propre lieu de savoir. Ainsi, en 1757 il acquiert à prix d'or un vase romain en argent découvert dans l'Isère :

Le vase antique dont l'on donne le Dessein ci-contre fut trouvé au mois de septembre 1757 dans l'Izere entre Tain et Saint Andeol en Dauphiné par un petit Bâtard qui servoit des Patrons des Barques du feu Sieur Charvet Entrepreneur de la Remonte des sels. Cet Enfant en tirant son croc du fonds de l'Eau, trouva au bout le Vaze dont il s'agit les Patrons qui virent que c'Étoit de l'argent s'en Emparèrent en lui donnant 24 sous. Le Sieur Charvet en aiant été informé fit rendre les 24 sous au Patrons, se fit remettre le Vaze qu'il porta au Sieur Fauché orphèvre à Grenoble qui le trouva au titre d'Ecu et en païa la valeur que le Sieur Charvet donna à l'Enfant. Le sieur Fauché me l'a ensuite vendu.²⁸²

C'est une pièce archéologique d'une finesse rare en argent et pesant près de 300 grammes (9 onces $\frac{3}{4}$). Le lieutenant Vallet en fait l'illustration pour Letourneau en 1758. L'archéologie intéresse particulièrement l'auteur des *Miscellanea* qui suit toutes les nouvelles découvertes dans la région ainsi que les plus célèbres en dehors du Dauphiné. Ainsi, le 16 juillet 1772, il commente la découverte d'un site romain dans le nord de l'actuel département de l'Isère à Mantes près de Moras et Beaurepaire. Il reçoit de l'abbé de Colombe Msg. Vallet un échantillon de mosaïque tout en s'étonnant que le paysan propriétaire de la maison où a été découvert ce site archéologique refuse 14 louis pour prix d'une médaille impériale.²⁸³ Par ailleurs, Letourneau est aussi intéressé par la botanique. Voici ce qu'il dit à propos du botaniste Pierre Liotard :

²⁸¹ *Miscellanea*, tome IV, f. 1539.

²⁸² *Miscellanea*, tome III, fs. 564-565. Voir annexe 5 Pour l'illustration du vase.

²⁸³ *Miscellanea*, tome VI, f. 59. 14 louis d'or équivalent tout de même à 336 € alors que le paysan aux revenus moyens ne pouvait guère espérer plus de 1000€ par an à la veille de la Révolution cf. Martine TARONI, *François-Yves Besnard : un prêtre en révolution, souvenirs d'un nonagénaire (1752-1842)*, Rennes, PUR, 2011. ; MORRISSON Christian, SNYDER WAYNE W., « Les inégalités de revenus en France du début du XVIIIe siècle à 1985 » dans *Revue économique*. Volume 51, n°1, 2000. pp. 119-154.

Nous avons à Grenoble une Espece de Païsan nommé Liautart , cette homme a été quelques années à Montpellier dans sa jeunesse, pour y faire une Etude des Plantes, sous les Professeurs en Botanique. Si liautard n’a perdu dans ce voiage n’y le Patois des artisans de sa Ville,n’y sa rusticité, il en a en revanche apporté des connoissances infinies dans la Botanique, et ce particulier déjà Vieux et sans Enfants est le seul du Dauphiné qui soit celebre dans une Partie si utile pour la Conservation du genre humain : l’on fera une perte Réelle quand il mourra : ce Sont là par e Exemple de ces gens que les Personnes en place et les officiers municipaux devroient encourager et engager à former des Sujets Dignes de les remplacer. Liautard compose des herbiers dans l’ordre qu’a observé Tournefort, il les vend deux Louis.²⁸⁴

Peu avant Letourneau affirmait avec fierté être l’ancien voisin à Paris du docteur Jussieu, célèbre botaniste du XVIII^e siècle, ayant proposé une alternative à la classification linnéenne du vivant.²⁸⁵ Encore ici, Letourneau fustige le manque de moyens accordés aux sciences par le pouvoir. Par ailleurs, ne se contente pas de vœux pieux et se met à composer lui-même son herbier dont le tome IV est doté d’extraits ou copies dudit document pour la Valériane et le « fer à cheval »²⁸⁶. Cette composition est richement documentée, Letourneau y présente un extrait déshydraté de la plante en question²⁸⁷, en expliquant ses vertus et présentant les connaissances acquise à leur sujet :

Elle [ferrum *equinum*, en françois fer à cheval] Estimée vulnérable propre pour fortifier l’Estomack, pour lever les obstrctions ; pour resister au Venin [...].²⁸⁸

Si Letourneau rejette les propriétés fabuleuses accordées à cette plante comme le pouvoir de déferrer tout cheval qui la piétinerait, il n’en est pas moins dans l’erreur quant à d’autres de ces propriétés thérapeutiques. Pareillement aux plantes, Letourneau collectionne aussi les pierres remarquables. C’est ainsi qu’en 1770 il débute une correspondance avec le géologue Barthélemy Faujas de Saint-Fond, savant avec lequel Letourneau échangera plusieurs pièces de cabinet :

²⁸⁴ *Miscellanea*, tome III, f. 402.

²⁸⁵ « J’ai demeuré longtemps à Paris très près voisin de M. De Jussieu[.] » *Miscellanea*, tome III, fs. 401-402.

²⁸⁶ *Miscellanea*, tome IV, fs. 1024 et 1064.

²⁸⁷ Voir annexe 4.

²⁸⁸ *Miscellanea*, tome IV, f. 1059.

Lettre écrite au Sieur Letourneau par M. Faujas Lieutenant général et vice senéchal de Montélimar du 21 septembre 1770.

M. il y a cinq ans que sous les auspices de M. valet autrefois Lieutenant général de Police, vous eûtes la bonté de me faire voir vos collections en divers genres, je n'ay point oublié que je n'y vis que du recherché et du parfaitement bien conservé ; mon projet étoit alors de vous demander l'agrément de me lier de Lettres avec vous, un même goût nous rapprochant[...] tant pour la partie de l'histoire naturelle que pour celle des médailles[...] Ma collections est en histoire naturelle et en Antique, dans le premier objet je me borne à l'étude des fossiles, j'ai dans ce genre d'assez belles choses particulièrement en pétrifications rares et Etrangées. [...] Je me suis trouvés neuf à doubles [plantes marines et coraux] que je vous envoie sous deux cartons [...] Si vous avés quelques Médailles à Doubles où quelques autres morceaux multipliés je les accepterai sans façon en Echange, Si vous n'avés rien à Double gardés toujours je vous prie les Corallines, mon présent n'est point intéressé et je vous prie de me demander sans façon ce que vous desirerés et que je pourrois avoir à double[...] Pour moi je serois curieux d'acquérir une Belle Piece en cristal de Roche Blanc ou Jaune cela me seroit Egal, mais je la voudrois riche en Accidents et avec des aiguilles bien Entières et d'une belle grandeur, J'en ay dans mon cabinet plusieurs grosses masses mais les aiguilles ne sont pas aussi longues que je le voudrois[...].

Réponse de M. Letourneau, Grenoble du 8 octobre 1770.

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'Ecrire le 21 septembre dernier les neufs manifiques Plantes marines[...] Mon fils devoit partir pour Orange[...] je desirois qu'il eut l'honneur de vous rendre ses Devoirs en vous remettant ma Réponse[...] Je suis Monsieur très peu versé dans la connoissance des Médailles, c'est M. Valet qui m'a arrangé les Empereurs et les Trente Tirans, les uns sont en grand bronze et les autres Petit[...] M. Valet doit les venir voir, sil Elles se trouvent digne d'Entre dans vôtre collection où dans celle de M. votre amy je vous prierai de vouloir bien les acceper[...] Quant aux Cristaux de Roche, j'En ay comme vous Monsieur, de grosses masses, mais dont les aiguilles sont pour la plupart Etonnées ou glacées[...]²⁸⁹

²⁸⁹ *Miscellanea*, tome IV, fs 1035-1041.

Au cours d'une correspondance ultérieure, Faujas de Saint-Fond donne des consignes à Letourneau pour la fabrication de cadres décoratifs pour les pièces remarquables du cabinet. Ceci faisant suite à une question de l'auteur des *Miscellanea*, cet élément explique pourquoi tout au long des *Miscellanea* aux côtés des remèdes médicaux se trouve une liste de produits chimiques servant à fabriquer des peintures, des liants, à redorer les métaux ou les nettoyer. De même qu'une série d'astuces sont proposées comme une technique permettant de découper aisément du cristal ou conserver un élément fragile. Letourneau comme Faujas de Saint-Fond témoigne d'un intérêt particulier pour la géologie et l'histoire naturelle. Il collectionne les fossiles :

Il y'a une montagne dans la communauté d'Anceille et Faudon dont les pluies détachent des pierres que l'on casse et dans lesquelles l'on trouve toute sorte de coquillages et une quantité prodigieuse de petites pierres rondes et lisses ressemblantes si fort à des lentilles que l'on y est trompé.²⁹⁰

Cependant, Letourneau n'est pas uniquement intéressé par les pierres et les fossiles, les animaux bien en vie l'intéressaient d'autant plus. Ainsi, les questions de l'origine de la vie et de la perpétuation de celle-ci font l'objet d'une attention toute particulière.

Letourneau et la question du vivant

La connaissance du vivant s'offre encore comme un champ extrêmement vaste. La question des classifications botanique ou zoologique, la question de la génération des animaux, la question de la spécificité du vivant constituent ainsi quelques-unes des grandes questions que posent au XVIII^e siècle non seulement les savants comme Linné, Buffon, les frères Jussieu, Maupertuis, Bordeu, Barthez mais aussi les philosophes comme Diderot, La Mettrie, d'Holbach ou Helvétius.²⁹¹

Letourneau se réapproprie au sein de ses manuscrits le grand débat du XVIII^e siècle sur le Vivant. Les pages des *Miscellanea* sont remplies d'articles sur les animaux et les

²⁹⁰ *Miscellanea*, tome VI, f. 45. Il s'agit de roche calcaire à nummulites identifiée par Jean-Etienne GUETTARD *Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné*, Paris, 1779.

²⁹¹ Simone MAZAURIC, *op. cit.*, chapitre 17, p.267.

plantes. Certains sont fantastiques tel le Jumart²⁹² auquel croit Letourneau bien qu'il ait nié peu avant l'existence du Phoenix et du Basilic :

Le Jumart que l'on nomme en Latin *Onotaurus* provient de l'accouplement d'un Taureau avec une Jument où une Anesse, ou bien de l'accouplement d'un Baudet où d'un cheval Etalon avec une Vache, ce qui arrive souvent lors qu'ils sont en fraie dans les Praires [...] Nota : M. De la Porte Intendant de Dauphiné chargea en 1758 le Sieur Letourneau d'Envoyer à M. De Reaumur Directeur de l'Academie des Sciences, deux Jumarts ce fut le Sieur Delégallieres Inspecteur des haras de cette Province qui les procura mais avec beaucoup de peine, attendû que ces deux animaux tenoient du Mulet, et n'avoient absolument de la Vache que les marques exterieures qu'on a déjà rapportées. Don qu'ils étoient rares !

Cela n'empêche pas l'avocat de proposer une étude savante sur les êtres vivants en conduisant une analyse critique sur les théories de son temps. Un des outils de Letourneau dans ses études d'animaux exotique est l'œuvre de l'humaniste des provinces-unies Olfert Dapper²⁹³. Quoique qu'ancienne cette étude se voulait savante²⁹⁴. L'auteur des *Miscellanea* en copie de longs passages qu'il retranche de commentaire et d'extraits d'œuvres plus récentes telle l'*Encyclopédie*. Ainsi il valide ou rejette régulièrement les mythes sur certains animaux qui parce qu'étant exotiques, font l'objets de fantasmes, à propos de la Mangouste (Ichneumon dans le texte) , voici le commentaire qu'en fait Letourneau :

Je me souviens d'avoir vû à Paris en 1730 un de ces animaux absolments conformes à la Description cy dessus [...] Lors qu'on passoit légerement la main sur l'Epine de son Dos, il se Mettoit à former des sons en honneur aussi mélodieux que ceux du Rossignol : Je suis surpris que dans ce recit des qualités de cette animal on ait negligé de faire l'Eloge de son rare gozier. J'en suis même d'autant plus faché que ceux qui me lirront cette addition, la prendront peut-etre pour une Plaisanterie. Je puis cependant protester que le fait est vrai. Je ne suis pas le seul qui est vu ce Prodige dans paris. On y trouveroit encore bien des Temoins de ce que j'avance. Je ne ferai pas le même Eloge à beaucoup près d'un Prétendu Basilic

²⁹² *Miscellanea*, tome II, fs. 1210-1212. Letourneau y croit car il dit en avoir vu un. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'idée de l'existence du Jumart est abandonnée par les zoologistes.

²⁹³ Olfert DAPPER, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, Chez Wolfgang et alii., 1686.

²⁹⁴ <http://www.dapper.fr/fondation-olfert-dapper.php>, site du musée Dapper, consulté en mai 2013.

que l'on voit au même Endroit et qui n'étoit autre chose qu'une Raie retournée, c'est assés l'usage de ceux qui montrent des Curiosités, de mêler la fable avec la Verité : Ils y trouvent même leur compte. Le nombre des Dupes étant toujours le plus grand, et leur argent aiant la même valeur que celui des sçavants.

Presque toujours, Letourneau a vu de ses propres yeux la créature qu'il évoqué (Rhinocéros, Dromadaire, ...) et c'est à la suite d'un long exposé de créatures diverses que Letourneau appondit la question de la science du vivant. Les problématiques aristotéliennes relatives aux différences entre le règne animal et végétal, l'idée d'un macrocosme où tous les êtres seraient reliés peut importe leurs catégories resurgirent à la Renaissance et s'accrochèrent au XVIII^e siècle grâce aux nouvelles découvertes tant techniques que scientifique²⁹⁵. En conséquence, le siècle des Lumières incarne le combat entre les grandes théories dont chacune a pour soutien des savants de renommée internationale. À savoir le Mécanisme à travers Descartes et l'école iatromécanicienne, l'Animisme de Georg Ernst Stahl (1660-1734) et l'Académie de Prusse affirmant qu'une machine ne peut fonctionner sans un principe directeur, pour le vivant il s'agit de l'âme. Albrecht Von Haller (1708-1777) et sa théorie des fibres constitue l'ultime développement et à la fois tentative de réforme du mécanisme-animisme. Enfin le vitalisme, première véritable rupture non seulement avec les cartésiens mais aussi avec Aristote qui, sans rejeter le principe de l'âme, en faisait un objet matériel. Cette dernière hypothèse sur le vivant fut soutenue et développée par les célèbres savants Théophile de Bordeu (1722-1776), Paul Joseph Barthez (1734-1806) ou encore le philosophe Emmanuel Kant (1724-1804).

Parallèlement à ce débat sur la nature même du vivant, viennent s'agréger d'autres questionnements relatifs à la continuité de ce dernier. Là encore différents concepts liés à la génération s'affrontent. Les concepts de génération animale et génération spontanée²⁹⁶ repris aux grecs anciens sont développés ou combattus. Le rôle des deux sexes dans la procréation fait débat, qui assure véritablement la génération d'un nouvel être ? L'opposition entre Hippocrate, pour lequel les deux sexes ont un rôle cruciale dans la genèse

²⁹⁵ Simone MAZAURIC, *op. cit.*, p.268.

²⁹⁶ Le concept de génération spontanée posé par Aristote d'après une observation empirique émet l'hypothèse que des matières inertes (par exemple un cadavre en décomposition) peuvent donner naissance à la vie (des vers) sous l'effet d'un élément tiers (le soleil). Ce concept n'est définitivement abandonné qu'avec l'avènement de la médecine pasteurienne au XIX^e siècle.

d'un troisième individu et Aristote, qui ne reconnaît au sexe féminin que le rôle de réceptacle de l'être en devenir contenu dans la semence masculine resurgit au XVIII^e siècle. Aux théories mécanistes -qui reformulaient la théorie d'Aristote en affirmant cette fois que les deux sexes n'ont qu'un rôle passif et que ce sont les semences qui s'activent à l'intérieur du ventre féminin pour former un troisième être, viennent s'ajouter les théories de l'ovisme et de l'animalculisme. Ces théories liées à la découverte des ovaires, *testicules femelles* disait-on, et donc de l'ovule font naître l'idée qu'un « œuf » contenu dans la matrice féminine contient déjà toute les caractéristiques d'un individu, c'est un coup direct porté à la génération spontanée par Nicolas Sténon (1638-1686) et Francesco Redi (1626-1697) repris et développé au temps des Lumières par l'abbé Spallanzani (1729-1799). L'ovisme en substance, émet l'idée que l'embryon existe déjà formé dans l'ovule auquel la semence masculine en faisait qu'activer le principe vital à l'instar d'un « réveil ». Cette découverte des testicules femelles conféraient provisoirement un rôle premier aux femmes dans la procréation avant la découverte quasi-simultanément des animalcules de la semence et du développement de l'animalculisme. Les constantes améliorations des outils scientifiques de depuis le XVI^e siècle ont permis à Antoni Van Leeuwenhoek (1632-1623) de développer un microscope suffisamment puissant pour découvrir la nature réelle de la semence masculine. Les animalcules ou vers spermatiques qu'il identifie constituèrent alors à ses yeux la seule cause de la génération de l'embryon, le ventre féminin n'ayant comme chez Aristote qu'une fonction de réceptacle nourrisseur. Comme chez les ovistes auxquels ils s'opposent les animalculistes pensaient que le fœtus déjà formé se trouvait dans l'animalcule. Ces deux thèses différentes s'opposent toutefois à l'épigenèse des mécanistes qui affirment que rien ne préexiste et que tout né le la fusion des deux semences dans un développement progressif du fœtus. Cette notion de préexistence est développée notamment par les théologiens comme Malebranche (1638-1715) car contrairement à d'autres théories elle va dans le sens du créationnisme²⁹⁷. Pierre louis Moreau Maupertuis (1698-1759) quant à lui, défend en 1745 l'idée d'une affinité chimique entre les différentes particules de la semence, une application du *clinamen* épicurien à la génération, expliquant ainsi pourquoi un enfant ressemble ou ne ressemble pas à ses parents, est saint ou malformé, en fonction des accidents entre ces composantes chimiques et leurs affinités ou antagonisme²⁹⁸.

²⁹⁷ Nicolas MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité...*, Paris, 1675.

²⁹⁸ Pierre louis Moreau de MAUPERTUIS, *La Vénus physique*, 1745. Cf. Simone MAZAURIC, *op cit*, p. 288.

Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788) dans une tentative de synthèse entre l'épigenèse mécanicienne et la théorie de Maupertuis posa le concept de molécules organique²⁹⁹.

Ainsi au sein du tome deux des *Miscellanea*, Letourneau reprend l'extrait d'un ouvrage intitulé *Comparaison et résultats des divers Systèmes sur la génération (extrait d'un livre paru en l'année 1750)* ce passage reprend les théories citées plus hauts en présentant l'état actuel du débat. L'auteur des *Miscellanea* prend explicitement position. Nous ignorons, pour cet ouvrage, le nom de l'auteur. Ce dernier critique les disputes sur le vivant, affirmant que ce n'est que vaines tentatives pour l'homme de tenter comprendre des choses qui le dépassent :

Les hommes seroient plus sages s'ils ne s'appliquoient qu'à bien remplir L'intervalle [entre la naissance et la mort]. Car sans les Lumières de la Religion, par raport à nôtre Etre, ce tems où nous n'avons pas vécu, et celui où nous ne vivons plus, sont deux abîmes impénétrables, et dont les plus grands Philosophes n'ont pas plus percé les Ténébres que le Peuple le plus grossier³⁰⁰.

L'auteur poursuit en exposant les étapes de la gestation, et en présentant différentes problématiques. Est-ce le début de l'existence d'un individu ? Comment le fœtus se forme-t-il et comment y parvient-il ? Les trois théories épigénèse, ovisme et animalculisme y sont décrites. Voici ce que dit l'auteur à propos de l'animalculisme mais qui est aussi commun à l'ovisme :

Il est Egalement certain que dans les animaux qui existent dans la Semence de ceux qui reproduisent l'homme, il s'y trouve d'autres Animalcules relativement nombreux, et relativement petits ; et que ceux c'y en contiennent encore d'autres à l'infini [...]³⁰¹

L'auteur évoque aussi le système mixte entre ovistes et animalculistes proche de la définition actuelle de la génération, ce système fut notamment défendu par Gottfried

²⁹⁹ Georges-Louis Leclerc de BUFFON, *Histoire générale des animaux*, Paris, 1749.

³⁰⁰ *Miscellanea*, tome II, f. 1217.

³⁰¹ *Ibid.*, f. 1226.

Wilhelm Leibniz³⁰² (1646-1716). Letourneau synthétise cette réflexion en proposant un système fusionnant les théories de Maupertuis et Buffon, qu'il juge beaucoup plus rationnelles et en adéquation avec l'observation de la multitude de différentes combinaisons possibles générées par la fécondation. La pensée Newtonienne influa considérablement les théories sur la génération par *attraction* entre les parties compatibles des différentes semences. En outre, Letourneau dans son explication du modèle nous apprend qu'il figure parmi les lecteurs des mémoires de l'Académie Royale des Sciences. En effet, il cite plusieurs références aux pages évoquant le concept physique d'attraction³⁰³. L'auteur des *Miscellanea* s'émerveille devant le phénomène de parthénogenèse, observé à travers différentes espèces notamment le puceron. Le phénomène est d'ailleurs démontré scientifiquement par Réaumur et Charles Bonnet (1720-1793) en 1740³⁰⁴. Il ne fait nul doute que Letourneau lut l'œuvre de Buffon à travers les références et extraits qu'il mentionne. Cependant, il renonce à pousser l'étude au-delà des découvertes déjà établies. Cette démarche serait pour lui impossible :

Profitons des Découvertes que nous faisons sans vouloir pénétrer plus avant dans le Secret que la Nature nous Cache. Tous nos Efforts ne seroient que des Preuves de nôtre Ignorance, et nos Recherches nous Conduiroient infailliblement à des Resultats qui mettroient encore mieux au jour nôtre Ignorance.³⁰⁵

C'est une constante de la part de Letourneau d'apprécier et de commenter les nouvelles découvertes scientifiques en respectant toutefois les limites de la religion. Ici l'auteur souligne la petitesse de l'homme aussi savant soit-il face à la Création. En agissant de la sorte il se place du côté des encyclopédistes ayant œuvré pour concilier théologie et science. Letourneau poursuit en évoquant les variations visibles dans le genre humain, en reprenant le monogénisme de Buffon, il affirme que tous les hommes de cette Terre quelque soit leurs différences de couleurs ou de corpulences (il cite les pygmées) font bien partie du même et unique genre humain. Les variations par rapport aux débuts de l'humanité proviendraient de la variation des latitudes et des climats. Cette idée s'explique à travers le fait que le déterminisme, théorie qui ancienne, connut son apogée aux temps des

³⁰² Simone MAZAURIC, *op. cit.*, p.286.

³⁰³ *Miscellanea*, tome II, f. 1229.

³⁰⁴ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/parthenogenese/> consulté en mai 2013.

³⁰⁵ *Miscellanea*, tome II, fs. 1237-1238.

Lumières. La théorie des climats de Montesquieu en est l'exemple le plus célèbre³⁰⁶. À la suite de ses observations, Letourneau n'invalide pas le concept d'une présence au sein de la semence de chaque animal d'une multitude de parties propres à former un nouvel individu après assemblage. Il pense que les traits propres d'un individu sont fonction du plus grand nombre de ces parties qui ont pu s'assembler par affinité, délaissant les autres parties qui auraient pu donner un résultat différent mais qui furent inefficaces de par leur faiblesse numérique. Les parties de la semence semblable à l'animal fini, seraient générées par les membres de l'animal adulte et passeraient dans le sang puis la semence. Letourneau propose une expérience afin de vérifier cette théorie. Si l'on amputait un animal de génération en génération du même membre celui-ci finirait selon lui peut être par réduire de taille puis par disparaître en raison du fait que la genèse de ce membre ne serait plus possible car ses caractéristiques finiraient par disparaître de la semence. Ceci n'empêche pas Letourneau de soulever des points d'ombres, des questions laissées en suspens par les différentes théories sur le vivant. D'où provient l'instinct animal ? Est-il présent dans chacune de ses parties ? L'animal possède-t-il une volonté. Letourneau retourne le concept de machinisme, en évoquant la possibilité d'un instinct pour la matière :

Conclusion, doutes, questionnements [...]

[...] Quand on diroit que c'est par un Mechanisme intelligible que ces mouvements s'Executent, quand on les auroit tous Expliqués par les Tensions et les Relachements que l'affluence ou l'absence des Esprits ou du sang causent aux Muscles, il en faudroit toujours revenir au mouvement même des Esprits et du Sang qui obéit à la volonté, et si la volonté n'est pas la vraie cause de ces mouvements, mais simplement une cause occasionnelle, ne pourroit-on pas penser que l'Instinct est une cause Semblable des mouvemens et des Unions des petites Parties de la matière ? Où qu'en vertu de quelque harmonie pré-Etblie, les mouvements Seroient toujours d'accord aux Volontés.³⁰⁷

Cette observation de l'avocat dauphinois est intéressante dans la mesure où il pose de manière subtile le concept de dessein intelligent à l'instar de Voltaire un des philosophes qui le fascine, qui l'exprimait de manière plus explicite à travers son célèbre aphorisme :

³⁰⁶ Charles de MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Loix*, Amsterdam, 1749.

³⁰⁷ *Miscellanea*, tome II, f. 1244.

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer que cette horloge existe et n'ait point d'horloger³⁰⁸

Letourneau poursuit sur l'instinct en utilisant une rhétorique hobbesienne. Cet instinct prend-t-il la forme d'une République en étant rependu dans toutes les parties du corps ou bien à l'image d'une monarchie est il présente dans une seule partie indivisible ? Auquel cas ce serait cette partie qui constituerait l'essence de l'animal. Cet instinct est élevé au rang d'Idee par l'auteur des *Miscellanea* :

Enfin cette Partie [contenant l'essence, l'instinct, dissipé apres la mort de l'animal] ne pourroit-elle jamais reproduire qu'un animal de la même Espece ? Ou ne pourroit-elle point produire toutes les Especes Possibles par la seule Diversité des Combinaisons des parties auxquelles Elles s'Uniront ?³⁰⁹

Letourneau s'intéresse aussi aux écrits sur dépeignant la société de son temps et proposant des solutions parfois utopiques afin d'améliorer le genre humain comme le projet d'une société idéale, par Laurent de la Beaumelle (1726-1773), homme de lettre protestant exilé à plusieurs reprises aux provinces unis et en Suisse. Cet écrit préfigure en quelque sorte les théories eugénistes. En effet, l'auteur propose qu'un prince rassemble dans une ville forger *ex-nihilo* tout les meilleurs individus des deux sexes qu'il pourra trouver. Les plus sages, les plus vertueux et les plus éclairés. Cette cité deviendra une pépinière de grands hommes.

Les princes ont des haras de chevaux ils devroient en avoir de sujets. Quand on empechera le mélange des Races, on sera sur d'avoir de l'Excellent en chevaux et en hommes.³¹⁰

Les habitants de cette cité devaient être éduqués selon des préceptes moraux et savants qui rendraient de fait inutile toute législation dans un lieu ou tous les individus seraient naturellement vertueux. Les enfants devront être pris en charge dès leur naissance et en aval la mère prendrait le soin de suivre un régimes spécifique et élevé son esprit par de

³⁰⁸ VOLTAIRE, *Les cabales, œuvres pacifiques*, Londres, 1772.

³⁰⁹ *Miscellanea*, tome II, f.1246.

³¹⁰ *Miscellanea*, tome II, f. 1253.

bonnes activités de sorte que le fœtus soit influencé. Une telle pratique est semblable aux coutumes de la philosophie indienne des brâhmanes.³¹¹ La mère devait se charger du soin de l'enfant jusqu'au premiers signes de paroles. Après quoi, l'enfant aurait dû être confié à un collège de maîtres. Ceux-ci devaient l'élever dans les sciences, les arts et la vertu. Les maîtres devaient étudier le caractère de l'enfant, ses inclinations, les différences entre son enfance et celle de ses parents. Les talents naturels de l'enfant devaient être développés sans le forcer dans une voie spécifique. Ces précepteurs devaient compter parmi les citoyens les plus vertueux, en plus de l'enseignement ils seront à la tête de la cité afin de faire respecter sa législation. Le mariage tient une place particulière dans cette cité idéale. Il ne devait pas être contraint sous peine de corrompre la vertu. Cependant, le législateur pouvait orienter le choix des célibataires afin que le couple soit semblable et que le bonheur du nouveau ménage contribue aussi à la sûreté de la cité. Ce ne devait pas être la passion qui commande le mariage au risque d'unir des individus trop différents ou trop similaires. Ce qui, pour La Beaumelle, engendrerait un troisième individu non vertueux. Cette cité abolira la noblesse :

Il n'y aura point de noblesse : car comment une Distinction entre un homme et un homme se maintiendrait-Elle parmi des hommes que la Vertu rendroit égaux.³¹²

La noblesse deviendrait ainsi personnelle, ne formant plus un corps héréditaire. En revanche, l'auteur s'il nie la société d'ordre ne rejette pas les inégalités sociales pour sa cité. En effet, les talents devaient être récompensés donc les biens ne pouvaient être mis en communs. La différence riche/pauvre devait servir à l'élévation de la vertu et des arts de chacun à travers l'émulation. L'eugénisme est manifeste dans le développement suivant :

Tous les membres de la société qui seroient infirmes, mal-sains, laids, sots, méchants, seroient retranchés de la Société.³¹³

Cette cité se passera de médecins car selon l'auteur des enfants profondément vertueux et seins nés de parents de la même condition ne pourront mourir que de vieillesse. Ce peuple parfait devait développer les sciences à travers l'expérience scientifique. Ces

³¹¹ Philosophes et religieux indiens.

³¹² *Miscellanea*, tome II, f. 1259.

³¹³ *Ibid.*, f. 1260.

travaux seraient favorisés par le contexte de paix perpétuelle due à la vertu des habitants de la cité. La Religion de cette cité sera épurée de toute superstition et obscurantisme, le culte simplifié et unique. Point de Despote pour ce pays que la sagesse et le courage ne permettront pas de naître. Le rôle du souverain en ce sens était limité à la préservation des lois et des droits des individus³¹⁴. La population de cette cité devait être limitée par un strict contrôle de la démographie. Ainsi, tous les dix ans un certain nombre d'individus devaient quitter la cité pour rejoindre le royaume du souverain protecteur de la cité. Ces individus seront choisis parmi les plus mauvais de la cité mais à l'extérieur seront de fait les plus vertueux. Idéalement cette ville devait s'établir sur une île et ne jamais accueillir d'étranger sous peine de risquer la corruption tant physique que morale des habitants. En fait cette cité devait constituer un vivier générant les meilleurs habitants aptes à diriger, développer et administrer un royaume. Beaumelle prédisait qu'en cent ans cette ville aurait atteint la perfection du genre humain sur tous les plans. Letourneau juge ce projet curieux et peu réalisable. Pour lui la cité idéale et l'amélioration de la condition humaine ne pouvait provenir que d'une remise en question de chaque individu. Ainsi chacun avait pour devoir se corriger lui-même ainsi que sa famille et la somme de tous ces efforts particulier engendrerai un immense bienfait public. Cette pensée est présente tout au long de ce que nous pouvons qualifier à présente de Testament du secrétaire de la Chancellerie.

³¹⁴ Cette idée est probablement empruntée à Hugo Grotius (1583-1645) partisan de la souveraineté limitée.

CONCLUSION

Ainsi, nous avons pu illustrer tout au long des pages précédentes la réelle nature des *Miscellanea*. Ces folios constituent autant un livre de raison que d’amusement pour son auteur, sa mémoire y est soigneusement transcrite. Ses désirs comme ses craintes sont couchées sur le papier. Cependant l’on peut penser que par pudeur et parce qu’en définitive ses *Miscellanea* devaient être lues que Letourneau n’écrivait pas tout, ce que prouve les passages en latin et les noms censurés par astérisques ou pseudonymes. Son œuvre ne constitue pas qu’un ennuyeux recueil de procédures juridiques et administratives comme nous serions tentés de l’attendre de la part d’un officier-juriste. C’est une âme mondaine qui guide la plume d’un érudit. Si Letourneau évoque son métier, passages minoritaires au sein des *Miscellanea*, ce n’est que par le biais d’un bon mot, d’une savoureuse anecdote destinée sans doute à sa satisfaction personnelle de même qu’à plaire à ses amis. Être un homme sociable et être un honnête homme tels étaient les idéaux de Letourneau. Cependant le secrétaire de l’intendance ne voulait pas uniquement être agréable à ses pairs, il voulait aussi leur être utile comme nous le montrions dans la seconde partie de ce mémoire. La littérature philosophique et scientifique n’est pas retranscrite par simple effet de mode mais fait l’objet d’une critique, voir d’une réfutation, construite et argumenté par l’auteur. Toujours constructives ces réflexions sont parfois accompagnées d’un autre modèle de pensées proposé par Letourneau³¹⁵. Notre avocat, en dépit de sa rigueur, n’en demeurait pas moins imprégné des savoirs et de la culture de son temps ce qui explique qu’entre de lumineux passages scientifiques nous découvrons des remèdes folkloriques relevant des charlatans ou encore des tableaux descriptifs de créatures fantastiques comme le Jummart.

Nous aurions si le temps nous l’avait permis, enrichit considérablement cette étude qui laisse encore de larges champs inexploités. En premier lieu nous soutenons que les *Miscellanea* sans même faire l’objet d’une étude pour eux-mêmes sont un recueil de sources uniques, pour tout chercheur qui voudrait étudier Grenoble au XVIII^e siècle. Les *folios* reliés par Letourneau évoque tous les pans de la société avec bien entendu des disparités entre les différents thèmes. Le chercheur en médecine et pharmacologie y trouvera les remèdes populaires utilisés au XVIII^e siècle, de même que la réception des nouvelles découvertes

³¹⁵ Cf. 4^e système de reproduction inventé par celui ci

médicales par un bourgeois lettré. Les chercheurs en histoire culturelle et sociale y trouveront un exemple original de réseau mondain reliant monde juridique, hauts salons et franc-maçonnerie. Les études de C.Coulomb et J .Egret ont démontré l'intérêt de la source dans l'étude des institutions judiciaires d'Ancien régime. Par ailleurs, un travail collectif permettrait à l'avenir d'identifier toutes les personnes que cite Letourneau à travers des pseudonymes ou de manière partiellement censurée. Les informations que révèle l'auteur des *Miscellanea* à leur sujet sont uniques et offrent un véritable tableau de la haute société grenobloise et son administration sur près de quarante années.

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES :

Archives départementales de l'Isère :

Série C administration provinciale, sous série 8C Contrôle des actes :

-3E1135/2 Registre de Maître Joseph Robert fs. 403-407 et 433-438.

Série 3E, Fonds Ancien :

- 3E1433/8 Registre de Maître Toscan, année 1769, fs. 325-327.

Bibliothèque municipale de Grenoble :

Fonds dauphinois :

-Bd. 658 Letourneau, *Miscellanea*, in-fol., tome 1-5.

-R.7849 Letourneau, *Miscellanea*, in-fol., tome 6.

-R.6095 Raby d'Amérique, *Anecdotes sur Grenoble (1758-1778)*.

SOURCES IMPRIMEES :

Bibliothèque municipale de Grenoble :

Fonds dauphinois :

-U.6785 GARDAZ Aglae, « L'ordre du moment fondé à Grenoble le 25 août 1771 » dans *La Revue du Lyonnais*, t. 13 3^e série, 1872. pp 136-158.

-Ch.501 ROCHAS Adolphe, *Biographie du Dauphiné*, Paris, Charavay, 1868.

- CH.562 PRUDHOMME Auguste, *Histoire de Grenoble*, Grenoble, Allier, 1888.

Archives et livres numérisés (BNF-Gallica, Google-Books) :

- BACON, Francis *La Nouvelle Atlantide*, Royaume-Uni, 1627-28.

- D'ALEMBERT Jean Le Rond et DIDEROT Denis (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson et alii., 1751-1765.
- DAPPER Olfert, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, Chez Wolfgang et alii., 1686.
- DUHAMEL DU MONCEAU Henri Louis, *Traité de la conservation des grains et en particulier du froment*, Paris, H.F Guérin et F.L Delatour, 1753, 1 vol.
- FREDERIC II DE PRUSSE, *Eloge de M. Julien Offroy La Mettrie ci-devant médecin des Gardes Françaises*, Berlin, Académie de Berlin, 1752.
- FURETIERE, *Dictionnaire Universel...*, Rotterdam, 1690.
- GUETTARD Jean-Etienne *Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné*, Paris, 1779.
- MALEBRANCHE Nicolas, *De la recherche de la vérité...*, Paris, 1675.
- MONTESQUIEU Charles de, *De l'Esprit des Loix*, Amsterdam, 1749.
- VOLTAIRE, *Les cabales, œuvres pacifiques*, Londres, 1772.

BIBLIOGRAPHIE

Outils :

-BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2010.

-BLAY Michel et HALLEUX Robert (dir.), *La science classique : XVI-XVIII^e siècle, dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1998.

- KERJAN, Daniel *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^e siècle : les cadres et les loges*, Rennes, PUR, 2012.

- LECOURT Dominique (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, Édition Quadriga-Presses Universitaires de France, 2004.

- REY-DEBOVE Josette et REY Alan (dir.), *Le Nouveau Petit Robert 2008*, Paris, Éditions Le Robert, 2008.

Manuels et ouvrages généraux :

- BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières : 1715-1789*, Paris, Belin, dans la collection *Histoire de France* dirigée par CORNETTE Joël.

- BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007.

- CHALINE Olivier, *La France au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2012.

- CHALINE Olivier, *Le Parlement et les Lumières*, Pessac, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2012.

- CHEVALLIER Pierre, *Les Régicides : Clément, Ravailac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989.

- KAPLAN Steven, *Le pain, le peuple et le roi : la bataille du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986.

- ROCHE Daniel, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1689-1789*, Paris, Éditions Mouton, 2 vol., 1978.

Ouvrages sur Grenoble et le Dauphiné :

- CAYOL-GERIN Anne (dir.), *Grenoble hier et aujourd'hui*, Éditions Ouest-France, Rennes, 1999.

- CAYOL-GERIN Anne, *Grenoble : richesses historiques du XVIe au XVIIIe siècle*, Grenoble, Didier Richard, 1991.

- COEURE Catherine et SGARD Jean., *Rousseau à Grenoble, Journal de l'avocat Bovier*, Grenoble, PUG, 2012.

- COULOMB Clarisse, *Les Pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006.

- EGRET Jean, *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Grenoble, 1942.

- ESMONIN, Edmond *Études sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1964. Cinquième partie, chapitre VI, *La société grenobloise au temps de Louis XV d'après les Miscellanea de Letourneau*.

- FAVIER René, *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIIIe siècle*, Grenoble, PUG, 2006.

- FAVIER René, *Grenoble : ville de garnison*, Éditions Grenoble Patrimoine et Développement, Grenoble, 2004

- FAVIER René (dir), *Grenoble Histoire d'une ville*, Grenoble, Glénat, 2010.

-FAVIER René (dir), *Nouvelle Histoire du Dauphiné : une province face à sa mémoire*, Grenoble, Glénat, 2007.

- FONVIEILLE René, AVEZOU Robert et alii., *Le Vieux Grenoble : ses pierres et son âme, tome 1, le développement de l'activité de la cité*, Grenoble, Roissard, 1968.

- GIRAUDEAU Anne, *Petites vertus et grand scandales : la prostitution à Grenoble au XVIII^e siècle d'après les archives policières*, mémoire de master sous la direction d'Anne BEROUJON, UPMF, 2011-2012.

Ecriture du for-privé et Micro-Histoire :

- BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005

- BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en Europe, Moyen-âge, époque moderne, époque contemporaine*, Bordeaux, PUB, 2010.

- BOUVIER Alice, *Un mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie, 1730-1824*, Macon, Protat frères, 1938.

- DUBY George, ARIES Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée, tome 3, De la Renaissance aux lumières*, Paris, Seuil, 1986.

- LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Édition du Seuil, 1975.

- LEMAITRE Nicole, *Le Scribe et le mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 2000.

- ROCHE Daniel, *Journal de ma vie .Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, Paris, Édition Montalba, 1982.

- SAREIL Jean, *les Tencin, Histoire d'une famille au XVIII^e d'après de nombreux documents inédits*, Genève, Librairie Droz, 1969.

Ouvrages sur l'Histoire des Sciences et la Médecine :

- BREDEL Charles et HUARD Pierre, *Médecine et pharmacie au XVIII^e siècle*, Hermann, Paris, 1986.

- BROHARD Yvan (dir.), *Remèdes, onguents, poisons : une histoire de la pharmacie*, Paris, Éditions de La Martinière, 2012.

- BROHARD Yvan (dir.), *Une histoire de la médecine ou Le souffle d'Hippocrate*, Paris, Éditions de La Martinière, 2010.

- CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du Corps*, 3 tomes, Paris, Éditions du Seuil, 2005-11.
- DAGOGNET François, *La raison et les remèdes*, Paris, PUF, 1964.
- DOUSSET Jean Claude, *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, LESEDITIONNSOVADIA, Nice, 2010
- FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1994.
- FAURE Olivier, *Les thérapeutiques : savoirs et usages*, Oullins, Fondation Marcel Mérieux, 1999.
- MAZAURIC Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2009.
- NONNIS-VIGILANTE Serrenella, « les intolérables des politique mortuaires modernes » dans FASSIN Didier (dir), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, Editions La Découverte, 2005.
- PERON-AUTRET Jean-Yves, *Les Enterrés vivants : histoires de morts vivants ou les incertitudes des signes de La mort*, Paris, Éditions Balland, 1979.
- RAMSEY Matthew, *Professional and Popular Medicine in France 1770-1830: The Social World of medical practice*, Cambridge University Press, 2002.
- RIEDER Philippe, *La figure du patient au XVIIIe siècle*, Genève, Librairie Droz, 2010.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Testament de Letourneau.....	120
Annexe 2 – Office de Letourneau.....	128
Annexe 3 – Le 8 Grande Rue de Grenoble extérieur / cour intérieure.....	129
Annexe 4 – Fer à cheval, extrait de l’herbier de Letourneau.....	131
Annexe 5 – Vase romain.....	132
Annexe 6 – Plan de la maison de Letourneau à Saint-Ismier / croquis de la fontaine.....	133
Annexe 7 – Poème sur les médecins grenoblois de Letourneau, retranscription d’Edmond ESMONIN.....	135
Annexe 8 – Les six volumes des <i>Miscellanea</i>	137
Annexe 9 – Les principaux thèmes abordés par les <i>Miscellanea</i> d’après leurs tables de matières	138
Annexe 10 – L’ancien collège Jésuite de Grenoble.....	141
Annexe 11 – Les membres de l’Académie delphinale en 1779 (Lettres patentes).....	142
Annexe 12 – Moulins au temps de Letourneau (carte Cassini).....	144

Annexe 1 : Testament de Letourneau

Testament de Letourneau devant Maitre Joseph Robert ADI Série C administration provinciale, sous série 8C contrôle des actes, registre de notaire cote 3E1135/2 fs. 403-407 et 433-438.

Par devant les Conseillers du Roy notaires a Grenoble soussignés le treisieme janvier avant midy mil sept cent quatre vingt cinq ont Eté présentes demoiselles marie-louise-marguerite-Ernestine et Genevieve-marie Letourneau Soëurs, filles majeures, habitantes Encette ville Grande Rüe paroisse S^t Louïs les quelles ont remis et déposé a maitre Robert l'un des notaires soussignés le testament ollographe de pierre françois Letourneau Ecuyer avocat En la Cour, Conseiller Secretaire du Roy maison Couronne de france audiencier en la chancellerie prez le parlement de dauphiné, décedé En cette ville de Grenoble le vingt septieme decembre dernier mil sept Cent quatre vingt quatre Et inhumé le surlandemain En ladite paroisse S^t Louïs le dit testament en datte du treisieme avril mil sept Cent quatre vingt quatre Ecrit Entierement de la main du dit defunt noble letourneau leur père, Et de luy signé à la fin Et au bas de chaque page Contenant quatre pages Entieres d'écriture, y ayant un mot à la marge de la premiere page , six mots à la marge de la troisieme, six mots à la marge de la quatrieme, ainsi qu'une apostille de trois demy lignes, Et Cinq lignes entières au bas de ladite quatrieme page les quels mots Et apostilles le dit sieur testateur a approuvées par la signature au bas de Chacune d'icelles le dit testament controllé au bureau de cette ville ce jourd'huy pour demeurer joint et annexé à la presente, Et leur être délivré les Expeditions dont elles auront besoin Et à qui de droit, attendu que par le dit testament Elles sont nommées Et instituées héritieres universelles dudit noble pierre françois letourneau leur père, par Egales parts et portions dont la teneur suit. au nom de dieu je soussigné pierre françois letourneau Ecuyer, avocat En la Cour, Conseiller Secretaire du Roy maison Couronne de France et de ses finances, audiancier En la chancellerie prez le parlement de dauphiné, Etant En parfaite santé, sain par la Grace de dieu de tous mes sens Connoissance mémoire Et Entendement voulant disposer de mes biens pour Eviter toutes Contestations dans ma famille et y faire Regner

la paix, j'ay fait un testament holllographe de la maniere suivante, aprez avoir fait le signe de la Croix, imploré le secours de dieu ; je veux Entends et ordonne Etre inhumé dans le Cimetiere de la paroisse où je decéderai Et que mes heritières bas nommées pourvoyent au Soins de ma Sépulture, m'en Remettant à leur piété pour les prieres qu'Elles feront faire pour le Repos de mon ame, je donne et legue par droit de legat et institution hereditaire particuliere a pierre joseph augustin letourneau mon fils, Et de Charlotte de Bugnelle-Laboureur mon Epouse la légitime telle que de droit, auquel l'Effet à sera fait aprez mon décez inventaire familial de tous mes biens Et Effets par des amis Respectivement choisis par mon fils légatarien, Cy dessus, Et mes héritières Bas nommées, prohibant tout inventaire judiciaire et autres formalités de justice, pour Eviter des frais, Et afin de conserver les biens de mon hoyrie pour l'avantage de ma famille, j'institue pour heritières universelles Et par Egales parts marie-loüise marguerite Ernestine letourneau et Genevieve-marie letourneau mes deux filles et de Charlotte de Bugnelle-Laboureur mon Epouse, par les quelles je veux Et Entands que mon hérédité soit Receüillie dans toute son Etendüe, mes dettes payées et acquittées sans aucune Difficulté, Et dans le Cas auquel il ne Resterait à ma mort que l'une de mes deux filles, ou que l'une des deux s'Engagea dans le Cloitre, j'Entends et je veux que ma ditte hérédité appartiene de plein droit en vertu du present à Celle qui survivra ou Restera dans le monde, sans que dans aucuns des deux Cas Cy dessus je sois tenu à un autre testament. Cecy Etant mon testatment holllographe et ordonnance de derniere volonté que je veux être Executé selon sa forme et teneur Et qu'il vaille par tous les moyens qu'il pourra Et devra mieux valoir Revoquant toute autre disposition ; déclarant que je Remets ma présente disposition Ecrite et signée de ma main au pouvoir de marie loüise marguerite Ernestine letourneau l'une de mes deux filles sus nommées pour Être Conservée Et déposée par Elle aprez mon décez à la premiere personne publique à ce Requisite pour Constater invariablement son Existance ; Etai signé le présent à chaque page Et à la fin, demême que les apostilles au nombre de trois ayant à la fin avant ma signature Repeté le nom de mes heritières sus nommées ; mes heritières sus nommées ; mes heritières sont marie loüise marguerite Ernestine, Et Genevieve-marie letourneau mes deux filles ainsi Et de la manière qu'il Est disposé Cy dessus le treize avril mil sept Cent quatre vingt quatre fait dans mon appartement, signé Letourneau *[apostille] pareillement avant ma mort, je substitue Expressément dans Ces deux Cas mon heredité de l'une à l'autre de mes deux

filles sus nommées, pour que la Restante jouisse de la totalité de mes biens, voulant que ladite substitution tienne lieu d'institution, le cas Echéant. Cecy Etant une quatrieme apostille que je veux Être Executée Comme le Reste, signé Letourneau. De la quelle Remission et dépôt lesdites demoiselles letourneau sœurs ont Requis acte aux notaires soussignés Et leur En délivrer Et a qui de droits les Expeditions nécessaires, ce que nous leur avons octroyé. fait lû et passé au dit Grenoble Ez Etude et ont signés Letourneau L'ainée, Letourneau La Cadette. (signature des notaire : Ovier (ou Oyier) et Robert)

-Contrôle de l'acte (même registre)

Pardevant les Conseillers du Roi notaires a Grenoble soussignés le neuvième avril aprez midy mil sept Cent quatre vingt Cinq, ont Eté presentes nobles demoiselles marie loüise-marguerite Ernestine, et Genevieve-marie Letourneau sœurs, Résidentes En cette ville Grande Rüe paroisse Saint Louïs, filles majeures héritieres sauf la qualité de noble pierre françois letourneau leur père, vivant Ecuyer Conseiller secretaire du Roy maison Couronne de france Et de ses finances, audiancier En la Chancellerie Etablie prez la Cour de parlement de dauphiné, les quelles de Gré ont fait et Constitué leur procureur General et spécial.

Auquel les dites demoiselles Constituantes donnent pouvoir de pour Elles Et En leur nom passer Contrat de vente à qui bon luy semblera de l'Etat Et office d'Ecuyer Conseiller secretaire du Roy audiancier En la dite Chancellerie dont Etoit pourvû le dit défunt noble pierre françois letourneau leur père, décedé le vingt neuf decembre dernier, suivant les provisions à luy accordées par sa majestée, En datte du vingt sixieme août mil sept Cent soixante neuf Enregistrées En la Chancellerie de Cette province le six septembre suivant, En la quelle vente seront Comprises toutes les finances Et augmentations d'icelles appartenant au dit office, Et Résultantes des quittances qui seront Cy aprez Rappelées, pour par l'acquéreur du dit office se faire pourvoir Recevoir Et installer à ses fraix, d'icy au vingt-huitième jour du mois de juin prochain, Et en jouïr aux honneurs, Rang, séance, prérogatives, autorités franchises, noblesse au premier degrés, Gages, augmentations de Gages, franc passé, Emoluments Et autres droits y attribués En quoy qu'ils Consistent Et puissent Consister, Et aux charges aux quelles le dit office peut Être

assujetty tant ainsi qu'En a jöüi ou dü jöüir ledit noble letourneau, Et qu'En jöüissent les autres pourvüs de pareils offices, Sans aucunes Reserves de la part desdites demoiselles Constituantes à l'Exception seulement des Gages et augmentations de Gages de l'exercice mil sept Cent quatre vingt trois qu'elles se Reservent Expressément. à l'Effet de payer lesdites demoiselles Constituantes donnent pouvoir à leurdit procureur de Remettre à l'acquéreur les pieces Cy apres Enoncées.

1°. Leur procuration ad Resignandum dudit office, En datte de ce jour passée devant Robert l'un de nous Et son Confrere En brevet original düement Contröllée Et légalisée En forme,

2°. L'Expedition sur parchemein délivrée par le Garde des Registres du Controlle General le trois decembre mil sept Cent Cinquante Cinq d'une quittance de la somme de trois mille livres du trésorier des Revenus Casuels En faveur de Claude Mangot, audiancier En la Chancellerie de Grenoble pour Être confirmé dans ses priviléges Et survivance Et ladite somme tenir lieu d'augmentation de finance ladite quittance Enregistrée au controlle General le dix fevrier mil six Cent soixante treise

3°. Extrait sur parchemin délivré par le Garde des dits Registres le six mars mil sept Cent Cinquante six, d'une quittance de la somme d'onse Cent livres du Garde du trésor royal En Faveur de maître Thomas mangot pour l'augmentation de finance ordonnée par l'arrêt du Conseil du vingt un septembre mil six Cent quatre vingt huit, Enregistrée au Controlle General le seise septembre mil six Cent quatre vingt neuf.

4°. L'original d'un quittance du trésorier des Revenus Casuels de la somme de dix mille livres En faveur de maître Gilbert loyseau pour le supplement de finance ordonné par l'Edit de decembre mil sept Cent quinze la dite quittance Enregistrée au Controlle General le treise octobre mil sept Cent dix sept.

5°. L'original d'une quittance du même trésorier de la somme de trois mille livres douse sols huit deniers En faveurs du même, pour le supplément de finance ordonné par Edit de decembre mil sept Cent vingt Sept, Enregistrée au controlle General le Cinq janvier mil Sept Cent vingt neuf.

6°. L'original d'une quittance du même trésorier de la somme de mille livres En faveur de pierre préverand de l'aubepierre pour l'augmentation de finance ordonnée par Edit de décembre mil sept Cent quarante trois ladite quittance Enregistrée au Controlle General le quatre may mil sept Cent quarante cinq.

7°. L'original d'une quittance du même trésorier de la somme de vingt sept mille quatre Cent quatre vingt Cinq livres sept sols quatre deniers En faveurs de mathieu Colaud (de la Salcette, conseiller au Parlement) pour l'augmentation de finance ordonnée par Edit de septembre mil sept Cent Cinquante Cinq, la dite quittance Enregistrée au controlle General le quatorse juin mil sept Cent Cinquante huit .

8°. L'original d'une quittance du même trésorier de la somme de mille livres pour augmentation de Gages Créés par Edit d'août mil sept Cent Cinquant huit, En faveur de mathieu Colaud, Enregistrée au Controlle General le vingt juin mil sept Cent Cinquante neuf ;

9°. L'original d'une quittance du même trésorier de la somme de quatorse mille livres En faveur de M. Letourneau pour Completer la somme de quatre vingt mille livres à laquelle la finance dudit office Est fixée par Edit de fevrier mil Sept Cent soixante Et dix, ladite quittance Enregistrée au Controlle General le Trente octobre mil sept Cent soixante et dix.

10°. L'Expedition du Contrat passé devant maîtres toscan Et son Confrere conseillers du Roy notaires parmy nous le deux juin mil sept Cent Soixante neuf, de la vente du dit office à Monsieur Letourneau par la dame de la Salette veuve du Sieur faure acquereur de M. Mathieu Colaud, dûement legalisée.

11°. L'Extrait Collationné des provisions dudit feu noble letourneau En datte du vingt six août mil sept Cent soixante neuf, et autres pièces y jointes.

12°. Extrait légalisés du testament olographe dudit noble letourneu En datte du treise avril mil sept Cent quatre vingt quatre, déposé le treise janvier dernier aux minutes de Robert l'un de nous ; Et du mortuaire dudit M. letourneau En datte du vingt neuf decembre dernier.

13°. Extrait d'une quittance passée à la dame de Buguenelle laboureur veuve dudit noble letourneau par maître Colaud, à comte du prix dudit office de la somme de trente mille

livres que ladite dame de bugenelle déclare avoir été fournie des deniers de la dame jat veuve second, à qui Elle s'Est obligée d'En faire le Remboursement par lequel acte on voit que le vendeur n'Est plus Créancier sur le dit office que de la somme de trois mille livres, acte du huit juilliet mil sept Cent soixante Et quinze devant maître second et son Confrere, Dument légalisé.

14°. Exrtrait duement Collationné de la quittance finale passée en faveur de monsieur Letourneau par monsieur Colaud de la somme de trois mille livres pour solde Et Entier payement du prix dudit office, par acte du six juillet mil set Cent quatre vingt deux passé devant maître Des Granges notaire à Lyon.

Donne également pouvoir lesdites demoiselles Constituantes à leur dit procureur de maintenir ledit office franc Et quitte de toutes dette Et hipotèques fin à ce jour sauf de Celles dont il va Être fait mention, avec promesse de faire cesser lever toutes opposition faites ou à faire au Sceau des provisions de l'acquireur provenant du fait desdites demoiselles Constituantes et d'En Rapporte décharge Et désistement à leur fraix au dit Sieur acquireur, les quelles sus dites dettes Consistent,

1°. En la somme d'Environ vingt Sept mille livres dûe à la Compagnie de MM. Les Secrétaires du Roy audianciers, Controlleurs et Secretaires En ladite Chancellerie de Dauphiné à Raison du débet dudit feu noble letourneau leur père En sa qualité de Sindic de ladite Compagnie, lequel a Eté ou sera constaté par le Compte que Rendront les demoiselles Constituantes En leur dite qualité d'héritières, à celui ou ceux qui seront préposés à cet Effet.

2°.En la somme sus Ennoncée de Trente mille livres dûe à la dame de Buguenelle laboureur veuve dudit noble letourneau Resulatante de l'acte du huit juillet mil sept Cent Soixant Et quinze passé devant Second notaire à Grenoble, par lequel ladite dame de Buguenelle a payé à Compte du prix dudit office ladite somme de trente mille livres qu'Elle a dit avoir fournie des deniers de la dame jat veuve Second, à qui elle s'est obligée de faire le remboursement de ladite somme.

3°. En la somme de six mille livres due a la dame thibeauveau veuve du sieur Jocto (ou Jocta), habitante à Grenoble, sous la Rente annuelle de trois Cent livres, à titre de Constitution suivant l'acte aux minutes de maître Prié notaire de la datte.

4°. En la Somme de quatre mille livres due aux dames Religieuses de la visitation Sainte marie d'Enbas de Grenoble, sous la rente de deux Cent livres à même titre de Constitution.

5°. En la somme de six mille livres due à la dame Rey veuve et héritière Grevée de maître Giraudau avocat au Parlement de Grenoble suivant l'acte du cinq may mil sept Cent quatre vingt passé par ledit feu noble letourneau aux minutes de maître Toscan notaire audit Grenoble.

Pour le payement de toutes lesquelles sommes qui arrivent Ensemble à celle de soixante treise mille livres, ledit sieur procureur fera au nom des demoiselles Constituantes toutes délégation nécessaires, d'après les instructions particulieres qu'Elles luy adresseront à cet Effet, au moyen des quelles délégations Et des payemens qui seront faits par l'acquéreur En Conséquence, les dites demoiselles feront bien et valablement acquittées Envers les dits Créanciers Et ne pourront Être Rechargées En aucunes manière à Raison desdites Créances.

[Un billet glissé] : « Je prie Monsieur Robert d'avoir la complaisance de faire prendre Lecture à monsieur cartier de la procuration que ma sœur & moy avons passé à M. Tournachon (ou C- ou Tournachou) Le 25 avril 1785 pour la vente de la charge de mon père, & deluy en delivrer extrait si il L'exige. Je luy seray obligée.

Letourneau la Cadette, ce 5 juin 1787 »

Donnent Egalement pouvoir à leurdit procureur de fixer le prix de la vente dudit office sur le pied de soixante Et quinze mille livres, En ce non Compris les Epingles ou pots devin, dont l'objet sera fixé Et accordé par ledit procureur ainsi qu'il le jugera à propos. Laquelle susdite somme des soixante et quinze mille livres sera payée sçavoir, vingt cinq mille livres sera payée passation de l'acte devente, pareille somme dans le Courant du mois de may prochain, quinze mille livres dans le Courant du mois de juin aussi prochain, le tout à l'indication dudit sieur procureur, Et les dix mille livres Restantes dues en

Constitution de Rente tant à la dame Jocteau qu'aux dites dames Religieuses de la visitation, demeureront Entre les mains de l'acquireur, qui En payera la Rente à Commencer du jour de la vente, jusqu'à ce qu'il fasse le Remboursement des Capitaux.

À l'Égard des quatre mille livres qui aussi qu'il Est dit Cy dessus doivent Être payées par l'acquireur dans le Courant des mois de may et juin prochain, ledit sieur procureur En stipulera les interets à Courir dudit jour de l'acte jusqu'à celui de chaque paiement Effectif, jusqu'au quel le dit office demeurera spécialement affecté et hypothéqué par privilège aux dites demoiselles venderesses pour les sommes non acquittées ; les fraix dudit acte de vente demeurant à la charge de l'acquireur qui sera tenu En outre de Rembourser aux dites demoiselles Constituentes ou à leur procureure la somme de Cent quatre vingt huit livres dix sous pour le Droit de Contrôle de la vente dudit office qu'Elles ont Été obligées de payer, Et dont la Relation de paiement Est portée En marge de l'acte de procuration ad Resignandum Cy dessus Enoncé, et de fournir Extrait En forme de ladite vente aux demoiselles Constituentes, qui ont promis agréer Et Ratifier tout ce qui à Raison de la presente sera fait, Et Géré par leur dit procureur, Et de le Relever et Garantir des charges de la presente, obligeant, promettant, soumettant très Respectueusement. Ce fut ainsi fait, lû Et passé audit Grenoble Ez Etude, Et on signées

Letourneau L'ainée, Letourneau la Cadette, Ovier, Robert. Contrôlé à Grenoble le 9 avril 1785.

Annexe 2 – Office de Letourneau

Extrait du Registre de maitre Toscan Notaire à Grenoble, ADI, Fonds Ancien, 3E, côte 3E1433/8 p325-327. Année 1769

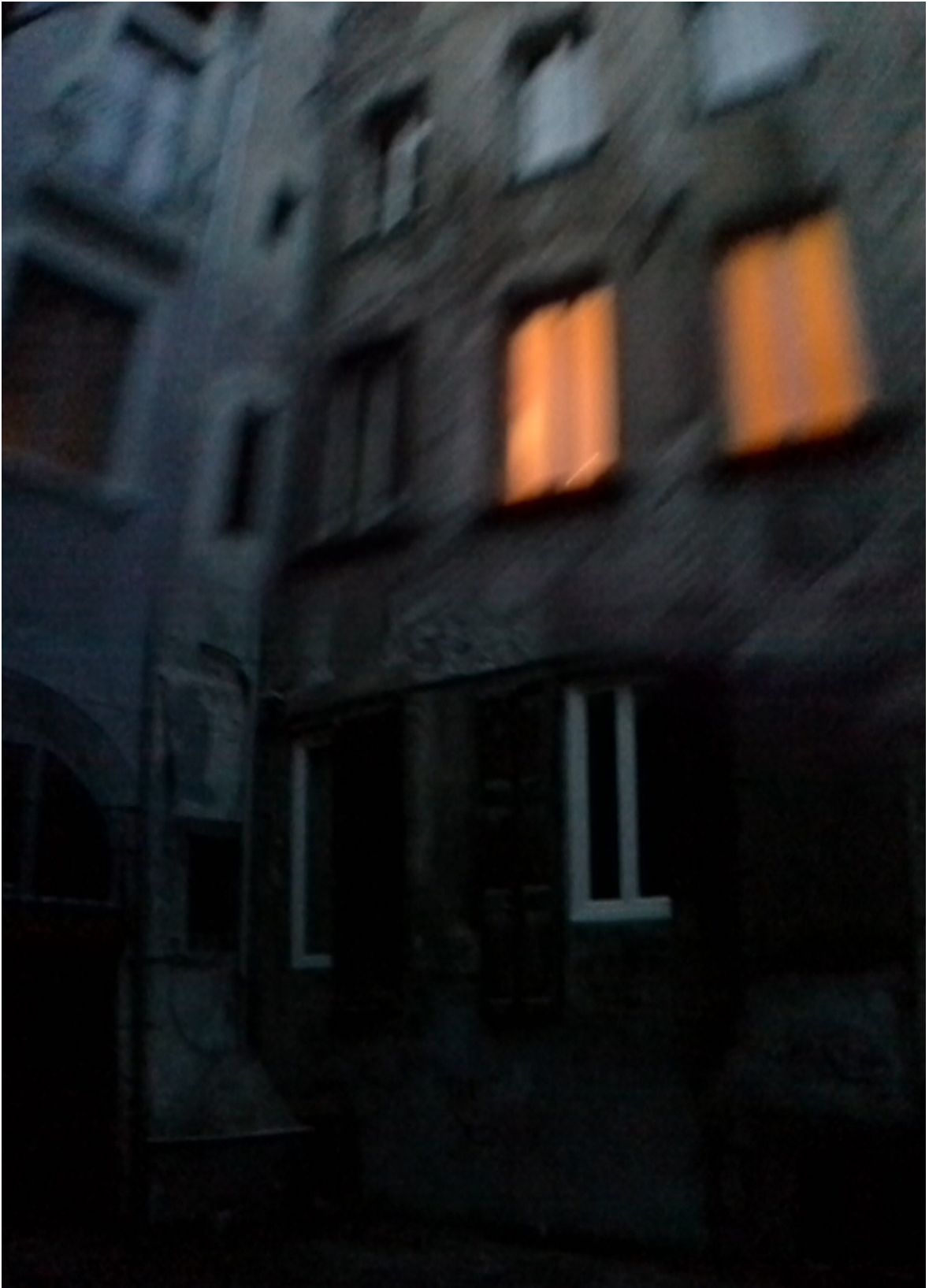
Achat de l'office par Letourneau à Dame Elizabeth Joubert de la Salette veuve de Monsieur maître Chevalier Faure directeur du domaine du domaine du roy en Dauphiné. En plus du prix de l'office Letourneau dut payer les dettes de Colaud ancien titulaire et débiteur envers la Chancellerie.

- prix de l'office seul : 80 000 £

Ont signé Ladite dame Lasalette Faure, Letourneau, Ovier, Toscan, le deuxieme jour du mois de juin apres midi lan mil sept sent soixante neuf.

Annexe 3 – Le 8 Grande Rue de Grenoble extérieur / cour intérieure

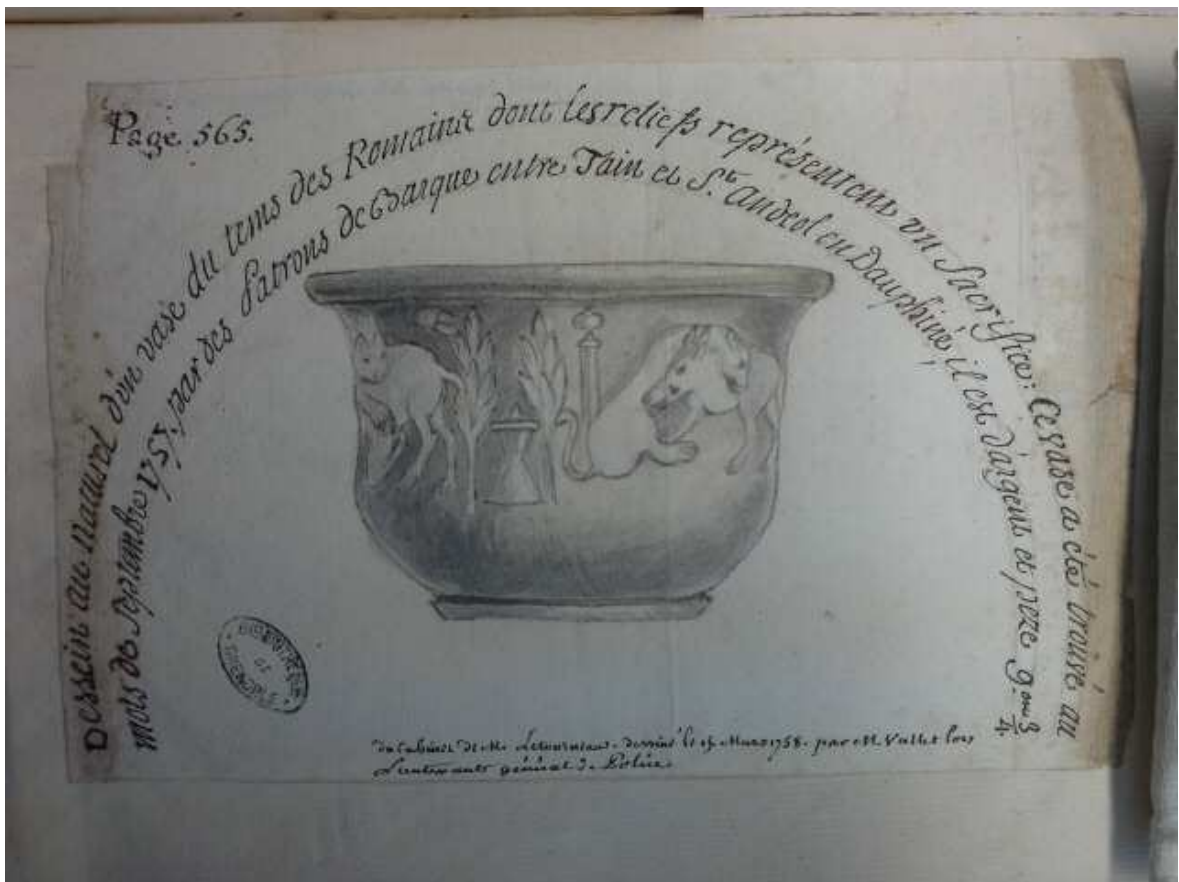




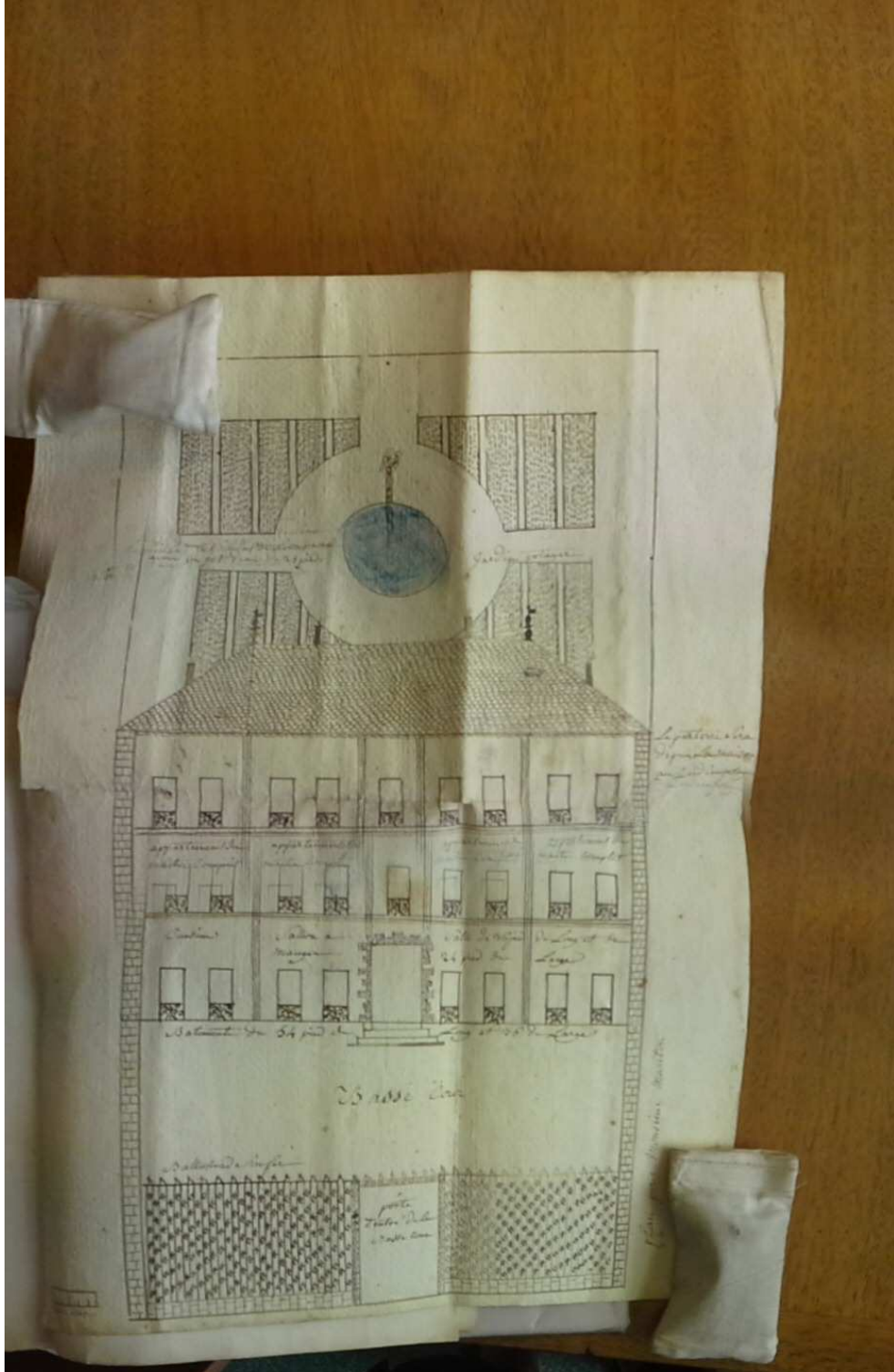
Annexe 4 – Fer à cheval, extrait de l'herbier de Letourneau



Annexe 5 – Vase romain



Annexe 6 – Plan de la maison de Letourneau à Saint-Ismier / croquis de la fontaine



Donnée de la Chapelle de St. Etienne
en l'An 1762

1762



Annexe 7 – Poème sur les médecins grenoblois de Letourneau,
retranscription d'Edmond ESMONIN

leurs mérites relatifs. Le virtuose du groupe est Letourneau, établi
place Grenette, dont le seul nom prononcé devant un malade éva-
nouï suffit à le rappeler à la vie :

*Il allait sermoner, lorsque l'on vit Vallet
Suant comme Arlequin après un grand ballet,
Etouffé, tremblottant. Il regarde à la ronde,
Il pâlit ; de liqueur, d'essences on l'inonde ;
On l'appelle, il est sourd ; même il ne parle point.
S'il est muet il est mort, disent tous les témoins.
Qu'on coure, dit Courbis, chez Chabert, chez Delange,
Il faut des restaurants, il faudrait de l'eau d'ange.
On en vient, dit Codé ; voilà de l'Hôpital
Un flacon précieux qu'on dit antidotal.
Delange apporte encore une eau apoplectique ;
De chez le vieux Chabert voilà de l'émétique.
On lui mouille les mains ; on seringue son nez ;
Soins perdus : il est mort, Delange est étonné.
« Si l'eau de Luz, dit-il, si cette quintessence
Ne fait rien, je m'en vais sans la moindre espérance. »*

— Chez Gagnon, chez Beylié, qu'on aille vite,
Dit Courbis en pestant; qu'ils viennent promptement.
— Tous les deux ! dit Pascal : ordonnez donc sa bière
Il en sera de lui comme de Marinère.
Appelez donc Flauvant; appelez saint Bonnet.
— Saint Bonnet, reprit-on, doit être chez Donnet;
Pour le sage Flauvant, à cette heure où le prendre ?
Recherché de partout il ne sait où se rendre.
Si vous voulez Dumas, dit Codé, je l'aurai.
— Jamais, dit Duvillard, je ne m'en servirai :
Si d'hazard à quelqu'un son art est salutaire,
A peine est-il debout qu'il lui taille une affaire.
— A qui donc, dit Courbis, faudra-t-il recourir ?
— Blanc, lui répondit-on, pourrait le secourir,
Blanc passe pour expert, mais c'est un vrai ratier,
Couvrez chez la Bertrand où a couché Fournier...
A ce nom, le mourant se réveille, sourit :
On le prononce encore, il prend du coloris.
Grands et petits pour lors, au café, dans la place,
Répètent mille fois ce nom si efficace.
Chaque fois qu'on le dit, il augmente en couleur ;
On le dit si souvent qu'il n'a plus de pâleur.
— Quel baume, dit Pascal, quel nom, quelle merveille !
Jamais dans l'Univers vit-on cure pareille ?
Si nous la racontons, nous passerons pour fous.
Et les plus indulgents se moqueront de nous.
Mais si son nom tout seul aux morts donne la vie,
A plus forte raison quoi qu'en dise l'Enfer,
Les drogues qu'il veut bien façonner de ses mains
Arrachent au tombeau les débiles humains.
Ses yeux seuls, dit Vallet, dans son laboratoire,
Se rendent pour tous maux remède péremptoire.
Son ombre, ses regards, son cornet et ses dés
Guérissent au besoin ; demandez à Codé.
Son odeur, ses crachats, son épouse, sa canne,
Valent de ses rivaux la rhubarbe et la manne.

Annexe 8 – Les six volumes des *Miscellanea*



Annexe 9 – Les principaux thèmes abordés par les *Miscellanea* d'après leurs tables de matières

Principaux thèmes des tables de matières	<i>Miscellanea</i> tome I :	<i>Miscellanea</i> tome II :
Économie-société, industrie et nouvelles inventions :	2	3
Sciences naturelles, physique et chimie :	29	20
Arts (poésie, théâtre et littérature) :	55	52
Recettes diverses et remèdes médicaux :	2	9
Correspondances (Letourneau ou lettres célèbres et publiques) :	18	4
Anecdotes de Grenoble et Royaume :	15	11
Nouvelles de Paris et du Dauphiné :		33
Les Jésuites :	7	6
Réflexions personnelles de l'auteur :	5	6
Totaux des entrées par tome :	133	144

<i>Miscellanea</i> tome III :	<i>Miscellanea</i> tome IV :	<i>Miscellanea</i> tome V :
6	8	2
31	35	1
24	45	9
38	56	0
9	26	5
14	41	0
38	104	15
5	1	0
2	2	0
167	318	32

Totaux des entrées par thèmes :
21
116
185
105
62
81
190
19
15
TOTAL 794

Annexe 10 – L'ancien collège Jésuite de Grenoble.



Annexe 11 – Les membres de l'Académie delphinale en 1779 (Lettres
patentes)

(25)

*NOMS de Messieurs de l'ACADÉMIE DELPHINALE ;
suivant l'ordre de leur réception.*

ANNÉES
de leurs
RÉCEPTIONS.

ACADÉMICIENS ADMINISTRATEURS.

1772. { M. De la Grée , *Procureur Général à la Chambre
des Comptes.*
M. Barthelemy , *Chanoine de la Cathédrale.*
M. Michon , *Chanoine de Saint-André.*
M. D'Yfe , *Conseiller au Parlement ,*
M. Gagnon , *Médecin , Secrétaire perpétuel.*
M. Bovier , *Négociant.*
1773. { M. Prié.
M. Renauldon , *ancien Ingénieur des Ponts &
Chaussées.*
M. De Veronne , *Président à la Chambre des
Comptes.*
M. Binelli , *Inspecteur des Mines.*
M. Rays , *Chanoine de Saint-André.*

D

1775. { M. le Comte de Bailly , *Maréchal-de-Camp.*
M. l'Abbé Ducros , *Bibliothécaire.*
1782. { M. le Marquis de Belmont , *Lieutenant-général
des armées du Roi.*
M. De Garnier , *Conseiller au Parlement.*
M. Prunelle de Lierre.
M. Barthelemy d'Orbane , *Avocat.*
1783. M. D'Hugues de la Garde , *Président à la Chambre
des Comptes.*
1786. { M. Villars , *Médecin de l'Hôpital Militaire ,
Professeur de Botanique.*
M. Savoie de Rollin , *Avocat général au Parlement.*
M. De Barral de Montferrat , *Président au
Parlement , Maire de Grenoble.*
M. Jourdan , *premier Secrétaire de l'Intendance.*
M. Schreiber , *Directeur des Mines de Monsieur.*
1788. { M. Mounier , *Secrétaire des Etats de Dauphiné.*
M. Achard de Germane , *Avocat.*
M. De Vidau d'Anthon , *Conseiller au Parlement.*
M. de Courtois-Minut , *Doyen de l'Eglise de Gre-
noble, Vicaire général du Diocèse, Président.*

Annexe 12 – Moulins au temps de Letourneau (carte Cassini)



TABLE DES MATIERES

Remerciements	5
Liste des abréviations	6
Sommaire	6
Introduction.....	7
PARTIE I - HOMME DE LOI, HOMME MONDAIN : LES ANECDOTES DE LETOURNEAU	11
CHAPITRE 1 - LETOURNEAU, UN OUBLIÉ DE L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ ?.....	12
Un homme connu par son œuvre, un texte singulier à la plume atypique.....	12
Un parisien en Dauphiné.....	14
Bourgeois de naissance, Noble de mœurs : le réseau mondain de Letourneau	16
L'Ordre du moment ou la cinquième loge de Grenoble.....	19
Au-delà des ordres et des salons, les véritables amis de Letourneau.....	24
Le Bourgeois gentilhomme.....	26
CHAPITRE 2 - LA MORALE DANS LES <i>MISCELLANEA</i>	30
Une vertu pré-républicaine ?	31
Penser l'autre sexe, l'idéal féminin selon Letourneau	40
La maquerelle de Grenoble	46
CHAPITRE 3 - UN CHRÉTIEN IMPARTIAL ? DE LA QUERELLE JÉSUITE ET AUTRES NOUVELLES DU ROYAUME ..	51
Un Ordre au cœur des débats depuis le Grand siècle	51
Etienne François de Choiseul et la crise	52
À Grenoble, le secrétaire en la Chancellerie du Parlement commente les déboires de la Compagnie ...	53
Du service au Prince à l'opposition : le Parlement de Dauphiné en exil	57
PARTIE II - UNE LUEUR À L'OMBRE DES LUMIÈRES : CULTURE ET SCIENCES DANS LES <i>MISCELLANEA</i>	61
CHAPITRE 4 - UN AMOUR DE VOLTAIRE, LETOURNEAU PHILOSOPHE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE.....	62
Letourneau, philosophe chrétien	63
CHAPITRE 5 - LES REMÈDES DE LETOURNEAU, ENTRE ANCIENNE ALCHEMIE ET MÉDECINE MODERNE	70
Médecine et écriture du for privé, un chantier en perspective ?	70
Soigner quoi, soigner comment ?.....	72
Les remèdes « laïques »	75
Les enterrés vifs de Grenoble, illustration d'une fascination pour les faits divers sanitaires	78
CHAPITRE 6 - SE RÉAPPROPRIER LES SAVOIRS, RECETTES ET AVIS SUR LES NOUVEAUTÉS DU XVIII ^E SIÈCLE ..	87
L'académie mort-née de Moulins	87
L'Académie Idéale remplaça l'académie matérielle.....	93
Un juriste au service des arts et des sciences : le cabinet Letourneau	97
Letourneau et la question du vivant	101
Conclusion	111
SOURCES.....	113
Bibliographie	115
Table des annexes	119
Table des matières	145

RÉSUMÉ

Au 8 Grande Rue de Grenoble, vivait au temps des Lumières un juriste nommé Letourneau. Ce parisien d'origine vint s'installer dans la capitale du Dauphiné au milieu du XVIII^e siècle. Tour à tour il exerça les fonctions de secrétaire de l'Intendance puis celle de secrétaire de la chancellerie du Parlement de Dauphiné tout en étant avocat et entreposeur de tabac. Letourneau était un habitué des salons mondains de son temps et fréquentait différents membres de l'élite dauphinoise bien que lui-même ne fut que simple bourgeois anobli par la suite à travers son office. Cet individu atypique incarnait la synthèse entre de l'idéal d'honnête homme du Grand siècle et les idées nouvelles des Lumières. Sa foi profonde, concrétisée à travers un christianisme détaché des « sectes » et « faux dévots », ne l'empêcha pas de consacrer une grande partie de son temps aux sciences et aux savoirs tant anciens que nouveaux. À sa mort survenue en 1784, Letourneau laissa de curieux manuscrits intitulés *Miscellanea*, à la fois chroniques grenobloises, religieuses et culturelles. Longtemps restés dans l'oubli, ces volumes sont pourtant intéressants dans la masse, certes désordonnée mais non moins riche d'informations qu'ils nous apportent sur l'opinion de leur auteur sur ses compatriotes, sur les idées nouvelles qu'il s'approprie, réfute ou enrichit. Ses textes avaient probablement une valeur de Testament philosophique pour leur propriétaire et c'est ce à quoi s'attache à montrer la présente étude. À ce titre, nous tenterons de comprendre quelle est la signification de cette apparente polymathie au sein des *Miscellanea*. Dans quels buts de simples écrits privés furent-ils rédigés avec autant de soin ? Quels éléments de connaissance apportent-ils à l'histoire culturelle et urbaine du XVIII^e siècle de même que celle des sciences et des savoirs ?

SUMMARY

At the 8 Main Street of Grenoble, was living during the Enlightenment period a jurist named Letourneau. This former Parisian came to settle in the capital city of Dauphiné in the middle of the 18th century. In turns, by turns he was secretary of the *Intendance* and secretary of the Parliament's chancellery of Dauphiné. At the same time, he was lawyer and manager of a tobacco's warehouse. Letourneau was accustomed to the gatherings' salons and he was used to rub shoulders with the elite of the province although he was only burgher. Meanwhile he was ennobled by his charge of secretary in the Parliament. This atypical man embodied the synthesis between the ideal of the Honest Man during the Great Century and the new ideas of the Enlightenments. His high faith realized through Christianity free from any "sect" or faction like the Sanctimonious' clan did not prevent him to be interested in sciences and knowledge, former as modern. When his death occurred in 1784, Letourneau left some curious manuscripts entitled *Miscellanea*, at the same time historical, cultural and religious chronicles. For a long time stayed in the oversight, these volumes are nevertheless interesting in the mass, certainly muddled but richer of information they bring us on the opinion of their author on his fellow countrymen, on the new ideas that he appropriates himself, refutes or enriches. These texts had probably a legacy value for their owner and it is what attempts to show this present study. As such, we shall try to understand what is meaning of this visible polymath mind within the *Miscellanea*. In which purposes simples privates handwritten were drafted with so much care? Which elements of knowledge could they bring to the cultural and urban history of the 18th century as well as that of sciences?

MOTS CLÉS : Grenoble - XVIII^e siècle, 18th century - écrit du for privé, ego-document – Letourneau – *Miscellanea* – Lumières, Enlightenment – Sciences et savoirs, Sciences and knowledge – salons mondains, gatherings' salons.

Illustration de couverture : Frontispice du tome IV des *Miscellanea*, Letourneau, 1760.